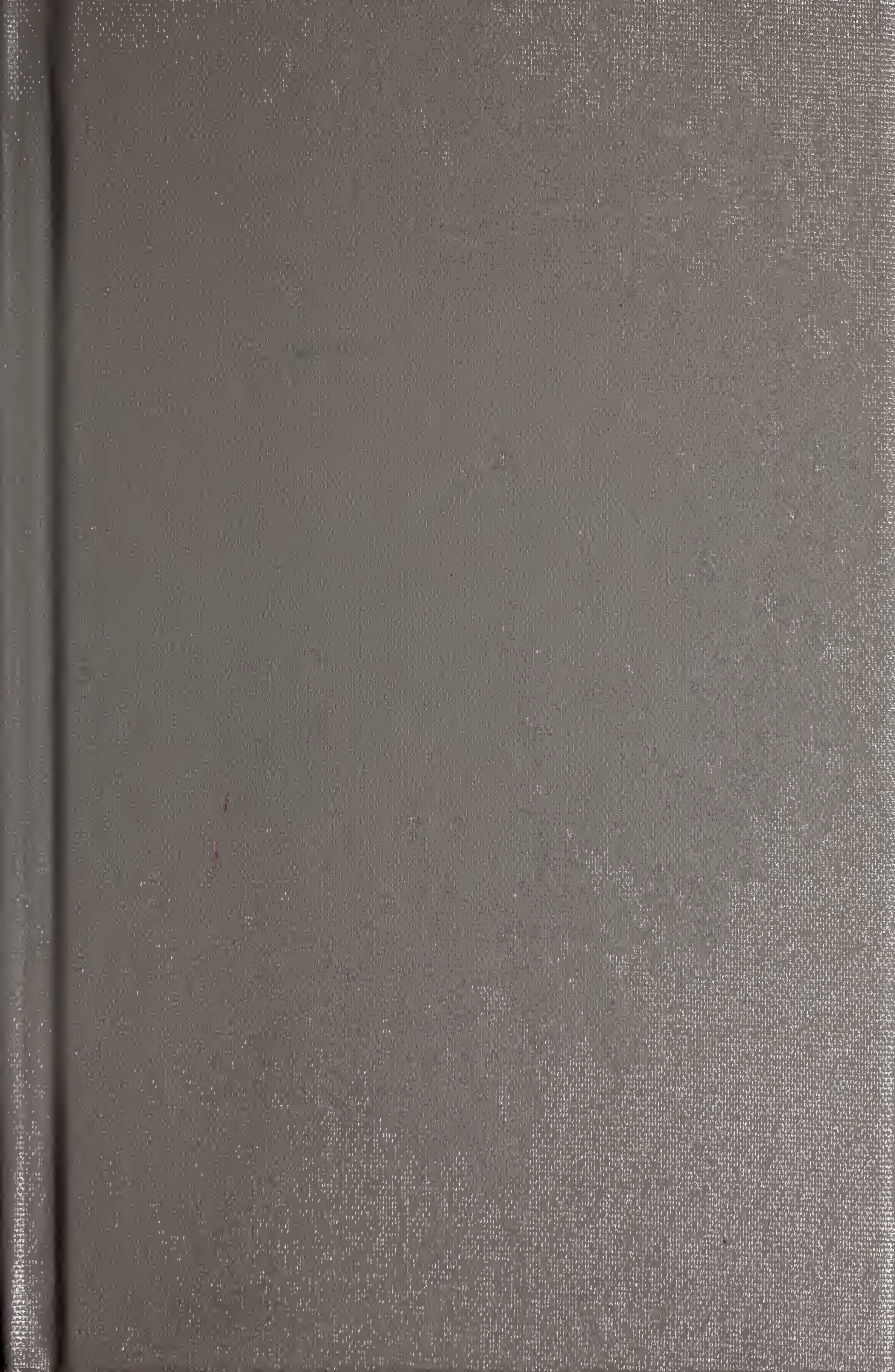
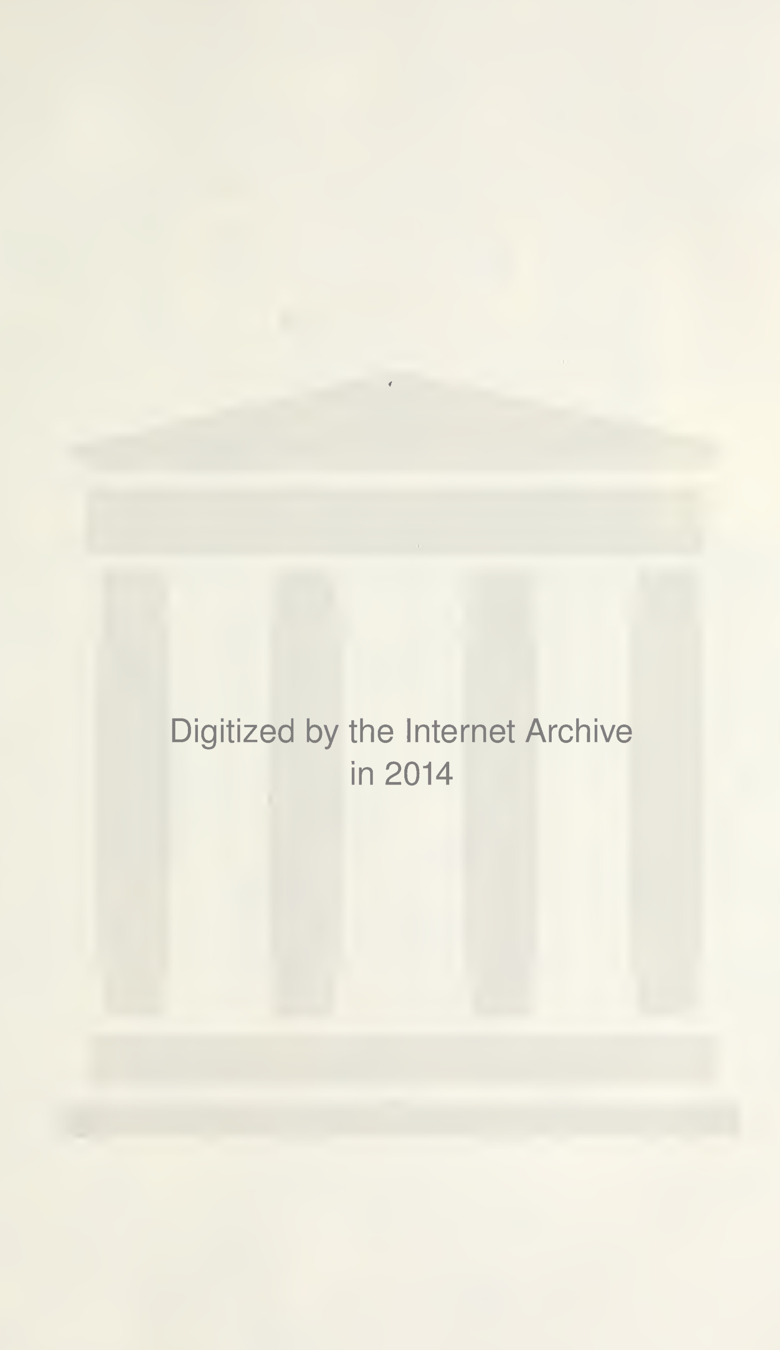




32e ANNÉE. — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1883



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

La marquise de Rothelin en Suisse. Ses premiers rapports avec Farel et Calvin (1557), par Mme Rose de Perrot.... 385

DOCUMENTS

Deux lettres d'Odet de La Noue à Henri IV (juin et août 1596).... 401

Estat des ministres qui se sont convertis en la province de Languedoc (1686).... 408

Un colloque béarnais (10 septembre 1759).... 412

MÉLANGES

L'école française de Montbéliard depuis l'époque de la Réformation, par M. le pasteur Ch. Roy.... 415

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire.... 424

CORRESPONDANCE

Le ministre Moles de Pierredon.... 427

L'abbé de Florian.... 430

CHRONIQUE

Assemblée annuelle.... 432

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA MARQUISE DE ROTHELIN EN SUISSE

SES PREMIERS RAPPORTS AVEC FAREL ET CALVIN [1]

1557

Un procès important allait attirer la marquise à Berne. Mais il y a d'abord une question intéressante à élucider : *Où et quand Jaqueline devint-elle protestante?*

La date de sa conversion n'est pas connue. M. Taillandier et, d'après lui, les écrivains de la *France protestante*, pensent « que ce fut vers 1557, époque à laquelle la nouvelle religion fut adoptée par une partie de la haute noblesse, notamment par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par le prince de Condé, d'Andelot, etc. » Mais personne, à notre connaissance,

1. Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, est une des grandes dames de la Réforme, et n'a pas été oubliée dans le *Bulletin*, t. III, p. 90, 200, 385. Après la savante notice de M. Taillandier, il restait à marquer ses premiers rapports avec les réformateurs, qui amenèrent un changement dans ses croyances. Nous sommes heureux d'accueillir à ce sujet une étude destinée au *Musée neuchâtelois* et fixant la date de sa conversion au protestantisme. (*Réd.*)

n'a songé que ce fait important put coïncider avec le séjour de la marquise à Neuchâtel, durant cette même année 1557. Cependant tout nous porte à le croire; examinons les faits :

La marquise, amie de Marguerite de Navarre, arrivait sans doute à Neuchâtel favorablement disposée pour les nouvelles doctrines, avec le secret désir de se mettre en rapport avec les réformateurs. Mais ses tendances évangéliques n'étaient pas encore connues. Elle était accompagnée par son oncle le prélat, Olivier de Hochberg[1], catholique fervent, haïssant la secte nouvelle et qui, évidemment, dut employer toute son influence pour tâcher de retenir sa nièce dans le giron de l'Église romaine.

Nous ne pensons pas que M. de Sainte-Croix ait accompagné la marquise à Neuchâtel. La réformation était alors établie dans tout le pays, et les ministres du nouveau culte ne déguisaient pas leur répulsion pour le prélat qu'ils appelaient ouvertement « l'hypocrite seigneur de la lèpre[2] », en souvenir du temps où les chanoines n'avaient pas rougi de chercher à confisquer à leur profit les aumônes destinées à l'entretien des lépreux[3]. De son côté, Olivier leur rendait bien leur animosité.

Il est donc probable que l'abbé resta à Môtiers[4], où il pouvait recevoir les visites du châtelain et de la châtelaine Baillods, habitant le château de Môtiers, « cette dernière, ou

1. Cet abbé Olivier, grand-oncle du marquis de Rothelin par sa mère, Jeanne de Hochberg, était le fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, légitimé par lui et mis en possession, pour en jouir sa vie durant, de la seigneurie et château de Sainte-Croix-sur-le-Solnau.

Olivier de Hochberg, abbé de la Madeleine de Châteaudun, avait aussi été prévôt du chapitre de chanoines de Neuchâtel, et prieur de Motiers dans le Val-de-Travers. Privé de ces deux bénéfices, il alla résider habituellement dans son beau château de Sainte-Croix, près Louhans.

2. Lettre de Fabri à Farel et à Viret, du 10 mars 1535 : « La nouvelle en question vient d'un homme très sûr qui la tient de « l'hypocrite seigneur de la lèpre ». Voir *Correspondance des Réformateurs*, Herminjard, t. III.

3. F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

4. Cette supposition est confirmée par des lettres subséquentes d'Olivier, datées « de son prieuré de Motiers ».

« madame la Châtelaine » conservant des sympathies pour le culte catholique, tandis que le seigneur de Travers, Lancelot, après avoir d'abord embrassé la Réforme, était retourné au catholicisme.

La marquise de Rothelin, livrée à elle-même et entourée, dès son arrivée à Neuchâtel, des membres influents de la nouvelle Église[1], tels que le gouverneur J.-J. de Bonstetten et l'avoyer de Vatteville, seigneur de Colombier, fut sans doute conduite par eux « au prêche protestant ».

Notre grand réformateur Farel n'était pas à Neuchâtel lors de l'arrivée de Jaqueline. Il était parti au mois d'avril, avec Théodore de Bèze, pour une mission auprès des cantons protestants de la Suisse et des princes allemands dont on sollicitait l'intervention auprès du roi Henri II, en faveur des malheureux Vaudois du Piémont, qui étaient si cruellement persécutés sous son règne.

Mais, en l'absence de Farel, la marquise alla sans doute entendre son collègue Christophe Fabry, ancien étudiant en médecine à Montpellier, qui, attiré par la réputation de Farel et converti par son influence, s'était ensuite voué au saint ministère.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne pouvait perdre de vue le but de son voyage à Neuchâtel. Arrivée le 21 ou le 22, elle envoyait aussitôt à Berne, le châtelain de Boudry, Verdonnet, pour annoncer sa venue à LL. EE., comme le prouve la lettre suivante des seigneurs bernois :

« Avons entendu le contenu de vos lettres à nous du 23e *de ce moys* par vostre chastelain de Bouldry apportées. Vous mandons pour response que, suivant la bonne volunté, amitié et affection que portons tant à vous, qu'à monseigneur vostre filz, nostre chier combourgeois, *nous avons esté très joyeulx de vostre bienvenue et bon portement*, vous présentant tous les biens, honneurs, plaisirs et servisses à nous possibles. »

La marquise ayant demandé si elle devrait aller d'abord renouveler en personne l'alliance et combourgeoisie de son

fils avec Berne, ou bien attendre le jugement définitif qui allait être porté sur la souveraineté du comté de Neuchâtel, Leurs Excellences du Conseil répondirent que c'était « tout ung, et ne pouvoit estre (à leur advys), préjudiciable que la dite alliance (qui estoit perpétuelle et irrévocable) se renouvelât tôt ou tard. »

Les questions posées dans cette lettre n'intéressaient pas moins le présent que l'avenir. Le duc de Longueville, resté à l'armée en France, avec son gouverneur, suivait avec un vif intérêt, qui ne laissait pas que d'être mêlé d'un peu d'angoisse, toutes les péripéties d'un procès où était engagée la fortune de sa famille.

Un des chargés d'affaires de la marquise écrivait au gouverneur de Bonstetten, en date du 2 juin : « Je désire que les affaires aillent sy bien que cela soit cause que monseigneur y aille et que madame l'envoye quérir durant qu'elle sera là; je vous puis asseurer qu'il a bien grande envye d'y aller pour voir MM. de Berne et ses subgetz du comté, et ne fait qu'attendre que l'on l'envoye quérir, ainsi que ma dite Dame luy a promis, si la comté luy demeure.

« Vous voirez qu'il est fort grant depuis que ne l'aves veu (Léonor avait alors dix-sept ans). Quant aux nouvelles de ce lieu, toute la court se porte fort bien ; si vous connoisses que mon dit seigneur n'aille là, et *vous luy envoies des oiseaulx, vous lui feres bien grant plaisir*[1] ».

Nous n'avons pas pu trouver dans les registres de la ville de Berne la date de l'arrivée de la marquise; l'historien Ruchat, qui écrivait il y a plus d'un siècle, dit « que la princesse alla en personne à *Berne, le* 5 *juin* 1557, *avec sa fille*, qui fut ensuite mariée au prince de Condé, et un cortège de 60 chevaux[2] ». Et le réformateur, *Jean Haller*[3], de Berne, écrivait,

1. Il s'agit ici de faucons pour la chasse. Lettre de Fered en Tardenois, du 2 juin 1557, signée : Caratte. (Gr. Arch. U-4, n° 4.)

2. Ruchat, *Hist. de la Réformation en Suisse*, t. III, p. 222.

3. Cet excellent réformateur et prédicateur très distingué n'est pas assez connu. Voir Bernerisches Mausoleum.

au commencement de juin, à Bullinger (de Zurich), après lui avoir d'abord parlé du retour de Farel et de Bèze de leur mission en Allemagne :

» Une certaine marquise, qui a un procès avec un autre prince touchant le comté de Neufchâtel, est arrivée de France à Berne ces jours-ci.

» Ce procès se jugera dans notre ville et, si l'on n'y procède pas avantageusement, il est à craindre que ce comté ne tombe entre des mains étrangères et que les églises de ce pays ne soient renversées[1]. »

La journée avait été fixée au 10 juin[2], ce qui fut notifié aux deux parties. Le duc de Nemours, qui guerroyait en Italie, envoya trois députés revêtus de ses pleins pouvoirs : Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier en son conseil de Genevois; Dominique d'Aussens, seigneur de Rouchie, capitaine du château d'Annecy, et Ludovic Machard, sieur de Chasse, maître des comptes de la Chambre de Genevois[3].

Les députés de Neuchâtel qui accompagnaient la princesse et le seigneur gouverneur étaient : Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry, qui devint plus tard l'homme de confiance de Jaqueline; François Clerc, châtelain de Thielle, de la part du Conseil d'État, et Antoine Favre, banneret de Neuchâtel, tant au nom de la ville que du pays de Neuchâtel.

Le Conseil de Berne se réunit donc, le 10 juin, en présence de la noble marquise, comme tutrice de son fils Léonor, et des trois ambassadeurs du duc de Nemours. Mais, désireux de ménager leurs deux alliés, et les députés du duc ayant demandé un délai pour pouvoir aller consulter leur maître, messieurs de Berne renvoyèrent d'un mois le jugement, et les deux parties furent citées à comparaître de nouveau, le 10 juillet, devant leur tribunal.

La marquise s'en revint donc à Neuchâtel où cette fois elle

1. Hallerus Bullingero, *Calvini opera*, vol. XVI.
2. Annales de Berne.
3. *Ibid.*, Stettler, Archives de Berne.

trouva Farel de retour de sa mission, laquelle avait eu un plein succès.

Le réformateur encouragea fortement la marquise à se rendre à Genève, comme on le voit par une lettre écrite à Calvin, le 15 juin :

« *La mère du prince doit aller vous voir.* Pas n'est besoin que je te la recommande, ainsi qu'à ton église et au Conseil de Genève. Car je sais que pour la gloire de Dieu et le salut de cette dame, ainsi que celui de beaucoup d'autres, vous ferez tout ce que vous pourrez [1] ».

Revenant sur ce sujet, dans une lettre du 24 juin, Farel écrit à Calvin : « Je souhaite ardemment que la princesse ait pris la route de Genève. Fasse le Christ qu'elle en revienne bien instruite, parfaitement affermie dans la Parole, et qu'elle persévère jusqu'à la fin [2] ».

Il s'agit, comme on voit, d'une vraie instruction religieuse, ou plutôt, vu le peu de temps dont la marquise avait à disposer, d'une exposition aussi claire et complète que possible des doctrines de la Réforme présentées par Calvin à sa noble catéchumène.

Le séjour de Jaqueline à Genève ne fut, sans doute à son grand regret, pas de longue durée, car le 3 juillet, déjà, Farel s'exprime ainsi :

« Aujourd'hui, la princesse est de retour. J'apprends qu'elle a été assidue aux prédications évangéliques, cependant je n'ai encore parlé à personne de sa suite [3] ». Farel ne tarda sans doute pas à obtenir audience auprès de la marquise, et l'on aime à se représenter leurs graves entretiens au château de Neuchâtel, ainsi que la joie du vénérable réformateur en constatant les progrès spirituels de son illustre néophyte.

Des préoccupations d'une autre nature se mêlaient à ces pieuses pensées. L'important procès dont dépendait l'avenir

1. De Neuchâtel, 15 juin. Farellus Calvino, *Calv. op.*, vol. XVI, nº 2647.
2. *Ibid.*, nº 2653.
3. Nº 2659.

de « la comté de Neufchâtel » allait être jugé à Berne et la princesse désirait renouveler en même temps, en personne, son traité de combourgeoisie avec cette ville. Leurs Excellences du Conseil lui donnèrent rendez-vous pour le 12 juillet, et la marquise partit sans retard, comme on le voit par une lettre de Farel à Calvin, en date du 11, pour lui rappeler sa promesse de se transporter à Neuchâtel, lorsque la princesse serait de retour de Berne, où elle s'était rendue la veille[1].

Tout en comptant sur son bon droit, il est permis de supposer que la marquise ne négligea pas les moyens ordinaires d'action sur les juges pour les disposer favorablement à son égard, comme c'était l'usage alors et quelquefois même aujourd'hui !

Ses tendances évangéliques commençaient à être connues; on pouvait augurer qu'elle instruirait son fils dans les nouvelles doctrines et qu'elle contribuerait ainsi à l'affermissement de la Réforme dans le pays, tandis que le duc de Nemours, très zélé catholique, déploierait son activité en sens contraire, grave motif pour les magistrats bernois de pas lui adjuger légèrement une moitié du comté de Neuchâtel. Leur sentence n'était pas attendue sans anxiété.

Farel écrivait encore à Calvin[2] : « C'est à demain (lundi) qu'a été fixée la journée qui devait d'abord être hier » (samedi, 10). « Le Seigneur veuille donner une heureuse et prompte issue! » Revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il s'exprime ainsi : « J'ai été non seulement réjoui, mais encore très reconnaissant de ce qu'à Genève tout ait plu à la princesse. Entre tous ceux qui se sont réfugiés dans votre ville, elle paraît avoir une particulière estime pour le marquis (de Vico). » Peut-être ses entretiens avec l'illustre italien qui avait tout quitté : patrie, famille, amis, rang et fortune pour servir librement Dieu

1. En passant par *Aarberg*, où elle s'arrêta probablement pour dîner. Les registres des dépenses de ce temps indiquent que les voyageurs allant de Neuchâtel à Berne, suivaient d'ordinaire cette route. (Mss de Choupard.)

2. *Calv. op.*, n° 2,660.

selon l'inspiration de sa conscience, ne furent-ils pas sans influence sur la conversion de Jaqueline.

Farel songeait à l'affermir quand il ajoutait : « Tu feras bien, si tu viens ici, de t'adjoindre aussi Viret, en passant par Lausanne, car la princesse vous désire vivement « l'un et l'autre, et moi, paraît-il, encore plus. » Ces lignes semblent indiquer que Jaqueline avait goût aux disputes théologiques, comme le remarque aussi M. Taillandier à l'occasion des conférences qui eurent lieu plus tard chez elle à Paris et au château de Blandy.

Le 19 juillet fut rendue la sentence impatiemment attendue, et la totalité du comté adjugée à Léonor, à la grande joie de la plus grande partie de la population[1].

D'après ce jugement arbitral, le duc de Nemours devait abandonner le comté de Neuchâtel au duc Léonor, et recevoir comme compensation une rente annuelle de deux mille livres assignée sur de bonnes terres dans le duché de Bourgogne. Le Conseil de Berne se portait garant de l'exécution de cette sentence, qui fut acceptée de part et d'autre.

Le gouverneur de Bonstetten se hâta de prévenir son jeune maître de l'heureuse issue du procès : « Je n'ai voullu faillir à vous escripre », mande-t-il à M. de Larable, gouverneur du jeune prince, « de cela... qui est comment la totallité de ce Conté est demeurée à Monseigneur nostre Maistre ; et, le 30 de juillet : « Monsieur de Larrable, je receu la lettre que m'avez escripte par le lacquay de M. le bastard (un fils que le marquis de Rothelin avait eu de Françoise de Blosset avant son mariage, et qui avait accompagné la marquise à Neuchâtel), par laquelle j'ay entendu le bon portement de Monseigneur, de quoy j'ay esté fort ayse, vous merciant aussi des aultres

1. Les historiens neuchâtelois indiquent tous à tort la date du 19 *août*, comme celle à laquelle ce procès fut jugé. Voir, à l'appui de cette assertion dans le « Bundbuch », à l'Hôtel-de-Ville de Berne, le détail de cette sentence rendue par le haut conseil de cette ville en faveur du duc Léonor, et dans nos Archives le double d'un acte passé à Fontainebleau, en mars 1558, dans lequel il est parlé de « la sentence de messieurs les advoyer et Conseil de Berne, du dixneuvième jour de juillet dernier passé (1557).

nouvelles que m'avez escript. Je pense que vous avez receu les bonnes nouvelles comment ce Conté est demeuré à Monseigneur nostre Maistre, vous advisant que ce n'a pas esté sans beaucoup de peinne et fascherie, comme vous conterey quant il playra à Dieu d'amener Monseigneur et vous en ce pays. J'espère qu'il sera en brieff, vous priant de tenir main qu'il se face le plus tost qu'il sera possible.

. . . .

« Ce jourd'huy madame m'a mandé quérir me priant luy voulloir ballier ung cheval d'Espaigne que j'avoys pour envoyer à monseigneur lequel je n'ai voullu refuser, mais desja paravant l'ay présenté plusieurs foys à ma dite Dame au nom de monseigneur, voyant les lettres que vous escripviez pour recouvrer des chevaulx par deça » (c'étaient déjà des préparatifs de guerre), « vous asseurant que c'est ung cheval aussi sain et nect et aultant adroict et aussy bien gallopant que j'ai heu jamais, et est fort doulx et amyable à monter, à descendre et à le panser.

» Espérant que mon dit seigneur en sera bien servy, mais je nay peu sçavoir de sa hardiesse que pourroit avoir en faict de guerre, car je ne l'ay jamais approuvé (éprouvé). *Si est-ce à l'arrivée de madame en ce Comté, qu'on alloit au devant d'elle pour la recepvoir*, où il y avoit force harquebusiers, ou je l'ay galoppé dedans et dehors quand ilz tiroient, que n'a faict refus quelconques. Et ne suys marry qu'il n'est plus beau et milleur (meilleur). Car ma personne et tout ce que j'ay en ce monde est tousjours prest à obéyr et faire service à mon dit seigneur. »

De Neuchâtel, ce 30e de juillet 1557.

« Monsr de Larrable, je vous prie de faire ce bien pour moy de faire mes recommandations aux gentilshommes de la mayson, à ceux de ma cognoissance et me faire participant des nouvelles de la guerre, et comment le cheval d'Espagne

est arrivé et quant sera l'arrivée de mon dit seigneur en ce Conté. » (Comté).

Jaqueline était donc revenue à Neuchâtel [1] après un voyage dont le succès avait été la meilleure réponse aux prières des réformateurs ; le comté était demeuré à Léonor.

Nous avons vu que la marquise attendait Calvin et Viret, auxquels elle comptait sans doute adjoindre Farel et Fabry pour se faire initier plus complètement aux doctrines de la Réforme ; mais, d'après des lettres subséquentes, nous apprenons que les réformateurs de Genève et de Lausanne ne purent pas se rendre au désir de Jaqueline. Farel se chargea donc seul de continuer l'œuvre commencée par Calvin, et toute la vie de l'illustre princesse est là pour montrer à quel point elle profita des leçons du rigoureux réformateur. Sa foi devint sa vie et son premier désir, dans l'éducation de ses enfants, fut toujours de les amener à la connaissance de Jésus-Christ. Quel plus bel éloge pour une mère que celui de Calvin, lorsqu'il dit dans sa lettre au jeune duc Léonor : « Or, mon seigneur, vous avez un grand advantage en ce que madame vostre mère ne désire rien plus que de vous voir cheminer rondement en la crainte de Dieu, et ne sçauroit recevoir plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement la foy de l'Évangile [2].

L'épreuve ne devait pas manquer à la foi naissante de la marquise. Pendant que la noble dame s'occupait à régler les affaires ecclésiastiques du pays [3], elle reçut tout-à-coup l'attristante nouvelle que le jeune duc Léonor, qui se trouvait à la bataille de St-Quentin, le 10 août, venait d'être fait pri-

1. L. 4, n° 3. T. Arch. de Neuch.

2. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 287.

3. D'après la requête de « la vénérable Classe de Neuchâtel », Jaqueline « *avait ordonné ung mynistre au lieu de Travers* », et fixé son traitement à prendre sur les revenus du prieuré de Motiers, ce dont le gouverneur de Boustetten informa M. de Sainte-Croix, par lettre du 13 août 1557. Celui-ci fut forcé de se soumettre bien qu'en maugréant : « leur ay desjà donné plus que ne méritent ! »

sonnier par les Espagnols, avec une grande quantité de seigneurs français. Farel fait allusion quelques années plus tard à la détresse de Jaqueline, lorsqu'il s'exprime ainsi : « S'il y a personne sur la terre que je désire veoir[1], c'est monseigneur, nostre prince. Je ne parle *de madame, laquelle ay veu en telle presse, quand elle ouyt la prinse de monsieur.* » Farel alla donc la visiter et la consoler dans son affliction, lui rappelant sans doute combien Dieu l'avait encore ménagée en conservant la vie à son fils, tandis que tant d'autres l'avaient perdue durant ces journées néfastes.

La lettre suivante contient l'expression des sympathies du conseil de Berne : « Madame avons entendu le contenu de certaines lettres à nous escriptes par noble nostre chier et bien aymé Johan-Jacques de Bonstetten, gouverneur de Neufchastel, touchant la prinse de monseigneur le Duc de Longueville, vostre filz, nostre très honoré Bourgeois, et du voyage que pour cela auriés délibéré de faire en France, au lieu de vostre résidence, pour adviser aux remèdes convenables pour sa délivrance.

» Nous vous advertissons qu'avons esté fort desplaisants et marrys de telles nouvelles, et aussy du regret et deuil qu'en pourriez avoir reçu. Vous asseurant que ce nous est un grand regret et martyr d'ouyr ces choses là, et que prions nostre bon Dieu et père de toute consolation que par sa bonté infinie luy plaise convertir votre deuil et tristesse et celle de monseigneur le duc de Longueville, nostre dit très honoré Bourgeois, en joye et liesse (plaisir), le délisvrant de sa captivité en vous donnant l'accomplissement de vos bons désirs. Nous paroffrant que à l'endroyt où vous pourrons faire honneur, plaisir et servisse de nous y employer de bien bon cœur.

» Au reste pour ce qu'avons entre aultres choses entendu par les lettres de nostre bien aimé Bourgeois Johan-Jacques

1. Lettre de Farel à la Classe de Neuchâtel, du 12 janvier 1562, publiée à la suite *du Vray usage de la Croix.*

de Bonstetten, *vostre intention estre prendre vostre chemin par la Bourgoingne*, vous advertissons que ne vous sçavons, *ny pouvons conseiller de passer par-là*, pour la difficulté de passer à cause de l'émotion de guerre, pour le présent (comme avons entendu), y existant.

» Ains de prendre vostre [dit chemin par quelques aultres lieux plus asseurés que selon vostre] prudence vous pourrez cognoistre vous estre plus convenables, pour éviter les inconvénients et empeschements qu'en passant par la dite Bourgoingne vous pourroient estre faictz. Ce que nous desplairoit bien fort.

..... » Vous priant de prendre le tout à bonne part et que s'il y a chose en laquelle nous vous puissions gratiffier, et à vostre dit filz, de nous en advertir, et ne ferons faulte de nous employer à vous faire tous les plaisirs et servisses à nous possibles, et à vostre dit filz comme sus est dict. Sur ce priant le Créateur, etc.

22 august 1557.

» L'ADVOYER ET CONSEIL DE BERNE [1]. »

L'alliance de Berne commençait à être un appui pour la marquise et nous allons voir qu'elle se décida à se conformer à l'avis de LL. EE.

Les lettres suivantes de Farel à Calvin contiennent aussi de précieuses révélations :

« Ton voyage à Neuchâtel était souhaité plus vivement encore que celui de la mère du prince à Genève. Cependant nous remercions le seigneur de ce qu'elle ait été conduite à changer d'avis quant à la route qu'elle devait suivre et qu'elle se soit décidée à passer par Genève, et à t'entendre. Cela ne s'est pas fait sans une dispensation de Dieu dont les fruits se manifesteront tôt ou tard.

» La princesse m'a donné l'ordre, pendant qu'elle travaille-

1. Welsche Missive. Buch der Stadt Bern. D. fol. 111.

rait à la délivrance de son fils, de la recommander, ainsi que le prince, à tes prières et à celles de l'église de Genève, et je ne doute pas que vous ne le fassiez spontanément, même si on ne vous le demandait pas [1] ».

Farel ajoute le 15 septembre :

« Tu ne nous as pas visités, et nous ignorons en partie les circonstances qui t'en ont empêché. Quoique Viret se soit dirigé vers Berne, il n'a pas daigné venir nous voir et de Bèze non plus.

..... » *La sœur du prince* (Françoise d'Orléans), était restée ici, mais sa mère l'a rappelée. Presque tous les nôtres se précipitent à la guerre. Je ne sais si leur retour sera aussi joyeux que leur départ. Ils semblent ne respirer que pour la guerre et pour ce qui accompagne la vie du soldat. Que le Christ veuille changer tous les cœurs! Il est étonnant que les Zébédée [2], les... et autres gens de cette espèce trouvent partout des sympathies, tandis que Viret est pris à partie, même par ses adhérents.

» Puisse notre jeune prince protéger les bons pasteurs et congédier les mauvais, ramenant ainsi le peuple à l'obéissance et ne souffrant pas qu'on fasse la guerre au Christ dans la personne de ses fidèles [3] ».

La veille de ce jour, le 14 septembre, Calvin adressait la lettre suivante à Farel : « Je désirais beaucoup vous voir (les ministres de Neuchâtel probablement), mais l'occasion m'en a été enlevée, à mon grand regret.

» Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de votre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation, et qu'elle s'est sentie fortifiée et encouragée pour les temps à venir. Ceux de nos concitoyens qui l'ont accompagnée savent combien elle est restée peu de temps à Genève. Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été consacré

1. *Calv. op.*, vol. XVI, n° 2,702.
2. Pasteur à Nyon.
3. *Calv. op.*, n° 2,712.

à des entretiens dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pas pourquoi sa fille ne l'a pas suivie. La marquise m'a prié instamment de l'instruire, et de l'amener à la foi, autant du moins que son tendre âge le permettrait[1]. »

Touchantes sollicitudes qui nous font lire jusqu'au fond dans le cœur d'une mère, aussi attentive aux chrétiennes leçons de sa fille, à peine âgée de neuf ans, qu'aux moyens de délivrer son fils d'une triste captivité. Pourquoi la marquise de Rothelin ne put-elle réaliser le premier de ses vœux et confier Léonor aux soins de Calvin ? Voici la réponse à cette question. De plusieurs côtés la marquise, ayant reçu avis d'éviter de passer par la Franche-Comté, avait rebroussé chemin de Motiers, dans le Val-de-Travers, où elle se trouvait, le 22 août, et s'en était venue le même jour jusqu'à Grandson au pays de Vaud, se décidant ainsi à passer par Genève. Le gouverneur, J.-J. de Bonstetten, avait accompagné sa souveraine jusqu'à La Sarraz où il prit congé d'elle, et où Jaqueline lui confia la charge de lui amener sa fille, la jeune Françoise d'Orléans qui était restée à Neuchâtel. Elle se trouvait alors à Collonges, à l'extrémité du territoire de Genève. Elle dut arriver dans cette ville le soir du 23 et en repartir le jour suivant. Le temps qu'elle put donner à Calvin fut donc assez court, mais il suffit pour l'affermir et la fortifier dans sa foi nouvelle.

De Collonges, Jaqueline écrivit à la gouvernante de sa fille de veiller à son départ. Une autre lettre datée de Saint-Germain (probablement Saint-Germain-de-Jour dans l'Ain), nous fournit l'explication désirée.

« Monsieur le Gouverneur. Je suis venue en ce lieu de Sainct-Germain où j'ay trouvé de si mauvais chemins que j'auroys grande craincte si ma fille y venoit qu'elle n'en peust sortir et qu'elle ne s'en trouvast mal, tant ils sont rudes et dangereulx; qui m'a esté l'occasion de vous escripre la présente pour vous prier adviser le moyen qu'elle puisse passer par la Franche-

1. *Calv. op.*, n° 2,710.

Conté en seureté. L'on m'a advertie que pour éviter et oster toute suspicion de dangier et si mieulx ne trouvez, qu'il fauldroit envoyer vers monseigneur de Vergy, gouverneur de la dite Franche-Conté qui donnera asseurance et saulve-garde...

..... » *Jay sceu*... par les postes que y passent ordinairement, allans et venans, *que mon filz se porte fort bien*, aussy font mons. le connestable et aultres personnes... dont je rendz graces à Dieu, remectant le surplus à Vtre suffisance. Je supplie le créateur, Mons. de Bonstetten, vous avoyr en sa saincte garde. De Sainct-Germain, le 25e jour d'Aoust 1557.

» Vostre bone amye,

» JAQUELYNE. »

J.-J. de Bonstetten s'adressant au Gouverneur de la Franche-Comté en reçut la réponse suivante :

« Monsieur le Gouverneur! Jay à ce matin receu voz lettres par ce messaigier présent porteur contenant le retour en France de madame la marquise, et la charge grande de mener après elle mademoiselle de Longueville, sa fille, et que, pour éviter les mauvais chemins désireriés passer ce Conté de Bourgoigne. Je vous advise que l'on l'y fera tout service, plaisir et meilleur traictement que l'on pourra, estant ce pays en neutralité comme scavez. Et n'est besoing vous donner saulf conduit pour faire le dit voyaige, car il suffira de ces deux mots de lettres. Si en aultre chose je me puis suplyer (employer) à faire plaisir à madame la marquise et aux siens, je vous prie me le faire entendre et le feray de bien bon cuœur.

..... » De Champlitte; ce premier jour de Septembre 1557.

» Le tout entièrement Vostre amy,

» C. DE VERGY. »

Billet inclus. « M. le Gouverneur! Jay entendu que Monseigneur de Longueville a esté mené à Gand, et qu'il est en

bonne santé. Il est avec monsieur Dombrou (d'Embrun) fils de Monseig^r le Connestable.

» C. de Vergy[1]. »

Une lettre du gouverneur de Bonstetten à la marquise de Rothelin du 12 septembre, lui annonçait en même temps l'heureuse arrivée de « la jeune *Françoise d'Orléans* » à Sainte-Croix.

« Madame hyer au soyr somes arryvé en ce lieu avecq Madamoyselle vostre fille, laquelle se porte fort bien, grâces à Dieu, laquelle j'ay accompaigné jusques en ce lieu, rendant mon debvoir pour la condhuyre hors du danger que pouvoit avoir en la Franche-Conté. Toutes foys n'avons heu aulcun empeschement en passant par le Conté de Bourgongne, réservé au dessoubz du chasteau de Joulz, comme vous entendrez par madamoyselle de Sainct-Oing et aultres qui estoient en la compaignie de madamoyselle. J'avoys aussy envoyé vers M. le Gouverneur de Bourgongne suyvant vostre lettre qu'il vous a pleu m'escripre et trouvé le dit Sr Gouverneur de bonne vollonté envers vos excellences et de madamoyselle[2] ».

Après ces diverses épitres, nous perdons la trace de la marquise jusqu'à son arrivée à Paris (7 septembre). Elle sera occupée pendant plus d'un an à préparer la délivrance de son fils. Mais les graves questions traitées durant son voyage en Suisse ne sont pas effacées de sa mémoire. La marquise ira s'affermissant de plus en plus dans les doctrines des réformateurs, et, lorsqu'elle reviendra à Neuchâtel, à la fin de 1561, ce sera en heureuse mère, son fils à ses côtés, et tous deux faisant publique profession de la foi évangélique.

Rose de Perrot.

1. Arch. de Neuchâtel.
2. Arch. de Neuchâtel, t. 4, n° 3 (l).

DOCUMENTS

DEUX LETTRES D'ODET DE LA NOUE A HENRI IV

(JUIN ET AOUT 1596)

Un ami de l'histoire, en Normandie, M. Lesens, nous a transmis une copie de la première de ces deux lettres, faite sur un volume manuscrit qui lui appartient, par M. Bernard de Mandrot, archiviste paléographe. Nous empruntons la seconde à la collection Dupuy, qui en conserve l'original autographe (tome 428, f° 130, 131). Ces deux pièces font le plus grand honneur à Odet de La Noue, ce digne fils de *Bras de Fer*. C'est le langage d'un sujet dévoué, d'un huguenot fidèle, réclamant de justes garanties pour la liberté religieuse. Les assemblées de Saumur et de Loudun n'avaient pas d'autre but. Henri IV, occupé au siège de La Fère, dans une guerre difficile contre les Espagnols, ne voyait pas sans humeur ces assemblées délibérantes qui lui semblaient une atteinte à l'autorité royale. *Il y avait*, disait-il, *dans leurs plaintes plus de faction que de religion*. Il ordonna à celle de Loudun de se dissoudre; elle n'en tint compte, comme l'écrivait Duplessis-Mornay : « Chacun icy désire la paix, mais chacun y est las de l'incertitude de nostre condition... En vain leur prêche-t-on la patience, ils répliquent qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut, que la Cour ni les cours ne leur refusent rien, et n'y fait rien l'histoire du prodigue. Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, *qu'on ne nous laisse pas la corde au cou pour salaire de notre fidélité..* » (Lettre à de la Fontaine, du 19 juin 1696.)

Le langage de La Noue ne différait pas de celui de Duplessis-Mornay, et on pouvait craindre que, rebutés de la cour, mais unis entre eux par un serment d'union, les députés des Églises ne cherchassent le remède dans ces voies hardies où l'on se trouve « avoir passé le Rubicon fort gaiement. » Henri IV eut le mérite de le comprendre et de donner enfin par l'Édit de Nantes une juste satisfaction à ceux dont le dévouement

l'avait porté au trône. Voir Anquez, *Histoire des assemblées politiques des reformés de France*, p. 69 et suivantes.

I

Loudun, 26 juin 1596.

Sire,

Je ne vous ay poinct cy devant donné advis de ce qui s'est passé icy, sachant que Monsieur Du Plessis, auquel j'en ai communicqué, l'a faict trop mieux que moy. Je m'en serois deporté encores pour la mesme raison si je n'estois obligé tant par la lettre qu'il a pleu à Votre Maiesté m'escrire que par la créance du sieur Hespérien[1]. Je vous supplye de croire, Sire, que rien ne se traicte en ceste assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre. Il n'y a point de desseing de servir à l'ambition des grands ni à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les églises réformées de France qui parlent icy par leurs depputéz très bien auctorisez à cest effect n'est autre que leur conservacion, chose fort saincte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par les artifices de ceulx qui nous haïssent tant en votre conseil que ez courtz de parlementz, qui sont ceulx mesmes qui vous animent contre nous et vous font sonner aux oreilles qu'on veult venir aux mains, se faisans fortz de nous donner tant de traverses qu'en fin ilz nous feront perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut à sortir des bornes du debvoir. Nous nous tenons aux voies doulces, nous abhorons le contraire, nous ne désirons poinct autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité là en nostre endroit, nous deffendant contre ceulx qui nous veullent mal et nous establissant ung tel repos que nous n'aions plus à songer aux moiens de subsister.

Vostre Maiesté, sire, continue tousiours à nous porter bonne volunté, nous le scavons, mais les effects d'icelle sont empeschez tous les jours. C'est à ces empeschemens là que l'on cerche remède, et pourtant nous croions fermement, nous unissans bien solidaire-

1. N. Hespérien, célèbre ministre du Béarn, aussi dévoué aux Églises réformées qu'à Henri IV. Voir l'article de la *France protestante*.

ment pour arrester le cours de nostre ruyne, nous faisons votre service plus que sy nous estions l'espée à la main affrontez à l'Espaignol. La conservation de ceulx de la Relligion vous importe, sire. Vous ne trouverez poinct encores en votre royaulme plus de fidélité, d'obéissance et de courage qu'en eulx, et pleust à Dieu qu'aiant cy devant pourveu à leurs justes plainctes vous les eussiez estimez dignes de garder ung Calais ou ung Ardres. Ilz ne se fussent point plus mal portez qu'ils ont faict du tems d'autrefois soubz votre prudence et heureuse conduite.

Le mal croist tousjours. On ne nous tient en France que comme la lie du peuple. Nous y vivons sans credict, interessez en l'exercice de notre relligion et en la justice de ce qui est de nostre seureté. Ces griefz qui ne sont en une province seule mais en toutes, ont tellement touché le cueur de tous en nostre temps, qu'on se résoult de s'appuier pour pouvoir demeurer debout, sans s'attendre à l'espoir de se rellever quand on sera par terre. La trefve de l'an V^{c} IIII^{xx} neuf[1] nous auctorize pour cest effect de garder toutes les places que nous tenons. La promesse de Votre Majesté faicte à nos depputéz de Saincte Foy nous y convie. A quoy est conjoincte une très forte raison, asscavoir que nous sommes perduz et la proie de noz ennemys si nous les quictons.

Je vous diray doncques franchement, sire, qu'on s'est résolu de n'en lascher une seulle, mais de les garder et entretenir à quelque prix que ce soit jusques à ce que par ung lettre de édict il soit pourveu tellement à noz maulx que nous n'aions plus subjet de crainte. On nous battra de celluy de soixante dix sept[2]; mais il n'est nullement propre à ce temps icy, voire quand il auroit encores bras et jambes qui lui ont esté couppez par les traictez de la ligue. Il fault dadventaige et ne fault poinct tant toutesfois qu'on ne feust bientost d'accord, s'il estoit pourveu, oultre la seureté, à plus grande liberté de notre relligion et surtout à la justice, car les parlements ont tellement perdu leur crédict par les injures qu'on a entendu partout qu'il n'y a plus de moien de les recongnoistre pour juges. Qui se vouldroit soubzmettre au jugement de ses ennemys, et y a il pas ung d'eulx qui voulut estre jugé par gens tous de la Religion ? Est-

1. Lisez : 1589. Trève du 4 août de cette année avec Henri III.
2. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 350.

il pas doncques raisonnable qu'ils nous facent ce qu'ils vouldroient leur estre faict ? C'est pourquoy tout le monde crie après des chambres mi-parties, sans lequel remède j'ose dire à Votre Maiesté que tous les autres remèdes seront nuls.

Voilà, Sire, ung project général maiz véritable de ce qui ce faict icy, que je vous représenteray encores en moins de motz. C'est que tout ainsy qu'on veult jusques à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doibt, et vivre en paix et ne cercher la guerre en façon quelconque, aussy s'est-on résolu de subir plustost milles guerres et milles maulx que de relascher ung seul poinct de ce qui est absolument nécessaire à la conservacion généralle des églises. Je croy, Sire, que vous ne condamnerez poinct ung sy sainct désir, pour lequel effectuer vous avez aultrefois prins tant de peines et couru des hazards avecques nous. Excusez ma franchise, Sire, et l'esprouvez plustost que la flaterie de ceulx qui vous déguisent les maulx et vous destournent d'y apporter les remedes, les voullant incurables. En mon particullier, je suis votre très humble et très obéissant sujet et serviteur, ne seray jamais autre. Aussy m'estimeriez vous lasche et meschant sy, faisant la profession de religion que je fais, je ne désirois et procurois le bien de ceulx qui la font telle. Cela n'est point incompatible avec votre service. Je n'ay poinct changé d'humeur. J'ay tousiours tendu et inscité à la doulceur, et si je vous y ai servy je n'en veulx autre juge que vous mesme, quand vous scaurez comment je m'y suis gouverné.

Pour la fin, Sire, je vous supplye au nom de Dieu, donnez nous quelque estat asseuré. Il ne fault que l'entreprendre, cela n'est pas difficille et tout est en bon train pourveu qu'il n'y ait point de dilation. Le sieur Hesperien vous en pourra dire ce que je luy en ai particulierement discouru, que je pourrois avoir oublié. Je m'y en remetz après avoir supplié très humblement Votre Maiesté croire que je suis et seray à jamais,

Votre très humble et très obéissant subiect et serviteur.

A Lodun, ce 26 juing 1596.

II

Loudun, 16 août 1696.

Sire,

J'ai receu la lettre qu'il a plu à V. M. m'escrire par le sieur Hesperien, dattée du 7me de ce mois[1]. C'est bien à mon grand regret que je ne puis maintenant être près des troupes de la charge desquelles V. M. m'a honoré pour exposer ma vie avec elles pour son service, et la suplie de croire que je n'ay changé ny d'humeur, ny d'affection pour désirer plustost estre icy que là. Quand mess^rs^ de Vic et de Calignon partirent l'autre jour, nous pensions nous séparer et non vous aller trouver. Ils nous remonstrèrent combien il importoit que nous demeurassions ensemble jusques à ce qu'ils eussent fait ce voyage près de V. M. et nous prièrent si instamment de le faire que la compagnie s'y résolut à la fin non sans beaucoup de disputes. Quand j'eus compris la nécessité de ce séjour je travaillay à le faire effectuer jusques à m'attacher icy sans en bouger pour y faire arrester les autres, quoique j'y soye sans rien faire et avec de l'incommodité. Si j'en partois à cette heure, il n'y a point de doute que beaucoup ne fussent aises de trouver ce prétexte pour se retirer, qui ne seroit pas à propos maintenant, si je ne suis bien trompé.

Ce porteur m'a asseuré que V. M. a pris la peine de lire mes dernières lettres. Je désirerois, Sire, qu'il luy eust pleu d'ajouter autant de foy, comme le contenu en icelles estoit véritable, afin d'y aporter le prompt remède qui y faisoit besoin. Je ne luy ay rien mandé en cela poussé de dessein particulier. J'ay pour but le bien de vostre service et ce qui est de nostre repos. Dieu m'en soit tesmoin, et me punisse si autre chose me mesne, et si autre chose me fait prendre la hardiesse d'en escrire aussi librement et particulièrement. Cependant V. M. *a négligé d'y pourveoir* et j'ay ma conscience deschargée pour avoir fait mon devoir de l'en avertir. Mais bien au contraire, lorsque les sieurs de Vic et de Calignon

1. Cette lettre ne figure pas dans le recueil de Berger de Xivrey, et semble perdue comme bien d'autres.

asseurèrent de la part de V. M. cette assemblée, qu'il ne seroit plus touché aux garnisons, lorsqu'ils disoient avoir charge d'en traitter et les asseurer, c'a a esté lors qu'on en a fait un nouveau retranchement, qu'à Chatelleraud pour lequel on demandoit 300 hommes, on n'en a laissé que *soixante*, qu'à Thouars qui estoit encore frontière de Bretagne et où tous les jours la Ligue fait des entreprises, on en a osté toute la garnison. Ces procédures, Sire, lors qu'on promet le contraire, ostent tellement la créance de tout le reste que c'est à l'heure qu'on se bande avec le plus d'obstination à ne rien desmordre. Et de fait V. M. trouvera enfin que les *garnisons* en augmenteront plustost, et la garde des places s'en fera plus soigneusement jusques à ce qu'elle ayt donné un estat asseuré sous lequel on puisse vivre en tranquillité.

Mais, Sire, pourquoy V. M. marchande-t-elle tant à nous donner quelque contentement? N'est-t-il pas juste? N'est-il pas expédient que nous qui n'avons point de dessein contre l'estat et n'avons but que vostre service soions tellement establis que nous puissions continuer à vous en faire, veoire soutenir encore un coup d'estat, s'il luy arrive d'être prest à tomber comme ci devant? Je dirois volontiers ma conception là-dessus, et croy que V. M. qui a trouvé bonnes mes lettres précédentes ne prendra point encore cette liberté de mauvaise part. Ceux qui nous haïssent persuadent à V. M. que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main sy tost; qu'il y a si peu de moyens d'union parmy nous que quand nous voudrons persister en nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra, et n'y a estat quelque mauvais qu'il soit dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. *Mais ceux là connaissent si mal* l'estat de ceux de la religion que j'ose dire qu'il se trompent. Et V. M. me croira, s'il luy plaist, car j'en parle comme scavant. Je diroy davantage que les particuliers de nostre profession qui mandent à V. M. des provinces qu'ils ne consentent point à ce qui se fait icy, qu'ils ne bougeront pour chose qui s'y résolve et semblables choses. Ce sont gens, la plupart qui par ceste submission *espèrent faire leurs affaires*, mais qui seroient les premiers à désirer un remuement ou à monter à cheval, s'il estoit conclud.

Sire, je ne vous ay jamais trompé, pour l'honneur de Dieu croyez moi de cecy, c'est chose vraie. Ceux de la religion sont *tellement*

unis pour leur conservation qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce *n'est ceux qui sont à la cour*, dont je ne voudrois pas respondre, et peut estre quelques particuliers de peu de considération. Je ne parle point par cœur, et en cognois bien *dont vous pensez estre bien asseuré* qui pensent autrement. Cette assemblée n'a point de dessein de remuer; V. M. le croye. Mais pour assurer nostre condition et la maintenir contre ceux qui veulent nostre ruine, tout le monde y conclud.

Ce Légat peut estre mis en considération pour nous faire attendre. Mais est-il raisonnable *que le pape*, malgré lequel vous avez conquis vostre royaume, soit contenté à nostre dommage, et nous de qui vous avez esté si fidèlement assisté périssions pour son seul plaisir? Sire, c'est vostre royaume, il vous importe plus qu'à nul autre de le voir paisible, et n'y a personne plus capable de juger des moyens d'y parvenir ny plus digne pour les mettre à exécution. Aussi est-il premièrement vostre charge, charge que Dieu vous a mise en main et dont j'ose dire qu'un jour il luy faudra rendre compte. Je supplie très humblement V. M. me pardonner si je parle trop librement. C'est l'affection que j'ay à son service qui m'emporte jusques là, affection qui me demeurera jusques à la mort telle qu'elle peut estre désirée par V. M. de son

Très humble et très obéissant sujet et serviteur.

LANOÜE[1].

A Loudun, ce 16me aoust 1696.

1. Le même volume 428 contient d'autres lettres fort importantes sur le même sujet, dont une signée de Daniel Chamier. Nous y reviendrons.

APRÈS LA RÉVOCATION

ESTAT DES MINISTRES QUI SE SONT CONVERTIS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

1686[1].

Les frères Haag (*France protest.*, III, 475, *note*), et après eux M. Douen (*Les premiers pasteurs du Désert*, II, 395), ont publié des listes des pasteurs qui apostasièrent, mais que les uns et les autres disent être incomplètes. On en jugera en les comparant avec celle que nous publions pour le Languedoc seulement. Un astérisque (*) précède les noms qui ne figurent pas sur les listes déjà publiées. Par contre, on n'y trouve pas les noms de Bastide, Astruc, Ducros fils, Reboul[2], Durand, Audoyer, Gautier[3], qui abjurèrent peut-être après que cette liste eut été dressée. D'autres documents trouvés aux Archives de l'Intendance nous ont fait connaître les prénoms et mis à même de rectifier quelques erreurs ; les notes indiquent les variantes.

FERD. TEISSIER.

		Livres.
Il demeure à Nismes.	Le Sr Cheiron (Élie), ministre de Nismes.	1.200
Id.	Le Sr Paulhan (Pierre), ministre de Nismes.	1.200
Id.	Le Sr Roussiere, ministre de Bernis.	550

1. Original en une feuille papier libre. *Arch. de l'Hérault*, c. 279. *Fonds de l'intendance.*

2. M. Douen (II, 398, *note*), dit : « Court a compté deux fois ce pasteur, une fois sous le nom de Reboul et une autre fois sous le nom de Reboulet du Vivarais. » Court aurait raison, tous les deux ont abjuré. V. *France protest.*, VIII, 395.

3. Gautier (Pierre), proposant en théologie, originaire des environs de Sommières, n'a jamais été admis au ministère, ni pasteur au Vigan, comme le dit M. Douen. Il abjura étant proposant et habitait Aulas, où il avait épousé demoiselle Suzanne de Ricard, laquelle mourut des suites de couches le 1er janvier 1676, laissant un fils, qui survécut à sa mère.

		Livres.
Il demeure à Nismes.	Le Sr * Gasagne, ministre de Bernis.	400
Il demeure à Uzès.	Le Sr Thomas, ministre d'Uzès.	600
Il demeure à Sauve.	Le Sr Darvieu, ministre de Soudorgues [1].	450
Il demeure à Florac.	Le Sr Sauvage, ministre de Sauve [2].	600
Il demeure à Nismes.	Le Sr Rei (Claude), ministre de Vergèse [3].	400
Il demeure à Vic.	Le Sr Sabatier (Jean), ministre de Vic [4].	400
Il demeure à Mauressargues.	Le Sr Isnard, ministre de Blauzac [5].	500
Il demeure à Lasalle.	Le Sr de Bagards (Louis), ministre de Saint-Félix [de Palières] [6].	350
Il demeure à Sauve.	Le Sr Moles [7] sieur de Pierredon (Estienne), ministre de Quissac.	500
Il demeure à Nismes.	Le Sr* Privat, ministre de Barjac.	600
Id.	Le Sr Paulet [8] (Paul), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Viviers.	Le Sr Reboulet, ministre de Chomerac [9].	400
Id.	Le Sr Meisonnier, ministre de Saint-Sauveur.	400
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Sousselier [10], ministre du Queila.	350
Id.	Le Sr* Quenot, ministre de Clarensac.	650

1. *Aliàs :* Darrieu de Saint-Hippolyte.

2. *Aliàs :* Mialet.

3. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

4. *Aliàs :* Uzès. Sabatier était originaire de Saint-Roman de Toursque, paroisse de Moissac, et parent des de Cabiron. Il figure au *Livre du recteur :* « Joannes Sabaterius Sancti Romani ex Cebennis, 27 9bre 1668. »

5. *Aliàs :* Uzès.

6. *Aliàs :* Lassale. De Bagards était originaire de Lasalle, comme le porte le *Livre du recteur :* « Ludovicus de Bagards, Sallensis ex Cedennis, 3 mai 1671. »

7. *Aliàs :* Mole.

8. *Aliàs :* Paul.

9. *Aliàs :* du Vivarais. N'est pas porté sur la Liste Douen, II, 398. V. la note 2 ci-dessus.

10. Ne doit-on pas lire Rousselier, dont les descendants ont depuis habité le Cailar dans le canton de Vauvert (Gard) dont il est ici question ?

		Livres.
Diocèse de Mende.	Le Sr Ducros (Jean-Jacques), ministre de Saint-Germain [de Calberte].	500
Id.	Le Sr De La Coste (Justin), ministre de Saint-Étienne [de Valfrancesque][1].	650
Id.	Le Sr* De Montmart, ministre de Saint-Hilaire [de Lavit].	600
Diocèse de Viviers.	Le Sr De La Valette, ministre du Gua[2].	350
Id.	Le Sr de Jean, ministre de Vallon[3].	450
Id.	Le Sr Grimaudet, ministre du Chambon[4].	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr Thomas, ministre à Montaren[5].	400
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Justamon, ministre à Massilhargues [canton d'Anduze].	350
	Le Sr* Flavard, ministre à Cuges (?).	450
Diocèse de Lavaur.	Le Sr* Delun, professeur de philosophie à l'Académie de Puylaurens.	500
Diocèse d'Uzès.	Le Sr* Farion (François), ministre de Navacelles.	600
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Davin (Arnaud), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Mende.	Le Sr* Calmel (Jacques), ministre de Moissac[6].	470
Id.	Le Sr Pontier (Louis), ministre de Saint-Martin-de-Lansuscle[7].	450
Diocèse de Nismes.	Le Sr de Montfaucon (Estienne), ministre d'Aubaïs.	600

1. *Aliàs :* de Saint-Jean de Gardonenque. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

2. *Aliàs :* Valette d'Issamoulène.

3. *Aliàs :* Desjens de Vals.

4. *Aliàs :* de Desaignes. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

5. Non porté sur la *Liste Douen*, II, 398, *note*.

6. Le « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Jacques Calmel, ministre de Saint-Étienne et de Moissac depuis le 3 mai 1668 jusqu'en 1684, a été donné en 1804 par Madame Dumazel (?) à M. de Cabiron, et se trouve aujourd'hui entre les mains de M. le baron A. de Cabiron, au Vigan. »

7. *Aliàs :* d'Alais. Ses descendants sont protestants et habitent Saint-André-de-Valborgne.

		Livres.
Diocèse de Mende.	Le Sr* Boier (Louis), ministre de Marvéjols.	500
Diocèse de Nismes.	Le Sr* De Ginestous (François), seigr et ministre de Montdardier.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr* Capieu (Jean), ministre de Saint-Dézery.	400
Diocèse de Mende.	Le Sr Vilars (Simon), ministre de Saint-Lager en Cévennes[1].	450
Diocèse de Vabre.	Le Sr* Couderc (Jacques), ministre de Meirueis.	600
Diocèse de Nismes.	Le Sr Blanc (Jacques), ministre de Ganges[2].	600
Id.	Le Sr Pistoris (Jacques), ministre de Saint-Laurent-le-Minier[3].	500
Id.	Le Sr Aigoin[4] (Pierre), ministre de Sumène.	500
Id.	Le Sr Dumas (Jean), ministre de Durfort.	600
Id.	Le Sr Dumas (François), ministre de Vezenobres.	700
Id.	Le Sr* Dumas (Jacques), ministre de Sostelle.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr Capieu (Anthoine), ministre de Saint-Laurent de la Vernède[5].	400

1. *Aliàs* : Pierrevillar.

2. *Aliàs :* de Miallet. *La France protestante*, II, 599, dit à tort qu'il a été pasteur à Mandagout, 1662-1667. A cette époque l'église de Mandagout était annexe du Vigan.

3. *Alias :* Pistory de Saint-Hippolyte. Était originaire de La Cadière près Saint-Hippolyte-du-Fort.

4. Les frères Haag écrivent Anguoin. *Douen* ne le porte pas. Il signait Daigoin et est qualifié dans les actes publics « Pierre Daigoin, escuyer, sieur de Valnières, fils du sr Isaac Daigoin, escuyer, ministre (?) et de Pierrette Ducros. » Il mourut à Sumène en 1687 « muni du saint viatique ». (*Registres curiaux de Sumène.*)

5. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

* PROPOSANTS CONVERTIS[1].

Le Sr Cargut, proposant à Nismes.
Le Sr Devèze, proposant à Nismes.
Le Sr de Ventaillac, proposant à Durfort.
Le Sr Daubrespin, proposant à Alais.

UN COLLOQUE BÉARNAIS

10 SEPTEMBRE 1759

Bellocq, 11 avril 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser trois pièces importantes que j'ai copiées sur des documents qui m'ont été prêtés par madame Naude, d'Orthez. Ce sont :

1° Une copie de la formation d'un premier Consistoire qui englobait toutes les Églises de la religion d'Orthez;

2° Une copie d'un colloque;

3° Une copie d'un synode.

La maison Magret, qu'il ne faut pas confondre avec un hameau du même nom près d'Orthez, servait de refuge au pasteur Defferre. Située sur les collines de Bérenx, au pied d'un mamelon d'où l'on aperçoit toute la région protestante dont elle occupe le centre, entourée de plusieurs autres maisons isolées placées à quelques distances autour d'elle, comme en vedette, elle était admirablement choisie pour cacher un proscrit et loger un pasteur du désert. De ce même point, la vue embrasse sur les Pyrénées un panorama de 40 lieues d'étendue.

C'est là que notre organisation ecclésiastique, brisée par la Révocation, a repris naissance. Nous savons par des traditions conservées dans une de ces habitations à Haget, sur Journet et Deferre, que ce dernier se plaisait à Magret et dans ces parages; et que, malgré quelques battues

1. La liste des proposants, non mentionnés dans les listes déjà publiées, ne porte pas qu'on leur ait accordé de pension.

aux pasteurs faites par la maréchaussée, il a pu accomplir son œuvre sans être arrêté et relever nos églises.

Le premier acte religieux accompli par Deferre est un baptême en septembre 1755; est-ce à peu près la date de son arrivée en Béarn? pourrait-on préciser cette date? Où trouver sa correspondance avec Paul Rabaut? Sans doute dans la collection de ce nom.

Agréez mes fraternelles salutations,

A. Bohin, pasteur.

Au nom de Dieu, amen!

Les Églises du Béarn assemblées sous les yeux de Dieu ce 10e sepbre 1759 au nombre de seize anciens et d'un pasteur, après avoir imploré le secours du St Esprit, ont délibéré ce qui suit :

1° Mr le pasteur Journet nous ayant produit une lettre de M. Picq proposant de Hautes Cebennes et étudiant à Lauzanne dans laquelle ledit M. Picq, à la prière dudit M. Journet, veut bien avoir la bonté de se prêter pour le service de nos églises, l'assemblée, très reconnaissante aux offres que ce Mr nous fait, a délibéré de se rendre le plus tôt possible et pour cela il a été convenu, pour accélérer son arrivée, de lui faire compter cent et vingt livres pour fournir aux frais de son voyage conformément à la demande qu'il nous en a faite dans la lettre.

2° Les Églises du Béarn, pour des raisons très importantes qui ne leur permettent pas de faire consacrer M. Picq dans leur sein, ont délibéré de prier la province des Hautes et Basses Cévennes de nous faire le plaisir de l'examiner et de le recevoir au saint ministère s'il en est jugé capable, comme aussi de vouloir laisser assister dans l'assemblée des pasteurs préposés pour l'examen et la réception du dit sieur Picq un député de la province du Béarn que nous avons chargé de payer tous les fraix qui se foiront en cette occasion.

3° Toutes les dépenses qu'il conviendra de faire à l'occasion de MM. Picq et Lanne seront payées par égalles portions par le quartier d'Orthez et de Sallies.

4° L'Église de Sallies est chargée de faire tout son possible pour faire le recouvrement de la taxe des dépenses réparties sur toutes autres églises annexées à la sienne, et celle de Sallies est chargée d'en faire de même dans celles qui sont de son ressort et remettre

l'argent, les dûs et les autres à l'église d'Orthez à qui ces sommes sont dues.

5° Les églises payeront à M. Defferre, notre très honoré pasteur, pour le service qu'il a fait dans nos églises pendant le cours de cette année, la somme de six cents livres avec protestation que nous sommes mortifiés de ne pouvoir pas lui témoigner une reconnaissance plus étendue et plus sensible.

6° L'Église d'Orthez payera à M. Defferre, notre cher pasteur, la somme de deux cents livres, celle de Bellocq cent livres et celle de Salles cent livres pour remplacer les cent livres qui doivent lui revenir du pays étranger et qu'on a déléguées à Mr Picq pour fournir aux frais de son voyage depuis Lausanne jusqu'en Béarn.

7° Les anciens sont exortés de faire instruire avec tout le soin possible la jeunesse chacun dans son église et de ne laisser présenter à la St^e^ Cène qui que ce soit sans avoir examiné préalablement et sans avoir confirmé le vœu de leur baptême selon que la discipline des Églises réformées de France l'ordonne.

8° Les Églises du Béarn sont très mortifiées de ne pouvoir conserver M. Defferre pasteur dans leur sein, vu le dessein qu'il a formé de se retirer ailleurs pour des raisons à lui connues, mais elles se font un plaisir et un devoir de l'assurer en toute vérité de leur attachement inviolable, qu'elles ne perdront jamais de vue les importants services qu'il leur a rendus en les retirant du triste état où elles se trouvaient réduites.

Fait et arrêté ce dixième sepbre dans notre assemblée colloqualle.

Signé à l'original :

JEAN JOURNET, ministre du St évangile.
LABOURDETTE, secrétaire.

MÉLANGES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE MONTBÉLIARD

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION

Un docteur de l'Église romaine, le cardinal Bellarmin, fait cet aveu qui ne saurait être suspect dans sa bouche : « Quelques années avant les hérésies de Luther et de Calvin, il n'y avait plus, suivant les témoignages de tous les auteurs contemporains, ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des sciences sacrées, ni respect pour les choses divines ; il ne restait enfin presque plus de religion ». Cet état du monde chrétien, que les historiens du temps s'accordent à nous dépeindre comme un état de profonde décadence morale et intellectuelle, appelait une réforme prompte et sérieuse ; le mal était partout et il avait besoin d'un remède efficace. L'ignorance du clergé n'était égalée que par sa dépravation, et celle-ci n'était un mystère pour personne. « L'enseignement n'était plus compté au nombre des fonctions du prêtre, et, comme il n'était besoin, pour chanter la messe et pour accompagner les cérémonies magiques dont le culte était composé, ni de beaucoup d'éloquence, ni de beaucoup d'érudition, on voyait chaque jour consacrer à la prêtrise des cuisiniers, des musiciens, des chasseurs, des garçons d'écurie, des valets de chambre et pis encore ». (Naef, *Histoire de la Réformation*, page 13 ; et Merle d'Aubigné, idem, 1er volume, page 73.)

Ce n'était assurément point avec de pareils guides que les foules pouvaient sortir de leur misère intellectuelle et prendre quelque goût à la culture plus haute de l'esprit. Un aveugle ne peut qu'entraîner avec lui dans la fosse les aveugles qui le suivent.

Le pays de Montbéliard ne faisait point exception à la règle générale ; il ressemblait en cela à tous les autres pays de l'Europe,

et la prédication de la Réforme le trouva dans un état vraiment déplorable sous le rapport des lumières comme sous celui de la moralité, qui est avec elles dans une étroite corrélation. Un mémoire du Conseil de régence ou Noble Conseil de Montbéliard en date du 6 septembre 1552 sur les « vie et comportement des prêtres catholiques pendant l'intérim (1548-1552) » et d'autres enquêtes faites à la même époque sur le même objet par ordre du gouvernement de Wurtemberg nous apprennent que, dans ce temps, la plupart des curés ou vicaires qui desservaient nos paroisses étaient « gens indoctes, personnes incapables et sans préalable examen,... quasi tous bestes et asnes et sachant à peine décliner leurs noms ». Dans son *Mémoire historique sur l'abbaye de Belchamp* (chap. III), M. l'abbé Bouchey s'exprime ainsi à ce sujet : « Peut-être leurs mœurs (des religieux et ecclésiastiques en général) n'étaient-elles pas aussi pures et les motifs de leur zèle aussi droits qu'on eût pu le désirer. » Sous la plume d'un membre du clergé, c'en est, pensons-nous, assez dire.

L'instruction était nulle dans tout le comté de Montbéliard, aucune école ouverte dans aucun village, où l'on ignorait jusqu'aux moindres éléments de la lecture et de l'écriture et où les âmes n'étaient nourries que de superstitions, de fables ridicules et de doctrines qui n'avaient souvent rien de commun avec l'évangile de Christ. Dans la ville même de Montbéliard, chef-lieu de la principauté, l'état des choses n'était pas très sensiblement différent et les deux tiers des habitants y croupissaient dans le même abandon et la même ignorance crasse que dans les campagnes. La ville possédait bien une école, qui était sous la direction du chapitre de l'église de Saint-Maimbœuf; mais qu'était-ce que cette école? Déjà existante en 1260, où un clerc, après les cérémonies d'usage y apprenait au peuple le *Credo*, le *Pater* et quelques prières latines, et sans doute réorganisée après l'octroi en 1283 des franchises de la ville, elle est mentionnée comme suit dans les Éphémérides du comté à la date du 5 janvier 1300 : « Il n'existait alors qu'une seule école dans la ville de Montbéliard, elle était dirigée par le chapitre de Saint-Maimbœuf. A cette date ce chapitre fait un règlement qui ne nous apprend rien sur le mode et la portée de l'enseignement, mais d'après lequel le recteur (instituteur) préposé à cette école est tenu à une résidence continuelle et doit être renouvelé tous les ans.

En même temps il lui est défendu d'exiger ou d'accepter de ses élèves, en tout ou en partie, ce qu'ils reçoivent pour assister aux offices des morts[1] ».

Quel était l'enseignement donné dans cette école? « Etait-ce, dit M. le pasteur Tuefferd, de Bethoncourt (*Essai historique sur les écoles de Montbéliard avant* 1792, dans les mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, année 1857), une école de novices où, après le *doctrinale Puerorum* (manuel pour apprendre les règles), on enseignait les déclinaisons et les conjugaisons latines, l'explication du graduel, du bréviaire, de la légende, des petits auteurs latins, puis le chant des psaumes et des hymnes de l'église? Ce qui pourrait le faire croire, c'est que les élèves assistaient au service des morts, sans doute pour y aider aux chants funèbres. En tout cas, ce devait être bien peu. » C'est là aussi notre conviction, et ce qui nous semble suffisamment l'appuyer, c'est l'état de profondes ténèbres sprirituelles où la Réformation trouva notre pays plus de deux siècles après.

En 1438 (18 décembre) les statuts de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf furent confirmés par le concile de Bâle, et l'un des articles nouveaux (ils l'avaient été déjà en 1299 par Otton, archevêque de Besançon et en 1309 par Hugues, qui occupait alors ce siége métropolitain), dispose : « que dèz ici en avant, par le vicaire perpétuel, le peuple de Montbéliard soit instruit et suffisamment enseigné des choses appartenant au salut des âmes, en prêchant et exposant l'évangile et autres choses, ès fêtes solennelles et dimanches; les diz commandements, en déclarant le *Pater noster*, le grand *Credo* et le petit. » On n'avait tenu que peu de compte de cette injonction, on avait négligé d'éclairer les masses, on les avait laissées croupir dans une ignorance calculée, et ce que disait en 1564 le ministre ou prédicant *Arquerius* (Jean Archer ou l'Archer) de l'église d'Héricourt à la tête de laquelle il était placé et où tout était à faire pour le bien-être intellectuel et moral du troupeau, s'appliquait également à toutes les églises du pays avant que vint briller sur elles la lumière de l'évangile restauré.

1. Cette école occupait probablement le local situé rue Derrière-dessus (aujourd'hui rue de Belfort) appartenant à l'abbaye de Belchamp et qui servait de retraite à ses religieux en temps de guerre ou de troubles politiques.

Le peuple des campagnes, demeuré sans aucun souci des besoins de sa nature spirituelle, vivant d'une vie purement végétative, exclusivement occupé à arroser de ses sueurs un sol dont le plus souvent il n'avait pas la propriété et n'aspirant à rien d'autre qu'à un peu de relâche après la fatigue et le rude labeur, le peuple des campagnes ne pouvait être qu'un objet de commisération pour quiconque avait à cœur l'intérêt des âmes et le relèvement de l'humanité. « On a laissé, disait Luther, grandir les jeunes générations comme le bois sauvage dans les forêts; ce n'est partout que broussailles stériles, bonnes seulement à être jetées au feu. »

La Réforme, qui venait remettre sur le chandelier la lumière étouffée sous le boisseau et remplacer par une piété vraie des formes creuses et puériles, des pratiques vaines et oiseuses, ne pouvait, on le comprend, s'accommoder d'un état de choses qui était la négation même de son existence et de sa mission; aussi s'appliqua-t-elle dès l'abord à y apporter le remède qui apparaissait aux yeux de tous comme le plus sûr et le plus efficace. Elle s'empressa d'instruire le peuple pour le rendre à la conscience de lui-même et lui donner le sentiment de sa propre dignité. « A cette époque de la Réforme, dit l'auteur d'un *Essai sur les écoles du Dimanche*, une grande lumière se leva sur le monde et l'un des premiers soins de ceux qui furent les instruments de ce réveil béni fut de donner une instruction solide à la jeunesse. Luther y travailla avec un zèle infatigable. »

Sur ses instances, on établit des écoles de campagne d'abord en Saxe, puis dans la haute Allemagne. Dans les villes il y eut des « écoles inférieures et supérieures. » — « L'école, c'est le premier mot de la Réforme, le plus grand. Elle écrit en tête de sa révolution ce devoir essentiel de l'autorité publique : enseignement universel, écoles de garçons et de filles, écoles libres et gratuites, où tous s'assoieront, riches et pauvres. Que veut dire pays protestants? Les pays où l'on sait lire, où la religion toute entière repose sur la lecture. » (Michelet, *la Réforme*, page 384.) — « La question de la Réforme, dit le même auteur (id., *Ibid.*) était de redresser le peuple, tout entier boiteux et aveugle, de le mettre sur ses jambes et de lui rendre les yeux. Déjà elle avait fait cet effet dans la Suisse, dans la Souabe, dans toute l'Allemagne du Nord. Elle appliqua les biens du clergé surtout à la création des écoles. Ses grands

hommes, Luther et Zwingle, ne furent pas seulement des théologiens, mais les instituteurs du peuple. »

Luther fut véritablement l'homme du peuple et nul, à son époque, ne travailla plus que lui au relèvement des classes populaires par la diffusion de l'instruction. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il en 1520 dans son appel à Sa Majesté Impériale et à la noblesse chrétienne, plût à Dieu que chaque ville eût une humble école où les petites filles pussent consacrer une heure par jour à la lecture de l'évangile, soit en latin, soit en allemand ! » Et dès 1524 il fit paraître un écrit intitulé : *Aux Conseillers de toutes villes d'Allemagne*, pour leur demander la création d'écoles chrétiennes ou écoles populaires. « On dépense, y lisons-nous, tant d'argent pour des arquebuses, des chemins, des digues, pourquoi n'en dépenserait-on pas un peu pour donner à la pauvre jeunesse un ou deux maîtres d'école ? »

« Les efforts tentés par Luther en vue de l'instruction de la jeunesse ne demeurèrent pas stériles. Pendant la première moitié du XVIe siècle, partout où pénétra en Allemagne la religion évangélique, on vit surgir non seulement des gymnases, des universités, mais des écoles qu'aujourd'hui nous appellerions primaires, destinées à éclairer et à moraliser, sans aucune distinction de sexe, les habitants des campagnes tout comme ceux des villes. » (F. Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, tome IV, 17e livraison, page 207, 1878.) « Des écoles partout, dans les villages, dans les hameaux. Créons une génération qui vaille mieux que la nôtre ! » tel est l'appel que le grand réformateur adresse sans relâche aux pasteurs, aux magistrats, aux autorités du pays. Et sa voix ne reste pas sans écho, parce qu'elle répond à un sentiment partagé. Aussi voit-on ses disciples, Mélanchton, Bucer, Brentz, Bugenhagen (Pomeranus), Agricola, Aurifaber, Spalatin, Myconius, etc., marcher à l'envi sur ses traces. Mélanchton, un de ses collaborateurs les plus zélés, les plus actifs et les plus capables dans l'œuvre de l'éducation populaire, insista en particulier sur la nécessité de créer des écoles de filles. « Bien élevées, disait-il, les jeunes filles deviendront un jour de bonnes mères de famille, pieuses, aimables envers leurs maris, ni querelleuses, ni trop volontaires. » Afin de remédier au manque d'instituteurs, qu'il fallait tout d'abord former à leur vocation, il voulut que, dans les villages, le sacristain fut capable de remplir les fonctions de maître d'école,

et c'est ce qui eut d'abord généralement lieu. « Dans la Suisse allemande, non moins qu'en Allemagne, les écoles populaires se multiplièrent rapidement, grâce à la réforme de l'église et surtout par l'influence de Zwingle, dont les conseils pédagogiques de son célèbre écrit : *Quo pacto*, etc., s'appliquent à l'enfant du paysan comme à celui du grand seigneur [1]. » Dès 1528 la ville de Strasbourg eut ses écoles élémentaires publiques, et toutes celles qui, dans le protestantisme, furent créées depuis 1525, continrent à la fois des garçons et des filles.

La vieille discipline réformée française avait un article ainsi conçu (chap. II, art. 1er) : Les églises feront tout devoir de faire dresser des écoles et donneront ordre que la jeunesse soit instruite dans les *petites écoles* (écoles élémentaires ou primaires). Aucun instituteur (ni aucun régent de collège) ne pouvait être admis à exercer ses fonctions sans qu'il eût au préalable signé les articles de cette discipline, ainsi que la confession de foi des églises. Le synode de Privas, tenu en 1612, considère les petites écoles comme étant nécessairement attachées à la liberté de conscience, et le synode d'Alençon, tenu en 1637, estime que les écoles sont absolument nécessaires à la subsistance des églises et au maintien de la piété et propagation de la doctrine salutaire. « Et Calvin, si dur et si sombre dans sa création de Genève, qu'a-t-il fait ? Une école. Non seulement la haute école des héros et des martyrs, mais d'abord et principalement l'humble école qui commençait tout, l'école primaire, élémentaire ; sa sollicitude pour l'enfant jusque dans les moindres choses est admirable et commande le respect du monde. » (Michelet, *La Réforme*, p. 384.)

Ainsi tout le protestantisme, aussi bien celui de langue française que celui de langue allemande, aussi bien les Réformés que les Luthériens, tenait l'instruction du peuple pour un des devoirs les plus importants et les plus sacrés qui incombassent à l'église, devoir dont l'omission ou la négligence la constituait en quelque sorte en état de prévarication et de forfaiture. Nous lisons ce qui suit dans un ancien catéchisme de l'église réformée : « Ce a esté une chose que l'église a eue en singulière recommandation d'instruire les enfants

1. Le successeur de Zwingle à Zurich, *Ballinger* (1504-1575), fonda des établissements pour l'instruction de la jeunesse, entretenus par l'État avec une partie des revenus des couvents.

en la doctrine chrétienne. Et pour ce faire, non-seulement on avait anciennement les escholes et commandait-on à chacun de bien endoctriner sa famille, mais aussi l'ordre public était par les temples d'examiner les petits enfants sur les points qui doivent être communs à tous les chrétiens. »

Toujours les écoles, on le voit, comme l'élément indispensable de tout progrès, de toute prospérité et de toute vraie civilisation.

Mais revenons au pays de Montbéliard dont nous devons tout spécialement nous occuper. Son premier réformateur fut, on le sait, avec *Jean Gayling*, chapelain dès 1523 du duc Ulric de Wurtemberg et disciple de Luther, qu'il avait puissamment aidé à répandre dans sa patrie les premières semences de la bonne doctrine, *Guillaume Farel*, arrivé à Montbéliard en juin 1524 sur la recommandation d'Œcolampade (Hauschein), le réformateur de Bâle. A l'exemple des autres hérauts de la Réforme [1], il insista tout particulièrement sur l'instruction de la jeunesse, qui devait être la pépinière de l'église et former un jour le peuple chrétien sur lequel il comptait pour rétablir la foi dans son antique pureté et pour ramener les beaux et glorieux temps du christianisme primitif. « Que là où escholles sont dressées, dit-il dans son « Sommaire » (chap. XI, de l'*Instruction des enfants*, Genève, 1552), elles soyent entretenues en réformant ce qui a besoin d'être corrigé et en y mettant ce qu'il faut. Et là où il n'y en a point, qu'on en ordonne, et, au lieu de la moynaille et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir qui ayent garde d'enseigner avec la crainte de Dieu et enfants aussi bien naiz que de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu... car de tout cecy le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain. »

Cependant Farel, sur les instances réitérées des cantons catholiques de la Suisse, dut quitter précipitamment Montbéliard (mars

1. L'histoire ne nous dit pas si Farel et ses collaborateurs (Gayling, Wolfhardt, etc.), pendant leur séjour, d'ailleurs d'assez courte durée, à Montbéliard, se sont occupés autrement qu'en théorie et par la plume de l'instruction des enfants. Il est à croire qu'ils n'en ont point eu le loisir, la prédication de l'évangile devant absorber tous leurs instants, sans parler des luttes de tous les jours qu'ils avaient à soutenir contre le clergé catholique, dont l'influence était dès lors sérieusement menacée.

1525), d'où Gayling avait déjà été forcé de partir quelques mois auparavant[1], et ce double départ, joint à l'invasion du pays par les paysans bons hommes ou rustauds qui y exercèrent pendant quelque temps leurs ravages, ne permit pas de s'occuper sérieusement de l'instruction populaire, dont l'intérêt puissant n'échappait d'ailleurs point au gouverneur du pays. Il dut même se passer plusieurs années encore avant qu'on pût mettre efficacement la main à l'œuvre et entrer résolument dans la voie d'une réforme si impérieusement exigée et si pleine d'avenir.

Le duc Ulric, auquel avait été imposé le renvoi de Farel et de ses collaborateurs, se décida en 1526 à quitter lui-même le comté, et il le céda à son frère George qui, alors, ne s'était point encore déclaré partisan de la Réformation. Celui-ci le garda jusqu'en 1534, où il la restitua à Ulric qui, dans la même année, l'engagea au roi de France, François Ier, pour une somme d'argent assez considérable dont ce monarque lui avait fait l'avance. Le remboursement d'une partie de cette somme effectué l'année suivante fit rentrer le comté en la possession définitive du duc, qui put dès lors y agir à son gré et y accomplir les projets qu'il méditait à son égard. Il en confia l'administration à son même frère George, qui n'avait pas tardé à goûter et à embrasser les doctrines de la Réforme, dont il devint dès lors un des plus fermes appuis et des plus zélés défenseurs. C'est à lui qu'incomba la tâche et que revint le soin d'organiser le protestantisme dans le pays et tout d'abord dans la ville de Montbéliard. Une de ses premières préoccupations fut pour l'instruction primaire, une des colonnes sur lesquelles devait s'élever l'édifice nouveau. Mais les ouvriers manquaient à l'œuvre au dedans, et l'étranger seul était capable de les fournir. Il fallut donc s'y adresser et un homme s'y employa avec tout le zèle et tout le dévouement qu'il apportait à tous les actes de son ministère. C'est *Pierre Toussain*, ancien chanoine de Metz et prédicant de la reine de Navarre, sœur de François Ier. Le duc George l'avait fait venir à Montbéliard en 1535 (fin de juin ?) pour y travailler, de concert avec lui, à l'établis-

1. Farel était déjà à Bâle vers le milieu du mois de mars. (Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, nos 142 et 143, et une lettre adressée le 16 décembre 1524 par les cantons catholiques de la Suisse au duc de Wurtemberg nous apprend qu'à cette époque Gayling avait déjà été congédié.

sement de la réforme et à la première organisation des églises nouvelles.

Toussain se tourna vers la Suisse, où il savait rencontrer des hommes à la hauteur du mandat qui allait leur être confié, une foule de convertis à la Réforme, parmi lesquels des nobles et des gens lettrés, s'étant déjà réfugiés de la France dans ce pays pour échapper aux persécutions qui les menaçaient dans leur patrie. Du nombre de ces derniers était *Michel Mulot ou Mullot*, pasteur de S[t] Blaise (près de Neufchâtel), que Toussain avait amené avec lui de Genève un peu avant le 12 novembre 1537, comme il l'annonce dans une lettre écrite à Farel à cette même date. Il y parle également à son ami d'autres ecclésiastiques qu'il désire associer aux travaux de Mulot, celui-ci ne pouvant remplir à lui seul la tâche dont il était chargé : c'est *Guillaume Selles ou Zelles*, destiné à aider Mulot dans la direction de son école, et *Pierre Granier*, sur le compte duquel nous manquons de renseignements. Une autre lettre, adressée par Toussain à Farel et à Calvin à la date du 18 février 1538 [1], parle de *François Dupont* ou *du Pont*, originaire de l'Agenois et élu pasteur à Moins (canton de Genève), le 15 février 1538. Il devait remplacer comme maître de calligraphie Michel Mulot, « dont l'écriture ne satisfaisait point ». Garnier et Dupont devinrent-ils à Montbéliard les collaborateurs de Mulot? Nous l'ignorons, mais nous avons tout lieu de supposer que Selles vint y résider, Toussain ayant particulièrement insisté pour qu'on le lui accordât. Selles et Dupont étaient arrivés en Suisse comme fugitifs en 1537. Ils étaient, l'un et l'autre, célibataires et devaient recevoir à Montbéliard un salaire de cent francs prélevés sur les revenus des huit confréries de cette ville récemment abolies.

On remarquera que Toussain, alors le chef des églises sans en porter le titre, celui de superintendant, choisit de préférence des ministres pour diriger les écoles de Monbéliard. « Farel, dit-il, me reproche d'appeler un si grand nombre de ministres; j'agis ainsi parce que j'attends de jour en jour la réformation de cette église. »

L'école de Mulot s'ouvrit dès la fin de 1537 et elle ne tarda pas à se recruter et à prospérer. En effet, dès le 18 février de l'année suivante, Toussain écrivait à Calvin et à Farel : « Michel Mulot s'ac-

1. Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, passim.

quitte de ses fonctions de maître d'école avec plaisir et succès; il forme à la piété et aux lettres quatre-vingts enfants environ; j'attends plus de fruits de son école que de tous mes sermons. » C'était là un beau témoignage rendu au zèle et aux capacités de Mulot et qui montrait l'avenir s'ouvrant sous de favorables auspices.

Ch. Roy, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

IV. RÉVOCATION, REFUGE, DÉSERT. — Rev. Hyett Warner, *The History of Thorney Abbey*, en appendice la reproduction intégrale du Registre des baptêmes de la colonie française de 1658 à 1724 (Londres, 1879, in-8°). *Le Refuge à Schaffouse*, note signée G. A. H. dans le *Journal du Protestantisme* (23 mars 1883) résume un mémoire du Pr. Baechtold, *Geschichte der franz. Kirche in Schaffhausen*. Dr Zahn, *Ein Kirchenraub* (Un vol d'église), Leipzig, 1882, in-16, renferme quelques détails sur la petite communauté réfugiée de Ludwigsburg en Wurtemberg, sur les collectes effectuées pour la construction de son temple et sur la spoliation dont elle fut victime. Henry Wagner, *Généalogies des familles Du Moulin, de l'Angle, Castres, Laulhé et Rival*, surtout au point de vue de leur descendance en Angleterre. *Pierre Corteiz*, dit *Carrière*, note de M. F. Teissier dans l'*Église libre* (27 avril 1883), citant d'après l'original, conservé aux archives de l'Intendance à Montpellier, l'autorisation d'exercer le ministère donnée à Corteiz le 13 mars 1705 par *Sagniol*, ci-devant ministre en France, *Malplach*, ministre aussi en France, *Besse*, ci-devant ministre en Dauphiné et Gaspard *Gresse*, ministre en France. Le même M. Ferd.

Teissier a rectifié dans l'*Église libre* (2 mars 1883) un détail des biographies réunies par M. Benoît sous le titre de l'*Église sous la croix* (p. 318) et où il est dit que le rabat du pasteur du désert était noir avec un petit liséré blanc. M. Teissier dit que le rabat de Pierre Durand qui figure aux archives de l'Intendance de Montpellier parmi les pièces de son procès, est, au contraire, entièrement blanc comme ceux d'aujourd'hui. Dans l'*Église libre* du 9 mars, M. Benoît répond qu'il avait décrit fidèlement et *de visu* le rabat de Désubas que possède M. le pasteur Lebrat de Roubaix et qui est du reste conforme à celui d'un autre pasteur du désert, Jean Gachon, dont le portrait se trouve à La Mure. Il ajoute que le rabat que M. Teissier a vu à Montpellier n'est pas celui de Pierre Durand mais d'Étienne Teissier dit Lafage, qui y fut exécuté le 17 août 1754. Dans le même journal du 16 mars, M. Abric-Encontre confirme le dire de M. Benoît en mentionnant un rabat de Pierre Encontre, aussi pasteur du désert, qu'il possède dans un sermon manuscrit de ce pasteur. Enfin, M. Charles Dardier, dans l'*Alliance libérale*, citée par l'*Église libre* du 30 mars, résume le débat en citant un autre rabat noir liséré de blanc, celui du portrait de Paul Rabaut qui est à la maison des orphelines du Gard, et ajoutant que l'existence de deux sortes de rabats prouve simplement la liberté laissée sur ce point aux pasteurs du désert par leurs synodes.

Dans le *Christianisme au* XIXe *siècle* (13 avril 1883), *l'enseignement de la femme et les synodes du désert* par M. ARNAUD, extraits des actes du synode provincial du Vivarais du 26 juillet 1721 et du synode national du désert du 26 mai 1726. Le même journal (17 et 24 août 1883) renferme deux articles fort intéressants de M. F. TEISSIER sur *les prédicants du Désert dans les Cévennes*, où il est surtout question de *Isaac Vidal*, de Colognac (1663-1686), des assemblées qu'il tint et des condamnations nombreuses et terribles auxquelles elles donnèrent lieu. L'*Église libre* (23 mars 1883) reproduit d'après l'*Alliance libérale* une communication de M. CHARLES DARDIER, lettre de remerciements pour des secours, écrits de la Tour de Constance, 22 août 1738, et signée *La Vassas* et *La Durand* pour toutes : cette lettre est conservée aux Archives consulaires d'Aimargues. M. KOBLER réédite en brochure deux articles (Témoignage 31 mars et 7 avril 1883) sur les *Inhumations des luthériens à Paris aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. Le tome XIV des

Archives de la Bastille publiées par M. Fr. Ravaisson et qui embrasse les années 1726-1737 continue à renfermer beaucoup de pièces relatives aux protestants. Enfin, on trouve dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 4e vol., 3e livr., 1883, quelques notes sur Duvigier, commissaire départi à Saintes pour l'exécution des édits contre les protestants (1685).

V. VARIA. — Gustave Masson, *The Huguenots* (esquisse de leur histoire depuis le commencement de la Réforme jusqu'à la mort de Louis XIV), Londres, Cassell, in-12.

Pierre Wallé. *L'Autel votif du Comte Rochus de Lynar, à Spandau*, 1582 (Berlin, 1882, in-8o) : Roch Guérini de l'ancienne famille toscane des comtes Linari, réfugié en France en 1542, y était devenu inspecteur général des forteresses; il embrassa la Réforme en 1563 et épousa l'année suivante Anne, fille du baron de Montot; « la bénédiction fut donnée par M. Privé, ministre de l'église réformée de Noyers, en présence de M. de Salcède ». En 1567, il accompagnait Condé, dans sa marche sur Paris, à la tête d'un corps d'auxiliaires du Palatinat, et se retira à la paix de Lonjumeau à Heidelberg d'où il passa au service des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Les extraits du Journal de la Comtesse, 1564-1583, rédigé en français, fournissent deux faits historiques : d'abord l'établissement du culte français à Heidelberg dès 1570 : « Dieu nous avoit faict cet grace à mon dit sr. et à moy de se servir de nous à obtenir permission de monseig. l'électeur de dresser là une église françoise où nous avions deux fois la semaine prédication et de 4 en 4 dimanche l'administration de la Saincte Cène »; et ensuite la présentation, mars 1571, à l'électeur de Saxe par M. de Linar « d'un sommaire de confession de foy protestante que si son excellence et ses prédicants l'approuvaient qu'il vouloit participer au sacrement de Cène en leur église; la dite confession fut reçue et approuvée sans nulle difficulté, voire de sorte que monsr. l'électeur demanda à mondit sr. Linar si les églises françoises avoient une mesme foy; après luy avoir protesté qu'il était ainsy il en reçut un grand contantement et luy commanda alors d'escrire à monsieur l'amiral à cette fin de luy en faire plus ample certitude par une signée de la main des princes de la religion et de luy; s'il eust les lettres nous ne savons pas à la vérité, parce que jamais l'on en a heu de response, et en

cela ils ont laissé perdre une bonne occasion que Dieu leur présentoit pour oster les mauvaises calomnyes dont l'on charge nos églises francaises, les appelans sacramentaires. »

Ludovic Beauchet, *Étude historique sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français* (Paris, 1883, 95 p. in-8°) : le chapitre VI (p. 63 à 91) est consacré au mariage des Protestants de France ; c'est un travail d'un haut intérêt, surtout à partir de l'arrêt du 15 septembre 1685 et de la Révocation.

Le tome II des *Continuateurs de Loret* (Paris, 1883, in-8° de XLII p. et 1310 colonnes) a quelques lignes sur un ministre de Nîmes qui s'était déguisé en fantôme et qui périt d'un coup de pierre lancée par un paysan (!), et sur l'abjuration du marquis de Lobie, de sa femme et de leurs sept enfants, juillet 1666 à décembre 1667.

Le *Christianisme au* XIXe *siècle* (23 mars 1883) cite un article du *Protestant béarnais* sur un exemplaire du *Nouveau Testament de Louvain* publié à Bordeaux après la Révocation, particulièrement curieux en ce qu'il prouve la falsification du passage Actes XIII, 2 : il renferme en effet à la fois le feuillet du premier tirage qui contenait la traduction exacte et le feuillet qui lui fut substitué et portant : « Comme ils offraient au Seigneur le sacrifice de la messe. » Ce volume se trouve à Genève.

M. Douen, *Une page ignorée d'histoire biblique*, la version nouvelle des Saintes écritures entreprise par les pasteurs de Charenton et arrêtée par la Révocation (Rapport de la Soc. biblique protestante de Paris, 1883).

CORRESPONDANCE

NOTICE SUR MOLES, SIEUR DE PIERREDON, PASTEUR APOSTAT [1]

Revel, 9 août 1883.

Monsieur,

Je me souviens d'avoir lu, il y a environ quinze ans, dans le *Lien*,

1. Voir ce nom, p. 409.

journal rédigé alors par M. Ath. Coquerel fils, une demande de renseignement sur ce qu'était devenu Moles de Pierredon, après avoir quitté son pays. On n'avait trouvé nulle part de traces de son passage ou de son nouveau domicile.

La notice que j'ai l'honneur de vous adresser répondra à cette demande. Les faits qu'elle relate n'ont guère d'importance pour l'histoire, mais ils ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALGANS.

Dans la liste des pasteurs apostats donnée par Antoine Court, il y a le nom de Mole, seigneur de Pierredon.

On sait que Mole, seigneur de Pierredon habitait le château de ce nom, entre Quissac et Lédignan (Gard). Son caractère pacifique ne lui permit pas de se joindre à ses coreligionnaires pour tenir tête aux persécuteurs, et il chercha à se ménager des adoucissements de la part des catholiques. Cette conduite le rendit suspect aux protestants, sans lui attirer l'estime des adversaires. Son manque de courage l'entraîna dans l'apostasie, et le porta à quitter les basses Cévennes.

Que devint-il ensuite?

C'est ce que demandait, il y a quelques années, le journal le *Lien* (si je ne me trompe).

Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait encore répondu à cette question; mais des circonstances fortuites m'ont mis sur la voie pour l'éclaircir, et je suis heureux de vous transmettre les lignes suivantes qui, je crois, pourront vous intéresser, et que j'écris sous la dictée d'une personne bien renseignée, fort âgée, d'une mémoire excellente, et qui a connu et vécu avec les descendants immédiats de Mole de Pierredon.

« Après son apostasie, Mole de Pierredon arriva à Revel (Haute-Garonne), en 1735[1]. Le gouvernement, pour le récompenser de son abjuration le nomma entreposeur des tabacs. Ses anciens coreligionnaires disaient même qu'il avait été anobli pour avoir dénoncé

1. Cette date est-elle exacte? Il est difficile d'admettre que le ministre pensionné à Sauve, en 1686, pour son apostasie, se soit retiré presque cinquante ans plus tard à Revel (*Réd.*).

une assemblée religieuse tenue dans un bois, aux environs de Revel. Cette accusation est fausse : elle n'est point dans son caractère. Il était né d'une famille noble. Mais on comprend que les huguenots, mécontent de sa lâcheté, aient voulu faire peser sur lui une telle délation. Depuis cette époque, un membre de sa famille a toujours été gratifié d'un bureau de tabac. Le dernier qui le régissait est mort, il y a environ trente ans.

» En s'établissant à Revel, Mole ou plutôt *Moles*, comme l'écrit sa famille, fit bâtir une maison vaste et belle relativement à celles de la contrée. Comme il était fort distrait (caractère encore accentué dans divers membres de sa descendance), il oublia d'y placer un escalier. Il fallut après coup en établir un, fort peu commode, et qu'on voit encore dans un coin d'une cour. Cette maison, qui est passée à diverses personnes par suite de ventes successives, vient d'être achetée au commencement de la présente année, 1883, par plusieurs catholiques notables du pays, qui la font agrandir considérablement, pour y fonder un couvent (avec une vaste chapelle), dirigé par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui déjà en ont pris possession.

» La famille Moles a toujours habité Revel, et a entreteuu des relations bienveillantes avec les protestants. L'un de ses descendants (peut-être un fils du pasteur), se maria avec une dame huguenote dont les enfants restèrent catholiques. Cette dame, fort âgée, vivait encore à la fin du siècle dernier. Elle conservait les livres religieux de son enfance, et priait une de ses petites nièces de venir lui lire souvent un chapitre de la Bible et un Psaume.

» Il ne reste qu'une famille pour conserver le nom de Moles de Pierredon, dont le chef est le fils du dernier régisseur du bureau de tabac, mentionné déjà[1]. Il a trois enfants une fille et deux fils, dont l'un est dominicain et l'autre à Bruxelles, dans la grande maison de Christofle, l'inventeur de l'argenterie Ruoltz.

» Le nom de baptême du pasteur apostat était Étienne, et ce nom s'est transmis dans diverses branches de la famille, de père en fils. »

1. Il habite Sorèze (Tarn) à 5 kilomètres de Revel. Il est pharmacien.

L'ABBÉ DE FLORIAN

Nous recevons de notre vénéré maître et ami, M. Germain, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, les lignes suivantes, auxquelles nous sommes heureux de donner la publicité du *Bulletin*. A défaut des renseignements qui nous sont demandés, et que ne peuvent offrir les papiers Rabaut, la collection Court réserve peut-être quelques révélations à notre cher et docte correspondant.

Montpellier, le 10 août 1883.

Cher confrère et ami,

Votre bibliothèque de la place Vendôme, si riche en documents sur l'histoire du Protestantisme, vous permettra sans doute de m'éclairer au sujet d'un travail dont l'Académie de Montpellier vient de voter l'impression, concernant l'abbé de Florian, et que je tiens à ne publier qu'après avoir épuisé tous les moyens de recherches, quelque intéressant qu'on l'ait jugé.

L'abbé de Florian (Pierre de Claris) figure, vous le savez, dans les généalogies comme ayant été oncle du célèbre fabuliste[1]. Né catholique, — son père s'étant converti lors de la révocation de l'édit de Nantes, — il fut d'abord prêtre, et obtint en cette qualité la cure ou le prieuré de Saint-Jean-de-Crieulon, près de Sauve. Il retourna en 1716 au protestantisme, et ne pouvant, à ce titre, demeurer en France, il se retira à Londres où il exerça les fonctions de ministre protestant, et où il mourut vers 1738. C'était, au témoignage d'Antoine Court, un chrétien zélé. Il avait paraphrasé les psaumes en vers français, et composé des cantiques qu'il faisait chanter à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon.

Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de lui, selon Haag et Nicolas, serait une lettre adressée par lui à l'évêque de Nîmes, pour lui exposer les motifs de son retour au protestantisme.

Connaîtriez-vous, cher ami, cette lettre imprimée ? Ce serait une plaquette in-12. Je l'ai vainement cherchée à Montpellier et à Nîmes.

1. La nouvelle édition de la *France Protestante* se borne à reproduire à son sujet les quelques lignes qui lui ont été consacrées dans la première. (*Réd.*)

Sauriez-vous son existence dans votre bibliothèque protestante, ou dans toute autre bibliothèque de Paris? Le catalogue de la Bibliothèque nationale ne l'enregistre pas.

Je possède, quant à moi, une copie authentique de cette lettre, et je tiendrais à constater l'identité de mon manuscrit et de l'imprimé, avant de publier mon travail sur l'abbé de Florian.

J'ai entre les mains certains autres documents recueillis par un pasteur anonyme du XVIIIe siècle, qui les donne comme de l'abbé de Florian, correspondance, cantiques, etc., et je ne voudrais les déclarer inédits qu'après m'être assuré qu'ils le sont réellement.

L'abbé de Florian, dans une *lettre pastorale* adressée à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon en prenant congé d'eux, parle d'un ouvrage qu'il aurait composé à leur intention, afin de les ramener au protestantisme, en leur exposant les imperfections du catholicisme. Auriez-vous connaissance de cet ouvrage, qui ne doit pas avoir été imprimé?

Connaîtriez-vous aussi la lettre de Florian à son propriétaire de Sauve, le professeur Astruc, et une autre à son ancien valet Rouquet? Ce sont deux morceaux exquis, qui ont vraiment frappé notre Académie, et l'ont parfois émue jusqu'aux larmes.

Je vous demande pardon, très cher confrère, d'oser vous poser tant de questions. Mais vous savez avec quel soin et quelle conscience je travaille. Je ne néglige jamais rien pour arriver au mieux possible, au profit de la science.

Dans le cas où vous possèderiez à la place Vendôme quelque chose de l'abbé de Florian, j'utiliserais mon voyage à Paris en septembre, pour aller en prendre connaissance, si toutefois votre bibliothèque est ouverte pendant les vacances, ne fût-ce qu'un jour par semaine.

Je vous serais reconnaissant de me dire si l'accès en sera alors possible, et à quel jour, à quelle heure, je pourrais m'y présenter. Comme je serais heureux si j'avais le plaisir de vous y rencontrer!

Agréez, très cher ami, avec mes excuses pour le service que je me permets de vous demander, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

AL. GERMAIN.

CHRONIQUE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Genève, 5 septembre 1883.

Nous rappelons à nos amis qu'aux termes de la circulaire publiée dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 383) notre Société tiendra sa trentième séance annuelle les 9, 10 et 11 octobre prochain, à Nîmes et dans les Cévennes.

Voici l'ordre du jour des séances :

Mardi, 9 octobre, à 2 heures, au Petit-Temple de Nîmes, assemblée générale de la Société avec rapports, discours et chants appropriés à la circonstance.

Même jour, à 8 heures du soir, dans le temple de l'Oratoire, séance consacrée à Paul Rabaut.

Mercredi, 10 octobre, visite à la Tour de Constance.

Jeudi, 11 octobre, départ pour Anduze et Mialet. Visite à la maison de Roland.

Le soir, à 5 heures, conférence sur l'amiral Coligny donnée par M. le pasteur Bersier dans le temple d'Anduze.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt des réunions historiques et religieuses que nous aimons à placer sous l'invocation du Dieu de nos pères. Puissent-elles marquer une date pour notre Société comme pour les nombreux amis, français ou étrangers, qui répondront à notre appel !

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9 —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

32e ANNÉE. — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1883



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

Assemblée générale de la Société à Nîmes et dans les Cévennes. Journées des 9, 10 **et** 11 **octobre** 433

Rapport de M. le baron F. de Schickler, président, sur les travaux de la Société 437

Rapport du secrétaire sur le concours de 1882-1883... 449

ÉTUDES HISTORIQUES

Paul Rabaut, par M. le pasteur Ch. Dardier............ 461

VARIÉTÉS

La Tour de Constance, poésie par M. Bigot............ 480

CORRESPONDANCE

Fête de la Réformation. Lettre à MM. les pasteurs des Églises réformées de France 482

Collectes de 1882.................................. 483

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

9, 10 ET 11 OCTOBRE 1883.

Ainsi que nous l'annoncions (p. 383) par une circulaire spéciale, notre Société a tenu sa trentième assemblée annuelle en province, et le succès a pleinement répondu à ce premier essai de décentralisation. Le 8 et le 9 octobre on voyait arriver à Nîmes de nombreux pasteurs et laïques du Gard, ou de départements voisins et même éloignés, heureux de prendre part aux solennités historiques et religieuses dont le programme avait été communiqué à divers journaux. Le Consistoire de Nîmes avait pourvu avec une sollicitude attentive aux devoirs de fraternelle hospitalité si doux à remplir en tout temps.

Mardi (9 octobre) bien avant l'heure annoncée, un auditoire aussi brillant que sympathique a pris possession du grand Temple. Plus de cent pasteurs sont présents. Les bancs du Consistoire et toutes les places réservées sont occupés par les amis de notre œuvre historique, et le président de la Société, assisté de trois de ses collègues, MM. Bersier, Viguié et Jules Bonnet, ne parvient pas sans peine au bureau où viennent également se placer M. le pasteur Fermaud, président du Consistoire de Nîmes, M. Alexandre Lombard, membre de la Société d'histoire de Genève[2], et trois délégués de la commission de l'hôpital des Réfugiés de

1. Le Consistoire de Lyon a délégué par délibération spéciale MM. les pasteurs Corbière et Roberty. Nous remarquons dans l'assistance MM. Arnaud de Crest, Autran d'Avignon, Basile de Lunel, Benoit de Cette, Bianquis de Rouen, Bois doyen de la Faculté de Montauban, Belluc de Réalmont, Bonnefon et Richard d'Alais, Crès de Vallon, Ribard de Calvisson, Finiels de la Calmette, Fournier d'Aix-les-Bains, Funck de Valenciennes, Fosse d'Aimargues, Gachon de Montpellier, Mounier d'Aigalliers, Nègre de Saint-Gilles, Dizier de Vezenobre, Saussine d'Uzès, Tarrou de Vauvert, Unal d'Aulas, etc. Notons encore MM. Auzières, Granier, Dugand, J.-W. Lelièvre.

Parmi les laïques nous remarquons MM. Westphal Castelnau de Montpellier, Oberkampf d'Alais, Ed. Borel de Paris, Edm. Chevrier de Bourg, Teissier d'Aulas, le Rév. Ashton, délégué de la Société évangélique continentale, et plusieurs magistrats de la cour de Nîmes.

2. M. Théod. Claparède, retenu par un deuil de famille, n'avait pu se joindre à nous; M. Eug. de Budé nous a adressé, pendant la séance, un télégramme sympathique.

Londres, MM. Girod-Browning, secrétaire, Roumieu et Beaufort, dont la présence rappelle les grands souvenirs du refuge.

La séance est ouverte par le chant du psaume Ier, avec anciennes mélodies, et par une prière de M. le pasteur Babut, grave et forte, comme la voix du passé. M. le baron F. de Schickler lit le rapport qui mêle au compte rendu des travaux de la Société pendant le dernier exercice des considérations générales aussi justes qu'élevées. Un nouveau chant (Psaume XLII) succède à cette lecture écoutée avec faveur. C'est le tour du secrétaire, M. Jules Bonnet. Il s'excuse de ne pouvoir lire, dans un temple de sa ville natale, devant un auditoire si digne de la solennité du jour, le rapport sur les mémoires couronnés au concours de 1883, et cède la parole à M. le pasteur Fabre, qui s'acquitte de sa tâche avec une rare perfection. Après un nouveau chant (Psaume LXV), M. le pasteur Trial de Nîmes rend hommage à la Société pour les travaux qu'elle poursuit depuis trente-deux ans avec un zèle filial. Il caractérise en traits aussi vifs qu'heureux l'œuvre du *Bulletin* qui, dans sa double phase érudite et littéraire, est une victorieuse réponse à cette question de l'ignorance ou de la haine. *Vos pères où sont-ils?* « Nous aimons, dit-il, la Société d'histoire parce qu'elle ressuscite un passé d'honneur, et qu'elle évoque de purs exemples d'héroïsme chrétien. Nous l'aimons aussi parce qu'elle accomplit une œuvre d'harmonie et de paix. Elle fait du bien à tous, aussi lui dirons-nous : *Revenez !* »

Au moment où M. Trial se rassied, un pli mystérieux est transmis au président. C'est un sonnet en l'honneur de la Société, par un poète qui ne veut pas être nommé, mais dont le nom est dans toutes les bouches. Voici ces vers de M. Benoit-Germain, auxquels il n'a manqué que d'être lus par leur auteur, et tels que les souligna un murmure flatteur de l'auditoire :

Salut à vous, Messieurs, à vous, qui de nos pères
Cherchez de tous côtés les restes précieux;
Qui recueillez leurs cris, leurs larmes, leurs prières,
Et nous les transmettez avec un soin pieux.

Vous amassez ainsi des semences de force,
De foi, d'espoir, d'amour, sur un sol où tout dort;
Mais vienne le réveil, et sous la froide écorce
Eclatera la vie où domine la mort.

Salut, chercheurs, fouilleurs, au travail, bon courage!
Si les fils sont mesquins, plats, glacés avant l'âge,
Chez les petits-neveux la flamme doit surgir !

Ce que Dieu demandait nos pères le voulurent.
Sondons ce que Dieu veut, ce que nos pères furent,
Et l'œil sur le passé, préparons l'avenir!

L'admirable cantique de Bost : *Ils ne sont plus, ô Dieu, ces jours sombres d'orage !* suivi d'une fervente prière de M. le pasteur Corbière de Lyon, clôt la séance qui par l'intérêt soutenu des discours et la perfection des chœurs exécutés sous l'habile direction de MM. Mager et Albert Molines, inaugure dignement cette première journée.

Au sortir du temple on se dirige vers la maison des Orphelines, contenant la tombe récemment élevée à Paul Rabaut, dans la demeure qui porte son nom et que consacre une œuvre de charité. M. Fernand Bruneton, trésorier du Comité, fait les honneurs du caveau funèbre à une assistance nombreuse et recueillie. Il lit, inscrit sur un des murs, le beau témoignage rendu à Paul Rabaut par l'ancien consistoire, et qui s'allie

si bien au verset gravé sur sa tombe : *Il se repose de ses travaux et ses œuvres le suivent.* Jamais ces mots qu'on y lit également : *Quoique mort il parle encore!* n'ont paru plus vrais. Une touchante prière de M. le pasteur Corbière, de Montpellier répond au sentiment qui remplit tous les cœurs.

La séance du soir, présidée par M. le pasteur Fermaud, laissera un long souvenir à ceux qui ont eu le privilège d'y assister. On évalue à trois mille le nombre des auditeurs qui se pressent dans le vaste temple de l'Oratoire et refluent au dehors comme une mer agitée. Après le chant du Psaume CXIX, et une invocation de M. le pasteur Lucien Benoit, le président remercie en termes émus la Société d'histoire d'avoir choisi Nîmes pour sa première réunion hors de Paris, et souhaite la bienvenue aux membres présents. La parole est donnée à M. le pasteur Dardier pour lecture d'une notice sur Paul Rabaut, puisée aux sources, riche de citations expressives où revit le héros[1]. L'effet en est grand et augmente encore lorsque M. le pasteur Bersier fait ressortir les leçons d'une telle vie par de superbes aperçus empruntés à l'histoire d'Israël et de la Réforme. Ce discours sera publié, nous l'espérons, ainsi que celui de M. Viguié, qui, s'attachant particulièrement à Paul Rabaut, signale avec un rare à-propos les mérites de prudence et de sagesse qui s'allient à l'héroïsme sans emphase du grand pasteur du désert toujours prêt à sceller sa foi par un suprême sacrifice.

Après l'éloquence, la poésie dans ses accents les plus populaires. C'est en poète que M. Bigot lit les strophes sur la Tour de Constance qui font passer un frisson électrique sur son auditoire. Mystérieuse puissance du beau et du vrai! Ce morceau est compris de ceux même qui en ignorent la langue. Le psaume des batailles, admirablement chanté, forme un sublime contraste avec les triomphes tout spirituels que rappelle la Tour de Constance. M. Molines et ses amis ont contribué pour leur part à nous transporter dans ces régions idéales où l'enthousiasme est de l'adoration. Comment ne pas s'associer aux remerciements si délicatement exprimés par notre président, qui n'a oublié aucun de nos motifs de gratitude pour une journée si bien remplie? M. le pasteur Saint-Paul en résume les impressions dans une prière émouvante qui est un élan de foi au Rédempteur.

Je ne puis raconter en détail les deux jours qui ont suivi, chacun apportant sa part de pures émotions. Le mercredi, à onze heures du matin, un train de chemin de fer nous transporte rapidement à Aigues-Mortes, à travers les sites historiques qui se déroulent de Vauvert aux collines de Calvisson dominant la Vaunage. La tour de Carbonnière se dresse comme une sentinelle à l'entrée des régions que désole la fièvre. La ville de saint Louis apparaît dans son morne horizon sous le rayonnement d'un soleil d'été. Une foule nombreuse se dirige vers la Tour de Constance, se répand à l'intérieur, et les membres du Comité, comme submergés sous ce flot sympathique, doivent se résigner au rôle de simples témoins dans ce pèlerinage de souvenirs. Pendant que notre ami, Ch. Saguier, montre à quelques privilégiés les oubliettes qui n'ont plus pour lui de mystère, la meurtrière par laquelle s'évada Abraham Mazel, et les mille détails d'une merveilleuse architecture, la foule monte et descend l'escalier du sombre édifice et se groupe dans la seconde salle, autour du banc circulaire où une main inconnue, peut-être celle de Marie Durand, a gravé le mot : *Résistez!* Que de douleurs exprimées par ce mot! Le chant du choral de Luther et du psaume XLII : *Comme*

1. Rappelons ici les *Lettres de Paul Rabaut* en souscription, dette d'honneur pour tous! 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr.

un cerf altéré brame, naît spontanément sur les lèvres des assistants, et une belle prière de M. Bersier couronne cette pieuse manifestation.

Le plus aimable accueil nous attend le soir dans les salons de M. Alfred Meynier, secrétaire du Consistoire. Le lendemain jeudi, départ matinal pour Andure, en suivant, depuis Ners, la poétique vallée de Beau-Rivage. Le Comité de l'asile de Bon-Secours et le Consistoire d'Anduze se partagent le privilège de recevoir les très nombreux visiteurs qui se dirigent ensuite vers le Mas Soubeyran. C'est un charmant tableau qui se déroule au bord du Gardon, sous les vertes châtaigneraies du biblique hameau. On remarque dans un groupe les professeurs Planchon et Sabatier de Montpellier. Chacun veut voir la maison de Roland, rachetée par une noble inspiration de la Société d'histoire. M. Laporte, le digne descendant du héros, en fait les honneurs avec une cordiale simplicité. On feuillette avec respect la vieille Bible de Roland; on s'inscrit sur le registre de l'antique demeure; on se sent pénétré peu à peu de la poésie des souvenirs. Ils trouvent une touchante expression dans un culte improvisé sur les lieux mêmes. Le chant d'un psaume, la lecture de quelques versets du chapitre XI de l'Epître aux Hébreux, dans la vieille Bible de Roland, la pathétique éloquence de M. Viguié commentant ces mots : *N'oublie pas les choses que tes yeux ont vues* (Deutéronome, III, 9) et retraçant à grands traits la vie du héros que tout rappelle; enfin les chrétiennes exhortations de M. le pasteur Babut impressionnent vivement l'assemblée, qui se disperse avant le soir.

La magnifique conférence sur Coligny, donnée par M. Bersier dans le vaste temple d'Anduze regorgeant d'auditeurs, a clos dignement l'odyssée des trois jours qui laisse à chacun de nous une profonde gratitude et d'ineffaçables souvenirs. Notre président s'en est rendu pour la seconde fois l'interprête ému, au nom de la Société. Nous écrivions, il y a deux mois : « Etrangère aux partis, ne cherchant que l'édification et la paix sur les hauteurs sereines de la science et de la foi, notre Société peut dire à tous : *Plantons ici trois tentes !* et contemplons les grandes choses que Dieu a faites du vivant de nos pères, pour y puiser un redoublement de zèle dans le présent, et de filiale confiance dans l'avenir. » Grâce au fraternel concours de nos amis de Nîmes et d'Anduze, ce rêve a été une réalité !

J. B.

RAPPORT

DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tient aujourd'hui sa trentième assemblée annuelle. Le Comité qui a l'honneur de la diriger a estimé que le moment était venu de donner à notre solennité huguenote un caractère moins exclusivement parisien; et la première fois qu'il a convoqué hors de la capitale les membres et les amis de notre œuvre, c'est vers le Midi que sa pensée s'est portée tout d'abord, c'est à l'Église de Nîmes qu'il a cru devoir demander l'hospitalité.

Vous n'en serez point surpris. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de retracer devant l'auditoire qui remplit ce temple le rôle de Nîmes dans notre histoire protestante. Nous devrions plutôt, messieurs, en apprendre de vous les détails. Vous connaissez, pour les avoir parcourus depuis votre enfance, ces sites poétiques et sévères auxquels s'attachent, non des légendes enfantées par l'imagination d'un peuple, mais la mémoire d'actes d'énergie et de foi dont quelques-uns d'entre vous ont pu saluer les derniers témoins... En nous réunissant à Nîmes, à l'entrée des Cévennes, presque en vue de la Tour de Constance, près de la tombe de Paul Rabaut, nous venons chercher les sublimes leçons du passé. Nous venons rendre un pieux et filial hommage aux vaillants qui n'ont pas désespéré jusque dans les plus mauvais jours, qui n'ont pas cédé, même sous les coups redoublés de la tempête : nous venons invoquer, avec émotion et reconnaissance, les plus héroïques, mais les plus encourageants; les plus douloureux, mais les plus consolants souvenirs.

A ces raisons historiques de notre choix, laissez-nous en joindre d'autres d'un caractère tout intime, tout personnel à notre Société. Il y a longtemps que vous lui avez appris à compter sur vos sympathies. Le jour même de sa fondation par M. Read, en mai 1852, sur la première liste de ses membres figure le nom du pasteur Abraham Borrel, historien et vénéré conducteur de cette grande église, écrivant au Comité qu'il demandait « comme un honneur d'être inscrit au nombre des sociétaires »; et presque simultanément celui de votre concitoyen, M. Jules Bonnet, qui remplit au milieu de nous, depuis 1865, avec tant de dévouement, les difficiles fonctions de secrétaire et de rédacteur en chef du *Bulletin*.

Ce *Bulletin* non seulement vous associe chaque mois à nos travaux, à nos découvertes, il s'enrichit constamment des vôtres. Sans remonter au delà des limites assignées à ce Rapport annuel, comment ne pas citer dans les douze livraisons de cet exercice les lettres du forçat Plantier, une des victimes de l'Assemblée de la Baume des Fées, retrouvées à Genève par M. Charles Sagnier, et ces communications nombreuses, lettres écrites par divers pasteurs (1773-1775), lettres d'Adrien Chamier et de Duplessis-Mornay, étude sur la visite de Jean Diodati à Nîmes, que nous devons au plus érudit et au plus infatigable des chercheurs... j'ai nommé M. le pasteur Ch. Dardier.

Nous aimerions à rappeler tous nos collaborateurs de cette année : M. de France, nous envoyant les *Procès-Verbaux de l'assemblée générale de Castres*, août 1599; M. Franck Puaux analysant un *Mémoire inédit* de Rabaut Saint-Étienne et poursuivant son utile *Inventaire de la série TT;* MM. les pasteurs Auzière, D. Benoît, Paul de Felice, Jules Vielles, le professeur Bonet-Maury, M. Teissier (d'Aulas), et à l'étranger M. Enschedé (de Harlem), M. Gustave Masson (de Harrow), M. du Rieu (de Leyde). En les remerciant, nous leur recommandons aussi le *Répertoire*, chapitre nouvellement ouvert et

déjà très apprécié, mais qui ne deviendra réellement utile que si chacun de ceux qui lisent, qui trouvent et qui notent, prend à cœur de le compléter. L'appel que nous adressons pour le *Bulletin* nous le répéterons au nom de la *France protestante*. Deux fascicules, les sixième et septième, ont paru depuis notre dernière Assemblée générale. M. Henri Bordier serait sans doute en droit de demander à un grand nombre de nos coreligionnaires s'ils pensent l'avoir secondé suffisamment, s'ils n'ont pas remis de jour en jour l'envoi du document additionnel ou de la note rectificatrice, s'ils ont apporté leur pierre au monument qui s'élève et dont la quatrième assise sera bientôt dépassée.

Et puisque nous enregistrons dans notre résumé forcément rapide les grandes publications qui font honneur à la science protestante, plaçons au premier rang la réimpression de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, collationnée et annotée par M. le professeur Baum, ainsi que le *Bulletin* l'a annoncé *dès* 1854 : nous l'avions promise au public studieux quand M. Cunitz consentit, en 1878, à en entreprendre la revision et l'achèvement : le premier volume vient de paraître chez M. Fischbacher sous les auspices de M. Jules Bonnet, commissaire désigné par la Société des Classiques du Protestantisme français qui est, vous le savez, une émanation de la nôtre. Cette édition exceptionnelle, qu'aucune imitation ne saurait approcher même de loin, vient à son heure : il fallait au texte primitif de Théodore de Bèze les éclaircissements que les savants professeurs de Strasbourg étaient, mieux que personne, en mesure de lui adjoindre, et dont la correspondance de Calvin publiée par leurs soins, celle des Réformateurs par ceux de M. Herminjard, et le *Bulletin* lui-même ont fourni les éléments principaux.

Il en devra nécessairement être de même le jour où l'on voudra sérieusement s'occuper du martyrologe de Crespin. Vous les avez lues, messieurs, ces pages saisissantes, malgré leur naïveté d'expression, où se déroule l'histoire des « vrais

tesmoings de la Vérité ». Notre bibliothèque possédait la seconde édition, celle de 1555. On était loin alors de l'in-folio massif aux lourds fermoirs de cuivre ; c'est un petit in-16, plus facile à soustraire aux regards des persécuteurs. De la toute première, dont on a longtemps contesté l'existence, un seul exemplaire était connu. Il ne sera plus unique, car une rare bonne fortune nous en a fait découvrir un autre, possédant même en plus le titre primitif de *Livre des Martyrs*, supprimé presque aussitôt comme trop catholique par l'excès de scrupule des magistrats genevois.

Ce volume est incontestablement le plus précieux des 250 entrés à la bibliothèque depuis notre XXIXe Assemblée générale : on peut signaler après lui pour le XVIe siècle, la *Confession de foi*, de Valerand Poulain ; le *Catéchisme de Mulhouse de* 1589 ; pour le XVIIe, le *Récit de la mort d'Isaac Homel et de Fulcran Rey*, nouveau sacrifice accompli en faveur de votre Société par M. le pasteur Gagnebin qui, l'an dernier, n'hésitait pas à se dépouiller pour elle du seul exemplaire original des souffrances de Louis de Marolles que possède la patrie du bienheureux martyr.

Parmi les donateurs de livres, vous retrouverez des noms déjà souvent prononcés avec gratitude[1] : ceux de madame la baronne de Neuflize, du ministère de l'instruction publique

1. Donateurs de livres depuis le 30 avril 1882 jusqu'au 30 avril 1883 : Le ministère de l'instruction publique, les Facultés de Théologie protestante de Montauban et de Paris, la Smithsonian Institution, MM. Becker, Bonnet, Bordier, O. Cuvier, p^r, Didier, Fischbacher, Frossard, p^r, W. Martin, Gust. Masson, Maulvault, p^r, Mme la baronne de Neuflize, MM. Ch. Read, F. de Schickler, Villaret, Ch. Waddington, Weiss, p^r, G. Wickham.

Comme auteurs : MM. D. Benoit, p^r, Bonet-Maury, p^r, Bonnet, Comba, Ph. Corbière, p^r, Dardier, p^r, Douen, p^r, Enschédé, P. de Félice, p^r, A. Franklin, Hennebois, Kobler, Laugel, Marchegay, Moutarde, Ménégoz, p^r, F. Puaux, p^r, Ch. Read, Réaume, baron de Ruble, F. de Schickler, Ch. Sepp, Vaucher, p^r, de Vernejoul p^r.

Manuscrits : Consistoire de Nîmes, Delon, p^r, Frossard, p^r, Marchegay, F. de Schickler, F. Teissier, Weiss, p^r.

Gravures : Ch. Delgobe (desc. de réfugiés en Norvège), Gaufrès, Maulvault, p^r.

(Catalogues de la Bibliothèque nationale sur l'Histoire de la France), de M. Gustave Masson, de M. le pasteur Maulvault que ses études sur les solitaires de Port-Royal avaient amené à réunir une rarissime collection de leurs œuvres (78 volumes avec une série de portraits anciens et de gravures); elle a maintenant rejoint en entier sur nos rayons la *Bibliothèque* de Sainte-Beuve. M. le pasteur Othon Cuvier nous a envoyé le catalogue de la sienne : « Marquez-y ce que vous ne possédez pas », nous écrivait-il, et, sur son insistance, les bibliothécaires lui ont obéi et ont dû accepter cette large et fraternelle libéralité.

Il serait difficile d'estimer tous ces dons à leur juste valeur.

On hésite parfois à nous adresser un vieux livre dans la pensée que nous l'avons sans doute déjà. Combien de lacunes de ce genre il nous reste pourtant à combler! Et ce que je dis des livres, ne dois-je pas le redire avec plus de raison encore des manuscrits? La page isolée peut recouvrer son importance si elle est rapprochée d'autres, l'acte à demi déchiré peut être réparé et conservé. Si vous saviez ce que nous avons pu sauver depuis ces dix-huit ans! Dans ces débris qui s'en allaient en poussière, il y avait des fragments de votre glorieuse histoire, il y avait des noms qui s'effaçaient de la mémoire des hommes : ces noms-là étaient grands devant Dieu, ces noms des pères nous les garderons maintenant pour les enfants.

Aidez-nous, messieurs. Dans vos demeures, dans vos greniers peut-être, chez les descendants indifférents, ou catholiques, de familles huguenotes il y a des documents, papiers jaunis que le vent emportera bientôt si vous n'en prenez point souci. Laissez-nous vous mettre sur la conscience ces responsabilités; laissez-nous vous rappeler que notre dépôt constitue les véritables Archives du Protestantisme; — on le sait bien à l'étranger d'où si souvent on vient les consulter; — qu'elles sont publiques, qu'elles sont reconnues par l'État,

qu'il y a là une propriété de tous et que tous doivent contribuer à l'augmenter.

Cette année notre section des Manuscrits anciens a reçu des envois de M. le pasteur Delon de Valleraugue, de M. Ferdinand Teissier, de M. Marchegay, de M. le pasteur Weiss, et elle s'est affirmée une fois de plus par l'adjonction, annoncée il y a un an, des *Papiers Duplessis-Mornay*.

Notre illustre président honoraire, M. Guizot, a dit de Duplessis-Mornay : « Il fut le plus éminent et aussi le plus modéré des hommes profondément pieux et convaincus de qui la Réforme avait pleinement conquis l'âme et la vie, et qui mettaient leur fidélité publique et leur foi religieuse au-dessus de l'intérêt de toute autre affaire en ce monde ». « Le plus vertueux et le plus grand chrétien des protestants fran çais », avait écrit Voltaire. La collection formée par la persévérance de M. Benjamin Fillon date précisément de ces années encore imparfaitement étudiées, où, tenu à distance par le roi qu'il avait si loyalement servi, ou dépouillé par le fils de celui qu'il avait contribué à porter au trône, le grand huguenot continue à se consacrer à son pays et à prodiguer aux églises ses démarches et ses conseils. Aussi ces onze cents pièces, lettres originales, minutes autographes, mémoires, inventaires, correspondances publiques ou intimes, présentent-elles un intérêt de premier ordre : rectifiant sur plusieurs points la publication de M. Auguis qui s'arrête d'ailleurs en 1614, elles la continuent jusqu'à la mort de Duplessis. Ne pouvant donner même une analyse succincte de ces richesses, qu'il nous suffise de signaler, avec tout ce qui est de la plume de Mornay, les longues missives de Marbaut, celles de Théodore de Bèze, d'André Rivet, de Marthe de Mornay et de Villarnoul, et les plaintes ou demandes de direction adressées à ce dernier par les églises qu'il représentait auprès du gouvernement : nous en relevons d'Alais (« contre l'établissement d'une confrérie de battus en cette ville ce qui n'y avait jamais été vu ni ouy »), d'Alençon, Gre-

noble, Lavoulte, Metz, Montauban, Montpellier, Nérac, Pamiers, Poitiers, Rennes, Rouen, Vitré, de l'Académie de Montauban, des Synodes de Bergerac, du Mans, de Ploër, des Colloques d'Armagnac, de Basse-Guyenne, du Rouergue, des églises du Béarn. Ne sont-ce pas là de vrais trésors pour notre histoire ecclésiastique locale?

C'était beaucoup assurément que de pouvoir rendre au Protestantisme et à la France ces dossiers qui en étaient déjà sortis; une occasion s'est présentée de les compléter. La vente après décès de M. Benjamin Fillon, au mois de novembre 1882, livrait aux enchères les pièces plus précieuses encore dont ce savant collectionneur ne s'était point dessaisi, et s'il a fallu renoncer, par une sagesse financière forcée, à plus d'un dossier, c'est avec une vraie joie qu'il nous a été pourtant donné de déposer dans la Bibliothèque, dix-neuf lettres concernant La Rochelle (1599 à 1643), l'accord du différend entre Du Moulin et Tilenus, une lettre de Chalas, premier consul de Nîmes, signée aussi par Saint-Cézaire, Soubeyran et de Chambrun, et les Actes de l'assemblée de Saumur, 1595, Règlements des églises arrêtés à Loudun, Articles traités et convenus à Châtellerault pour la préparation et pour l'exécution de l'Édit de Nantes, — tous documents originaux, portant les signatures autographes des députés de chacune de nos provinces réformées. Le Protestantisme français, nous osons l'espérer, trouvera que, dans cette occurence sans doute unique, notre Société a compris et rempli son devoir.

Les papiers Duplessis-Mornay représenteront le XVIIe siècle auprès de ceux de Rabaut que nous a légués notre regretté collègue, M. Athanase Coquerel fils, et le talent d'une gracieuse artiste, madame Picheral-Dardier nous permet de placer, non loin du portrait de Mornay, une copie de celui de l'apôtre du Désert. En vous parlant de ce don tout récent, je devance le rapport de l'année prochaine, pour vous montrer que notre Musée se forme.

Vous souvenez-vous, messieurs, d'un récit de l'époque

néfaste de la Révocation, confession d'un pécheur tombé sous l'excès de la souffrance, mais relevé par la grâce et les compassions de son Dieu, *les Larmes de Pineton de Chambrun?* L'évêque Daniel de Cosnac raconte dans ses *Mémoires* que lorsque l'infortuné pasteur fut relégué dans le petit village de Romeyer, il écrivit sur la porte de sa chambre un verset du psaume LIV; c'est aux psaumes que vos ancêtres recouraient pour exprimer leurs longues douleurs ou pour en chercher l'apaisement. M. Aubenes, né dans l'arrondissement de Die, et maintenant secrétaire du Consistoire d'Alger, a voulu s'assurer de la vérité du fait. Il a visité la maison qui servit de prison à Chambrun; il a retrouvé au-dessus d'une porte la planche enfumée où se lisent encore les premiers mots du psaume; il est parvenu à s'en rendre acquéreur avant que ce précieux débris ait succombé aux outrages du temps, et il nous écrit : « J'ai pensé que ce vestige de nos annales protestantes pourrait être accueilli avec joie par la Société, et je viens, en ma qualité de huguenot et de fils de huguenot, vous l'offrir, heureux si ma pensée est trouvée bonne. »

Une autre division de notre Bibliothèque ne saurait être passée sous silence, les copies. Depuis plusieurs années, vous n'ignorez pas les fouilles de M. le pasteur Auzière partout où il pense retrouver des actes synodaux, et combien de fois ses espérances se sont réalisées. La série s'augmente de jour en jour : elle s'étendait sur le Dauphiné, le Languedoc, l'Anjou, le Vivarais; dans cet exercice, nous sommes parvenus, par l'active bienveillance d'un savant de Bourg, M. Chevrier, à nous procurer les copies si longtemps désirées des synodes bourguignons de Pont-de-Veyle. D'Amsterdam, M. le pasteur Gagnebin nous en a adressé un de l'Ile-de-France; M. le pasteur Robert, aidé de madame Robert, s'est astreint à la tâche pénible de transcrire ceux du premier refuge à Francfort-sur-le-Mein. Et dans ce département si utile pour nos historiens futurs, nous avons placé avec reconnaissance le beau Catalogue des Archives de l'église de Nîmes, rédigé par M. le

pasteur Cazalet et que le Consistoire a bien voulu nous offrir à la date du 30 avril dernier.

Remettre en lumière, rassembler et centraliser les moyens d'études est un côté de notre tâche; provoquer et récompenser ces études en est une autre. A notre secrétaire est réservé l'honneur de vous rendre compte du concours de 1882-1883 et de son résultat, d'autant plus satisfaisant qu'il est triple. Qu'il me soit seulement permis, d'abord de rappeler que le concours de 1883-1884 se clôt le 15 février prochain et qu'une médaille de 1200 francs sera attribuée au mémoire couronné sur « la vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme depuis la publication du Commentaire sur les épîtres de saint Paul jusqu'à l'apparition de l'Institution chrétienne de Calvin en 1536 », — et ensuite de proclamer devant vous les noms des lauréats de cette année :

M. le pasteur Arnaud, *Histoire des protestants de Provence;*

M. le pasteur Benoît, *Marie Durand, prisonnière de la Tour de Constance* et *l'Église sous la Croix;*

M. le pasteur Chenot, *Notice historique sur l'introduction de la réforme religieuse dans les trois seigneuries d'Héricourt, de Clémont et du Châtetet; l'Église d'Héricourt sous la domination française.*

En attribuant le prix tel qu'il avait été primitivement fixé au premier de ces ouvrages, le Comité a été heureux de pouvoir presque doubler ses récompenses en offrant au second concurrent une médaille de 400 francs et une de 300 francs au troisième. Il a tenu à prouver ses sympathies pour des travaux sérieux qui s'occupent et qui proviennent de régions diverses de la patrie protestante, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence, les confins de l'Alsace.

Et en vérité, messieurs, c'est répondre là à notre raison d'être. Si nous essayons de concentrer à Paris nos ressources, c'est afin de les mettre plus à portée de nos frères de la France entière. J'aimerais à insister auprès de nos Églises des départements sur ce fait incontestable, que c'est surtout pour elles

que nous travaillons, que c'est à chacune d'entre elles que nous essayons de montrer ses titres de noblesse, et qu'il ne devrait pas en exister une seule qui ne soit en relation directe, j'oserais dire intime et fraternelle, avec notre Société.

Pourquoi me faut-il ajouter qu'il n'en est malheureusement pas ainsi? Que si la fête de la Réformation, instituée en 1866 sur notre initiative, est maintenant généralement adoptée par nos communautés réformées, moins de cent d'entre elles seulement ne nous ont pas oubliés cette année. Et cependant il y a déjà là un progrès. Nous avons été profondément touchés du vote unanime de l'assemblée de Nîmes et nous enregistrons sans rancune rétrospective des aveux comme celui de cet excellent pasteur et ami, — nous ne le nommerons pas, — nous écrivant : « Je suis confus d'avouer que, bien que membre de votre Société presque depuis son origine, j'ai célébré cette année, dans mon église, pour la première fois, la fête de la Réformation. »

Dans quelques jours le peuple protestant se réunira de nouveau autour des émouvants souvenirs de son passé. Selon notre habitude, nous enverrons la livraison d'octobre du *Bulletin* à tous les pasteurs de France; cette fois, répondant au désir qui nous a été exprimé, elle contiendra le rapport dont vous venez d'entendre la lecture. Puisse-t-elle leur dire, avec un redoublement d'insistance persuasive, que nous nous croyons le droit de compter sur eux. Vous, messieurs, qui nous apportez aujourd'hui le concours de votre bienveillante attention, ne nous refusez pas celui de votre collaboration active et persévérante. Dites à ceux qui ne sont pas ici, à ceux qui ne songent point aux difficultés qui trop souvent nous paralysent, qu'il faut d'abord et par-dessus tout bénir le Seigneur d'avoir si merveilleusement protégé le petit troupeau; qu'il faut chanter ses louanges ainsi que vous venez de les entendre s'élever sous les voûtes de ce temple avec une perfection rare et un élan qui vient du cœur; mais qu'il faut aussi associer leurs efforts aux nôtres et nous mettre à même d'ac-

complir vraiment l'œuvre entreprise depuis trente-deux ans.

Nous vous parlons de la fête de la Réformation. Ah ! messieurs, la pensée d'un autre anniversaire s'impose à nous comme elle s'imposera, je l'espère, à toutes nos chères Églises de France. Dans deux ans, en octobre 1885, reviendra la date inscrite en traits ineffaçables dans notre histoire — et dans celle des États protestants qui nous avoisinent et en ont, eux, si largement profité. Il y aura deux siècles que Louis XIV, en signant la Révocation de l'Édit de Nantes, crut porter le dernier coup à la religion de vos pères. Ne leur ordonnait-il pas d'embrasser la sienne, sous peine des galères, de la prison perpétuelle, de la transportation, de la mort?...

Les uns, se rappelant que nous sommes errants et voyageurs sur la terre, se sont arrachés à la patrie et ont suspendu leurs harpes en pleurant sur des rives étrangères : « Et quand ils chantaient leurs vieux Psaumes », nous est-il dit de ceux d'Amérique, « ils se tournaient du côté de la France. » Les autres ont continué à les chanter au Désert (les grottes de vos Cévennes n'en gardent-elles pas les échos?) jusqu'à l'heure où épiés, surpris par les dragons, ils sont emmenés captifs, confondus avec les voleurs et les meurtriers, et où ils les chantent encore sous les coups de l'argousin, dans le cachot, sur la route que suit l'horrible chaîne : « Et en approchant de Nîmes, la pluie qui tomba ce jour-là extraordinairement, ne les empêcha pas de découvrir leur tête et d'entonner un psaume » (*Bull.*, XXXII, *Un forçat nîmois*).

Quand reviendra cette date, soyons tous debout, prêts à la célébrer. A l'étranger, les arrière-descendants des Réfugiés se disposent à rendre témoignage à la fidélité de leurs ancêtres, aux miséricordes de leur Dieu; déjà, de plus d'un côté, nous en arrive la touchante annonce. Ils pourraient vous la confirmer ces honorés frères qui n'ont pas hésité à traverser la mer ou les montagnes pour venir assister à notre réunion de Nîmes, et que nous remercions de renouer ou de resserrer ainsi des liens sacrés ayant résisté à la redoutable épreuve de

l'éloignement et de la durée de ces deux siècles. Qu'en France, l'anniversaire de la Révocation ne passe point sans porter ses fruits bénis. Oui, certes, ce sera le jour du deuil pour tout ce que le pays a perdu de ses enfants les meilleurs, mais ce doit être aussi le jour de l'honneur voué à leurs grandes et saintes mémoires, le jour de l'action de grâces envers le Seigneur qui les a conduits comme par la main et s'était réservé en Israël assez d'hommes pour continuer et relever son peuple; le jour de l'émulation pacifique, de l'union fraternelle entre tous les héritiers de tant d'épreuves et de tant de gratuités.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français entrevoit à l'avance l'étendue de sa responsabilité. Dès maintenant, elle s'occupe à préparer cette solennelle commémoration : dès aujourd'hui elle y convie tous les protestants de France. Elle leur demande de n'être tous qu'un cœur et qu'une âme dans l'accomplissement de cet acte de piété et de foi. Quand ils auront entonné un des psaumes de l'ancien temps et répété une fois de plus :

Tu fus toujours, Seigneur, notre retraite,
Notre secours, notre sûre défense,

elle en attend la réalisation du vœu, si souvent formulé par les martyrs et les proscrits :

Dieu tout-puissant, que ton œuvre éclatante
De siècle en siècle sur nos enfants reluise;
Que ta faveur nous soit toujours présente,
Que ta lumière à jamais nous conduise.
Oui, de nous tous, misérables humains,
Conduis, Seigneur, et le cœur et les mains.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

SUR LE CONCOURS DE 1882-1883

Ce n'est pas sans émotion que je rends compte, dans la patrie de Brousson, et non loin de la tombe de Paul Rabaut, d'un concours historique dont le cadre se confond avec l'horizon nîmois. Si par un beau soir, on monte au sommet de la Tour-Magne qui domine d'un côté la vieille cité romaine, et de l'autre les sites consacrés par l'Église du Désert, on n'a pas de peine à discerner dans les vapeurs du couchant les murs d'Aigues-Mortes, et le regard s'arrête sur un point sombre, entouré comme d'un nimbe lumineux; c'est la Tour de Constance, de lugubre mémoire; tandis que le mont Ventoux et les Alpines se dressant sur la vallée du Rhône, dessinent, à l'orient, le théâtre du martyrologe réformé de Provence.

Notre Société n'est pas seulement la gardienne de ces grands souvenirs. Elle se plaît à les évoquer dans son *Bulletin* mensuel et dans les concours qu'elle ouvre périodiquement comme un appel au savoir, au talent, dans le cadre de nos annales. Tel est le sujet proposé pour 1884, l'*Étude sur Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme française*, où viendront se ranger, autour d'un maître vénéré, les disciples de la première heure, l'ardent Farel, le sage Toussain, le pieux Gérard Roussel, et cette princesse d'un cœur si haut, d'un esprit si charmant, cette sœur chérie de François Ier, dont on peut dire qu'elle fut nôtre, sans avoir jamais fait le pas décisif, et dont le doux génie désarmant l'intolérance, aurait assuré des jours meilleurs, s'il eût pu prévaloir dans les conseils de la royauté. Saluons avec respect la reine de Navarre, la protectrice de Claude Baduel et de l'ancien collège de Nîmes, qui visita plus d'une fois notre ville, et ne put réa-

liser sa belle devise : *Non inferiora secuta!* sans être suspecte d'hérésie avec les martyrs glorifiés dans ses plus beaux vers :

La mort qui à l'infidèle
Est horrible à regarder,
A ton enfant est si belle
Qu'il ne craint s'y hasarder.
Avance donc, Seigneur,
Ton doux support,
Leur donnant pour tout honneur
Joyeuse mort!

Cette strophe écrite à la lueur des premiers bûchers, semble une prophétie des destinées de la Réforme française qui puisera son principal lustre dans le martyre. C'est le commun caractère des ouvrages présentés à nos concours. Le plus important de ceux qui nous ont été adressés en 1883, est une *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange,* deux volumes (petit in-f°) qui attestent de vastes recherches, non seulement en Provence et dans les archives locales, mais à Genève, à Paris, et aux principaux centres du Refuge. Dans la communauté des périls et des épreuves, la Provence est une digne sœur du Dauphiné. Quel épisode pourrait égaler en horreur celui de Cabrières et de Mérindol, cette Saint-Barthélemy anticipée! Mais le sang des martyrs ne coule pas en vain, et comme suscitées par ce douloureux témoignage, on voit bientôt se dresser près de soixante Églises entre la Durance, le Rhône et la mer. C'est à l'Église d'Aix en Provence qu'est adressée cette belle lettre de Calvin, qui demeure son titre d'honneur : « Si est ce que le temps est que nous travaillions d'un coté et que nous souffrions de l'autre. Nous appelons travailler nous porter virilement par dessus tous les obstacles quand il est question de faire nostre debvoir, *car plustost cent fois mourir que de fleschir.* Mais cela n'empesche pas que nous ne souffrions, et qu'estans menés d'un esprit débonnaire, nous rom-

pions en ne bougeant les impetuosités de nos ennemis[1] ». Stoïques exhortations qui rappellent la belle préface de l'*Institution chrétienne*, sublimes conseils qui, pour être suivis, exigeaient une dose d'abnégation surhumaine. Le jour vint où, selon la belle expression de d'Aubigné, les persécutés se lassèrent de tendre la gorge aux bourreaux. Qui osera les blâmer? A l'ère des martyrs succéda celle des héros. Les guerres de religion avec leurs sanglantes péripéties, remplirent la fin du siècle.

Cette sombre période où paraissent, comme à la lueur des éclairs, de tragiques figures, Paul de Mouvans, le baron des Adrets, Montbrun, les comtes de Tende et d'Allemagne, Lesdiguières, a été largement retracée par M. Arnaud, pasteur à Crest, mêlant heureusement à l'histoire politique et religieuse les faits qui concernent chacune des congrégations réformées, rares épis d'une moisson qui n'a pu entièrement mûrir. Comme le dit si bien notre auteur : « Le mouvement de la Réforme dans ce pays, qui donna d'abord de si belles espérances, fut comprimé, dès son berceau, par d'horribles massacres qui glacèrent d'effroi ses adeptes et les empêchèrent de se multiplier. Les guerres de religion du XVIe siècle, particulièrement meurtrières en Provence, firent le reste. » Une statistique dressée pour les deux années 1561-1562, est un effrayant commentaire de la condition des réformés en ces jours néfastes : morts d'épouvante 48; enterrés vifs 6; brûlés 23; noyés 9; pendus et arquebusés 443; femmes mortes de faim et de froid 117; enfants égorgés 42; la plume se refuse à d'autres détails... total 1300 victimes!

La tâche de l'historien est difficile à remplir au milieu de telles horreurs, et l'impartialité n'est que plus méritoire. M. Arnaud recompose avec l'érudition du bénédictin vivifiée par un sentiment supérieur, les monographies d'Églises disparues dans l'orage des persécutions, pour renaître lentement de nos jours. L'Édit de Nantes, le Désert forment le cadre

1. *Lettres françaises*, t. II, p. 392.

d'un tableau où la multiplicité des détails ne nuit pas à l'unité de l'ensemble. La statistique est ici de l'histoire. M. Arnaud s'en est souvenu en dressant avec un filial amour ces listes d'étudiants, de pasteurs, de réfugiés qui complètent si bien son récit. Des pièces empruntées à la collection Court, cet immense répertoire de nos douleurs, évoquent des iniquités ignorées. Il y a quelques pages sur un triple enlèvement d'enfants, dans un hameau près d'Apt, en 1740, que l'on ne peut oublier. C'est l'évêque qui est ici le ravisseur. Comme l'a dit un éloquent historien, le cri des mères est monté au ciel!

De son exposé général sur la Provence, formant un volume, M. Arnaud a détaché le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange, qui, relevant de princes étrangers, ont leurs destinées particulières. Le sombre palais, plus semblable à une forteresse, dont la masse imposante domine Avignon, dit de quel poids pesa sur les âmes le malfaisant génie de la papauté transporté sur les bords du Rhône. Comme la Rome du Tibre la Rome provençale unit à une profonde corruption le plus superbe mépris des droits de la conscience. Le légat, entouré des féroces milices de Serbelloni, personnifie dans la cité de Laure et de Pétrarque l'inflexible autorité des Paul IV et des Pie V. Un trait manque au tableau qu'en a tracé le savant historien. L'aimable étudiant bâlois, Félix Platter, qui traversa cette ville en 1596, pour se rendre à l'Université de Montpellier, en a gardé une impression de terreur. Sur le pont de St-Bénézet, qui n'est aujourd'hui qu'une poétique ruine, il ne vit que moines et ribaudes accostant les passants. « Elles avaient, dit-il, leur supérieure qu'on nommait par dérision l'*abbesse*. Dans la même ville se trouve le palais qui a servi de résidence aux papes. Au haut de l'édifice on montre une cage de fer : on y avait mis un chrétien réformé; il y resta longtemps exposé à toutes les intempéries; enfin récemment la mort l'avait délivré de ce supplice [1]. »

1. *Mémoires de Félix Platter, médecin bâlois*, in-8° 1866 (p. 40).

Un court chapitre sur le collège de Carpentras où la belle âme de Sadolet fit luire un rayon de tolérance, est la seule diversion à la sombre tyrannie qui, depuis les jours du pieux franciscain Lambert d'Avignon, ce premier-né de la Réforme provençale, jusqu'à la Révolution française, n'a pas cessé de peser sur le Comtat. A aucun moment de leur histoire, les protestants de ce pays n'ont obtenu le libre exercice de la religion pour laquelle ils avaient versé le plus pur de leur sang. Les quelques Églises qu'ils fondèrent furent extirpées dans leur racine. La liberté du for intérieur et la jouissance précaire de biens cent fois confisqués marque l'extrême limite des concessions accordées sous le régime de l'Édit de Nantes renouvelant les stipulations du traité de Nîmes (1578). Durant plus de deux siècles, l'absolutisme pontifical pesant sur cette malheureuse contrée en a fait une annexe des États romains, et comme une autre Espagne.

Plus heureux en apparence, les protestants d'Orange pouvaient invoquer la protection de l'illustre famille qui a fourni un libérateur aux Pays-Bas, insurgés contre la tyrannie espagnole, un grand monarque à l'Angleterre. Mais le privilège qui semblait devoir les protéger aggrava leur sort en faisant de leur petite patrie l'enjeu sans cesse disputé de la grande lutte européenne entre ses princes souverains et le roi de France : « Guerres, massacres, incendies, trahisons, invasions, dragonnades, ruines des temples et des collèges », tel est le triste lot des protestants orangeois, avant l'exode final de 1711. Les *Larmes* du pieux pasteur Jacques Pineton de Chambrun en résument pour ainsi dire les douleurs. Admirable récit qui forme avec les *Mémoires* de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson une pathétique trilogie embrassant les deux rives du Rhône, et que l'on ne peut lire sans y sentir palpiter l'âme de nos pères et y puiser une vertu.

Le très savant ouvrage de M. le pasteur Arnaud, complétant à certains égards son *Histoire des Protestants du Dauphiné*, dont il reproduit le plan, et marquant un progrès dans la

forme, ne pouvait qu'attirer l'attention sympathique de notre comité. Par l'importance du sujet, l'étendue des recherches, la nouveauté des résultats, il semblait désigné pour une de nos meilleures récompenses. Aussi avons-nous été heureux de lui décerner, à l'unanimité, le prix principal du concours, une médaille de 800 francs.

C'est moins par la nouveauté des matériaux que par le mérite de la mise en œuvre que se recommande la touchante étude sur *Marie Durand et ses compagnes de captivité dans la Tour de Constance.* Aussi longtemps que la vieille cité de saint Louis demeurera debout sur la plage désolée d'Aigues-Mortes, la sombre tour qui a si bien justifié son nom, sera le but du pèlerinage des âmes pieuses, et le phare allumé jadis sur son sommet rayonnerait moins dans les ombres de la nuit que le souvenir des humbles captives qui ont réalisé dans son idéal sublime ce mot : « Résistez ! » Si la chaîne de Bonivard a gravé son empreinte sur le roc du château de Chillon, dont on approche comme d'un autel, n'y a-t-il pas une vertu adhérente aux murs du cachot consacré par de nobles luttes et de saintes victoires ? Marie Durand en est la personnification. Cette maison du Bouchet de Pranles qui l'a vue heureuse fiancée en 1730, dans la plénitude des joies terrestres, elle n'y rentrera que blanchie par une captivité de trente-huit ans, et comme étrangère aux lieux où s'écoula sa jeunesse. LOUÉ SOIT DIEU ! 1696. Telle est l'inscription qu'on lit encore sur le foyer, avec cette autre : *Miserere mei, Domine Deus !* exprimant si bien toutes deux la vieille foi huguenote, c'est-à-dire la glorification de Dieu dans les épreuves par lesquelles il lui plaît de nous faire passer.

La Tour de Constance, douloureuse histoire à laquelle manquait encore un historien. L'*Isabeau Menet* de M. Alexandre Lombard nous en offre une page aussi neuve que touchante. En tête d'un volume de précieux documents, notre ami M. Ch. Sagnier a mis une préface singulièrement impressive où des fragments de lettres retrouvés parmi des décombres,

pareils à ces inscriptions mutilées que déchiffre la science, en disent peut-être plus long qu'un récit composé avec art. Ce récit a tenté un écrivain connu par d'attachantes monographies de pasteurs du Désert, M. le pasteur Daniel Benoit (de Montauban). C'est en poète autant qu'en érudit qu'il a traité un sujet qui se rattache par tant de liens à ses études antérieures. Dix-sept lettres inédites de Marie Durand à sa nièce, fille du pasteur martyr Pierre Durand, lui ont fourni quelques pages nouvelles, et peut-être de trop longues citations. Si, selon le mot d'une femme célèbre, la politesse est l'art de choisir dans ce qu'on pense, il n'est pas interdit à l'historien de faire un choix dans les naïves révélations du passé, et le goût peut omettre certains détails trop familiers sans nuire à la fidélité du narrateur. Saint Paul, prisonnier à Rome, a redemandé le manteau qu'il avait laissé à Troas. De la même main qui tricota, dans l'ombre d'un cachot, des bas pour sa nièce, Marie Durand lui écrit ces lignes charmantes :

« Tu trouves mes lettres à ta fantaisie, ma chère petite. C'est l'amitié que tu as pour moi qui fait que tu n'y découvres pas de défauts, car pour le style ni les termes je n'y fais guère attention quand il est question de t'écrire, et pour te dire vrai, je n'en recopie jamais aucune, si ce n'est que j'écrive à des grands. Mais hélas! quel encens me donnes-tu? Quels éloges fais-tu de moi? Tu me jettes dans la confusion. Il est vrai que j'ai le bonheur d'être aimée, et que personne ne me hait que par l'esprit de jalousie qui souvent provient d'un trop grand amour. Mais cela n'est pas un mérite dont je sois digne. C'est la grâce de mon Dieu qui veut adoucir mes amertumes. Cependant, ma tendre petite, sois toujours sage, douce, patiente, modérée, aie toujours confiance en notre Dieu Sauveur, et il ne t'abandonnera point... Toutes mes compagnes te font mille compliments, principalement madame de Sinsens. Présente les miens bien empressés à M. et à Mme Chiron, à tous nos amis et amies. Adieu, mon cher ange; adieu, mon tout, crois-moi non une bonne tante, mais

une tendre mère. Aime-moi toujours comme une tendre mère, et sois persuadée que rien ne mettra des bornes à mon amour que la mort. »

Un peu d'illusion est naturel aux biographes. Bien que portant l'empreinte des sentiments les plus purs, les lettres de Marie Durand n'offrent pas toujours le charme de celle qu'on vient de lire et qui inspire à M. Benoit les réflexions suivantes : « Cette lettre si vive, si émue, si naturelle, malgré d'inévitables incorrections, ne déparerait aucun des recueils épistolaires signés des plus grands noms féminins du dix-septième et du dix-huitième siècle... notre humble prisonnière a la phrase nette et limpide des écrivains de race. Elle écrit d'autant mieux qu'elle est sans prétention littéraire, qu'elle laisse courir sa plume au gré de ses impressions; on la voit agir, souffrir, aimer, espérer. Sa physionomie morale, si vive et si enjouée, se dégage tout naturellement de ses lettres. Elle s'y livre tout entière, sans déguisement et sans effort. On connaissait son héroïsme chrétien et sa vive piété. Peut-être se la figurait-on volontiers austère et mélancolique. On aime à voir que sa longue réclusion n'avait pas flétri en elle cette fleur d'imagination et de poésie qui donne à tout ce qu'elle écrit un grand charme. »

Marie Durand est le centre du tableau qui nous est offert, sans en épuiser l'intérêt. De temps en temps les lourdes portes du cachot roulent sur leurs gonds pour recevoir de nouvelles captives. De ce nombre est Isabeau Menet qu'elle aimera comme une sœur, et qui le lui rend si bien. Comment redire après M. Lombard la touchante destinée de celle qui connut toutes les douleurs, conjugales et maternelles, et *fut rendue folle à son père !* Non moins triste est le sort de celles, en petit nombre, qui recouvrèrent la liberté au prix d'une abjuration bientôt réparée. C'est à la *Baume des Fées*, au *Mas des Crottes*, dans la Garrigue de Nîmes, que furent arrêtées Suzanne Daumezon, Élisabeth Michel, Marguerite Maury et bien d'autres!.. Plus d'un sans doute parmi nos auditeurs de

ce jour, a reconnu des noms familiers, et s'est promis de visiter les lieux consacrés par de pieux souvenirs, sanctuaires authentiques du Désert, dont on aime à contempler l'image!

Grâce à l'esprit nouveau du siècle et au souffle libéral qui présageait la Révolution, la Tour de Constance ne fut pas le tombeau de Marie Durand et des dernières captives qui partageaient son sort. On connaît le brillant récit du chevalier de Boufflers, accompagnant son oncle le prince de Beauvau, leur libérateur : « Nous voyons une grande salle ronde privée d'air et de jour. Quatorze femmes y languissaient dans la misère, l'infection et les larmes. Le commandant eût peine à contenir son émotion, et pour la première fois ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage humain. Je les vois encore, à cette apparition subite, tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver que des sanglots, puis enhardies par nos consolations, raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV! »

« Vous êtes libres ! » leur dit le prince de Beauvau qui avait obtenu, comme une grâce singulière, avant de quitter la cour, la permission de délivrer trois ou quatre victimes, et qui ne se croyant pas libre de faire un choix, les libéra toutes, au risque d'être désavoué par le tout-puissant ministre qui siégeait à Versailles. Mais le courant de la tolérance était déjà si prononcé que le comte de St-Florentin lui-même ne put y résister. Ainsi se trouve confirmé dans ses conclusions le récit du chevalier de Boufflers, récusé trop légèrement par M. Daniel Benoit, qui n'y voit qu'une page d'éloquence académique. Il est vrai qu'à la date du 8 août 1768, plus d'un an après la visite du prince de Beauvau, il y avait encore plusieurs captives à la Tour de Constance; mais elles en sortirent avant la fin de l'année, comme le prouve la lettre suivante de St-Florentin au Cte de St-Priest.

« Versailles, 11 décembre 1768.

» Le Roi a bien voulu, monsieur, accorder la grâce à la nommée Chassefière et à la nommée Suzanne Pagès, *qui sont les seules prisonnières à la Tour de Constance.*

» Je vous envoie les deux brevets qui sont nécessaires pour les faire jouir de l'effet de cette grâce, et je vous prie d'en procurer l'exécution.

» FLORENTIN. »

Le 26 décembre 1768, l'intendant du Languedoc envoya les deux brevets de rémission à M. de Canetta, gouverneur d'Aigues-Mortes, et, le jour même, la Tour ne contint plus de prisonnières pour cause de religion. Marie Durand en était sortie le 14 avril précédent[1].

C'est à M. Ch. Sagnier que l'on doit la découverte des textes importants qui tranchent une question longtemps controversée. Son docte émule, M. Benoit, n'en garde pas moins l'honneur du premier récit suivi et complet sur la Tour de Constance. « L'auteur de ce livre, dit-il en finissant, fit, il y a quelques années, avec un ami, une visite au lieu de naissance de Marie Durand. Ils virent ce vallon solitaire arrosé d'un ruisseau, ces prairies bordées de châtaigniers que Marie Durand, aux jours de sa libre enfance, avait parcourues en tous sens, et dont elle put contempler avant de mourir, l'étroit horizon. Mais c'est en vain que, dans ces lieux qui l'ont vue naître, ils

1. La lettre de grâce de Marie Durand est datée de Versailles, le 31 mars 1768, et signée : St-Florentin. Le 11 avril suivant, l'ordre de mise en liberté est envoyé de Montpellier au gouverneur de la Tour, et le 18 avril 1768, l'intendant du Languedoc écrit à M. de St-Florentin : *Cette femme a été mise en liberté le 14 de ce mois* (Archives de l'Intendance de l'Hérault). Plus de doutes possibles à cet égard. La lettre inédite de Paul Rabaut à Étienne Chiron du 10 janvier 1770, citée par M. Daniel Benoit, ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y avait à cette date, non plus des prisonnières de la Tour, comme on continuait à les appeler, par habitude, mais des femmes libérées que leur âge, leurs infirmités, recommandaient à la charité des églises. Tel était particulièrement le cas de Suzanne Pagès, qui ne recouvra la liberté qu'après Marie Durand.

parlèrent de l'héroïne d'Aigues-Mortes, en vain qu'ils interrogèrent les vieillards du hameau. Le Bouchet de Pranles a perdu le souvenir de cette famille de confesseurs et de martyrs dont nous avons essayé de raconter l'histoire. Qu'elle revive du moins dans ces pages et mieux encore dans nos cœurs ! » Ce vœu sera réalisé par la publication du touchant volume auquel notre Société décerne une seconde médaille de la valeur de 400 francs. Un volume non moins distingué, du même auteur, publié par la Société des livres religieux de Toulouse, l'*Église sous la croix*, est associé à cette récompense[1].

La tâche du rapporteur n'est pas encore terminée. Il doit mentionner encore deux savants mémoires venus du pays de Montbéliard, et retraçant avec précision les diverses phases de la Réforme dans les contrées qu'évangélisèrent Farel et Toussaint. L'importance du sujet ne se mesure pas toujours à l'étendue du cadre dans lequel il se déploie : La *Notice historique sur l'introduction de la Réforme religieuse dans les trois seigneuries souveraines d'Héricourt, de Clémont et du Châtelet*, évoque, avec le ministère de Jean Larcher, ami de Sébastien Castalion, bien des faits intéressants, pour la première fois mis au jour, et complétés par le douloureux tableau de ces mêmes congrégations dans le siècle qui suivit leur violente annexion à la France sous Louis XIV. L'intolérance des âges de foi est cruelle ; mais elle a sa grandeur, presque son excuse dans sa sincérité. L'intolérance administrative n'inspire que le dégoût. Le double mémoire de M. le pasteur Auguste Chenot, puisé aux sources, et ouvrant des perspectives sur la Réforme et le Refuge dans la patrie de Cuvier, appelait une distinction que nous sommes heureux de lui accorder par une troisième médaille de 300 francs.

1. On y remarque de fort intéressantes études sur les martyrs Fulcran Rey, Pierre Papus, Étienne Arnaud, etc... ainsi que le : *Portefeuille d'un pasteur du Désert*. Il a été rendu compte de ce volume par la plume de M. E. Sayous, dans le *Bulletin* de l'an dernier, p. 428.

En s'acquittant d'un devoir aussi doux que sacré, la Société regrette une seule chose, de faire si peu pour l'encouragement des études historiques qui rappellent à chacun des membres de la famille protestante ses vrais titres de noblesse. Nous ne pouvons les laisser tomber en déshérence. Comme ce puritain d'Écosse qui allait recherchant partout les tombes de ses aïeux, nous devons reconstituer notre famille spirituelle dispersée partout. L'histoire est un grand témoignage, et les voix qui s'élèvent du passé ont un accent généreux, fortifiant, comme ces brises du Désert où s'assemblaient nos pères. Évoquons les souvenirs des témoins, glorieux ou obscurs, qui nous ont légué ce que nous avons de meilleur; épelons leurs inscriptions à demi-effacées, en tendant une main amie à quiconque s'unit à nous dans cette œuvre de filiale restauration. Aidez-nous, messieurs, à remplir ce pieux devoir. Vos libéralités sont la source des nôtres. Nous ne recevons que pour donner, et si nous donnons trop peu, nous avons pour excuse le mot d'un grand roi : « Le Béarnais est pauvre; il donnerait plus, s'il avait davantage ! »

JULES BONNET.

ÉTUDES HISTORIQUES

PAUL RABAUT

Mesdames, Messieurs,

Que notre première parole soit un hommage et un remerciement à l'adresse de la Société d'histoire du Protestantisme français, qui a choisi notre ville et nos Cévennes pour la célébration de son trente-deuxième anniversaire. Nous devons être fiers de cet honneur, et nous sommes heureux de lui en témoigner en votre nom toute notre reconnaissance. Aussi bien, nos amis de la capitale, en décidant cette œuvre excellente de décentralisation, ne pouvaient oublier que nous sommes ici au centre des grands souvenirs historiques et religieux du Midi, et que nous n'étions pas indignes d'attirer, les premiers, leurs regards.

Notre région, en effet, a vu, du seizième au dix-huitième siècle, s'accomplir de grandes choses. Du rivage d'Aigues-Mortes où se dresse la sombre Tour de Constance, témoin de tant de tortures et de tant de fermeté, jusqu'aux cimes neigeuses de l'Aigoual, où les Camisards, ennoblis dans leur lutte par le désespoir et par la sainteté de leur cause, tinrent en échec, durant trois ou quatre années, les troupes aguerries de Louis XIV, et où, plus tard, les restaurateurs de nos églises sous la croix trouvèrent des retraites sûres pour leur périlleux apostolat, que de champs de bataille! que de champs de douleur et d'héroïsme! Au sud-ouest la Vaunage, alors si fertile et si croyante, que nos pères appelaient la petite Canaan; au nord, la vallée du Gardon, le château de Saint-Privat dont une plume amie a narré les annales avec tant d'érudition et de charme; Uzès, Anduze, Alais, si connus dès l'origine de la Réforme, et qui aidèrent si vaillamment dans sa résistance notre métropole languedocienne; à l'ouest, les vallées du Vidourle et de l'Hérault, Sommières, Quis-

sac, Saint-Hippolyte, Ganges, le Vigan, et tant d'autres villes ou villages qui ont acquis un nom dans notre histoire protestante ; les lieux de culte célèbres où les proscrits allaient dans la solitude du Désert, au péril de leur vie ou de leur liberté, adorer Dieu selon leur conscience : la Fon de Langlade, la Gravouillère, le Mas des Crottes, le Plan de la Fougasse ; et plus près de nos murs, Lèque, l'Hermitage, la Grotte des Fées, le moulin de l'Agau, lieux sacrés où la vieille mélodie de nos psaumes était souvent interrompue par les cris des dragons, et le crépitement des arquebuses ou de l'incendie : dans toute cette région qui formait jadis, à peu de chose près, les circonscriptions des synodes du Bas-Languedoc et des Cévennes, il n'est peut-être pas un point de notre sol, une pierre de nos garrigues ou de nos torrents, un arbre de nos bois, une caverne de nos montagnes, où nous ne puissions évoquer l'ombre de nos héros et de nos martyrs.

Or, parmi ces nombreux témoins que notre église nîmoise peut revendiquer comme siens, le comité a choisi l'homme dont le nom est resté le plus populaire parmi nous, et le plus célèbre chez les nations protestantes : vous avez nommé Paul Rabaut.

Le choix nous paraît heureux, et nous y applaudissons. Seulement il impose une lourde charge à celui qui doit introduire ce beau sujet. Et si je n'ai pas reculé devant l'invitation qui m'a été faite, je vous en dirai la raison. J'ai en main environ deux cents lettres inédites de cet apôtre du Désert, dont je dois la communication à la gracieuse obligeance de M. Armand Picheral ; et au lieu de vous parler de Rabaut, je puis le faire parler lui-même ; je puis vous faire entendre de sa bouche quelques incidents remarquables de sa vie, ses préoccupations, ses dangers et ses craintes, et aussi la source profonde où il a puisé son invincible courage. Ainsi pourra se dessiner d'elle-même à vos yeux cette austère et attachante figure.

Paul Rabaut naquit à Bédarieux le samedi 29 janvier 1718, d'une famille de condition modeste, mais de grande piété. A l'âge de seize ans, dès le printemps de 1734, il alla au Désert [1], c'est-à-dire il entra dans la carrière qui, après un noviciat de quatre ans comme élève, et de trois ans comme proposant ou étudiant en théologie, devait le

1. « Il y a plus de dix-sept ans que je suis au Désert. » (Lettre du 22 septembre 1751, Papiers Court à la Bibl. publ. de Genève, n° 1, t. XXIV, p. 836.)

conduire au pastorat. Et si vous voulez savoir quelle était en général la condition de ceux qui étaient au Désert, il vous le dira en deux mots : « Nous sommes errans par les déserts et par les montagnes... exposés à toutes les injures de l'air, n'ayant que la terre pour lit et le ciel pour couverture »[1]. Il écrivait ces paroles en 1741 ; et, pendant plus d'un quart de siècle encore, il aurait pu les écrire, car telle fut sa destinée.

Il alla perfectionner ses études à Lausanne[2], au mois d'août 1740, et resta six mois seulement au séminaire ou faculté de théologie de cette ville, car il repartit des bords du Léman, le 8 février 1741, après avoir été consacré au ministère évangélique.

Ce séjour, quelque rapide qu'il fût, lui permit cependant de nouer avec Antoine Court, fondateur et directeur du séminaire, cette amitié solide dont les églises sous la croix recueillirent les fruits. Rien de touchant comme l'intimité qui unit ces deux hommes, malgré une différence d'âge de vingt-deux ans. Dès qu'ils se furent vus, en Suisse, pour la première fois, ils s'aimèrent. Le restaurateur du protestantisme en France comprit d'instinct tout ce que promettait ce jeune homme sérieux, plein de piété, de prudence, qui resta six mois sous sa direction : il vit en lui l'un de ses plus intelligents successeurs. Et le jeune étudiant, de son côté, comprit bien vite que le directeur du séminaire serait pour lui un père et un guide, dont l'expérience, les conseils, les encouragements, la tendresse, ne lui feraient jamais défaut. Ils ne se revirent qu'une autre fois, en 1744, lorsqu'Antoine Court vint assister au synode national qui ramena la paix dans les églises troublées, et leur intimité s'accrut encore : « L'ami Paul Rabaut ne m'a pas quitté, écrira Court, et je ne puis » pas vivre sans lui »[3]. Rabaut à son tour lui dira : « Quel vuide je » sens, quand nous ne sommes pas ensemble ! Il me semble que je » n'existe qu'à demy et qu'une partie de moi-même m'a été arra» chée »[4]. Et ailleurs : « Vous êtes le principal, le premier, et le » plus cher de mes amis »[5], « Vous connoissez mes sentiments. Le

1. N° 1, t. XIII, p. 276, lettre du 29 mars 1741.

2. Par délibération du synode du Bas-Languedoc du 9 juin 1740, et ce fut « à ses propres dépens », et non aux dépens des églises.

3. *Bulletin*, t. XXVII, p. 24, lettre du 24 juin 1744.

4. N° 1, t. XV, p. 515, lettre du 5 septembre 1744.

5. *Ibid.*, t. XIV, p. 45, 16 décembre 1743.

» bouleversement du monde entier n'y apporteroit aucune altéra- » tion »[1]. Ils avaient raison l'un et l'autre : la mort seule put briser l'union de ces cœurs que les sentiments les plus nobles, et particulièrement le désir commun de travailler au relèvement des églises, avaient rapprochés.

Paul Rabaut ne fut pas du nombre des ouvriers de la première heure : cet honneur revient à Pierre Corteiz, à Jacques Bonbonnoux, à Jacques Roger, à Antoine Court, qui marchent à la tête de cette phalange d'élite à laquelle nous devons, après Dieu, la restauration du protestantisme dans notre patrie. D'autres vaillants soldats du pur Évangile doivent encore être nommés, qui parurent, quelques années avant Rabaut, sur ce champ de bataille où plus d'un devait tomber martyr, où tous supportèrent bravement d'indicibles souffrances : Pierre Durand, Michel Viala, François Roux, Jean Bétrine, Barthélemy Claris. Lorsque le pasteur de Nîmes se mit à l'œuvre, la période de relèvement avait déjà commencé, et il rencontra des collaborateurs empressés qui rivalisèrent avec lui de foi, d'abnégation, de hardiesse : Désubas, Pradel, Simon Gibert, Defferre, d'autres encore. Mais il ne tarda pas à se mettre au premier rang. Il avait à peine vingt-sept ans, lorsque le pasteur et professeur Lullin, de Genève, disait de lui : « Il est regardé avec raison comme le chef des pasteurs du Languedoc[2]. » Et pendant plus d'un demi-siècle il garda cette place d'honneur.

Mais cette place d'honneur fut pour lui un poste de péril. Les édits proscripteurs de Louis XIV n'avaient pas été rapportés : ils avaient été au contraire renouvelés et aggravés par la terrible Déclaration de mai 1724. Le fait d'être ministre, ou même de se préparer, comme proposant ou élève, à cette sainte fonction, était considéré comme un crime capital et puni de mort. Les fidèles, surpris en assemblée religieuse, étaient condamnés, les hommes aux galères, les femmes à la Tour de Constance. La même peine était édictée contre ceux qui donnaient asile aux pasteurs, ou qui facilitaient l'émigration d'une manière quelconque, en donnant de l'argent pour le voyage ou en guidant les fugitifs. La loi sur tous ces points était d'une clarté, d'une précision indiscutables. Les intendants des provinces, bien qu'ils fussent d'ordinaire soldats et non jurisconsultes,

1. N° 1, t. XXI, p. 93, 1er février 1748.
2. *Ibid.*, t. XVII, p. 263, lettre du 15 septembre 1745.

ne pouvaient se tromper en l'appliquant. Aussi furent-ils investis de ce pouvoir, dès 1726 ; et ce monstrueux décret ne resta pas lettre morte en leurs mains.

Des primes énormes encourageaient la délation ; et il fallait à chaque instant, le jour et la nuit, se tenir en garde contre les espions. La tête de Paul Rabaut était mise à un prix exorbitant, plus de cent mille francs de notre monnaie actuelle ; et il le disait dans des termes qui prouvent combien il s'était familiarisé avec le danger : « Je vaux plus que je ne valais il y a quelque temps, écrit-» il le 14 juin 1752 ; ma tête était à 6000 livres, aujourd'hui elle est » à 20 000, et, au lieu de la corde, on me menace de la roue[1] ».

Que de prudence ne fallait-il pas alors déployer, que de présence d'esprit, pour dépister les espions ! les récits de ce genre abondent dans sa correspondance. En voici un qui vous donnera une idée de tous les autres.

Le 13 mai 1742, jour de la Pentecôte, il avait célébré le culte, à Nîmes, chez les demoiselles Cabrier, cousines d'Antoine Court, et donné la communion à trente-cinq personnes environ. Il aurait été imprudent de coucher dans cette maison. « Comme le jour dispa-» raissoit, dit-il, je sortis de chez les C (abrières) pour aller au » logis qu'on m'avoit préparé. Et comme ce jour-là étoit un di-» manche, il y avoit beaucoup de monde devant la porte où je » devois entrer. On auroit pu facilement me voir à la clarté de la » lune. Je m'allai promener seul, en attendant que tout le monde » fût retiré. Il étoit environ dix heures et demie, lorsque je me mis » en état d'entrer dans cette maison. En promenant ma vue de côté » et d'autre, je vis à trente pas de moi un homme assis qui, à ce que » je crois, prenoit garde où je passerois. Il fallait tâcher de tromper » cet espion. Au lieu donc d'entrer dans la maison où j'avois dessein » d'aller, j'entrai dans une autre, qui n'en est pas fort éloignée. » Une muraille haute et large qui joint ensemble ces deux maisons » empêchoit la clarté de la lune et formoit une ombre à la faveur » de laquelle j'enfilai la porte de la maison où j'avois dessein » d'aller, sans que celui qui m'observoit pût me voir.

« Le lendemain matin, environ sur les onze heures, dans le temps » que j'étois occupé à lire un ouvrage de piété, je vis entrer dans

1. N° 1, t. XXV, p. 511.

» la chambre où j'étois une personne de la maison, toute effa- » rouchée, m'adressant ces paroles : « Voici un détachement qui » vient vous prendre! » Heureusement les soldats ne vinrent pas où » j'étois; mais ils ne manquèrent pas d'aller à l'endroit où j'avois » fait semblant d'entrer le soir précédent, et ils fouillèrent fort » excte ment. »

« Cependant, sans attendre davantage je sortis de la maison. Elle » n'est pas fort éloignée d'une des portes de la ville ; il me falloit » sortir par cette porte pour être plus tôt hors de danger. J'observai » de marcher au petit pas, afin que la sentinelle ne soupçonnât » rien ; et pour la mieux tromper, je chantai tout doucement, mais » de manière qu'elle pût m'entendre. Dès que je fus hors de vue de » la sentinelle, je doublai le pas. Après avoir un peu marché, je » regardai en arrière; et je vis venir après moi deux bons fidèles « qui m'avoient vu sortir et qui venoient pour me donner du se- » cours. Sitôt qu'ils m'eurent joint, ils m'embrassèrent, fondant en » larmes, et m'offrant leurs services. L'un d'eux me dit qu'il savoit » une maison assez écartée de la ville, qui n'étoit point suspecte, où » je pourrois passer, si je voulois, le reste de la journée. Je m'y » accordai aisément. Nous observâmes que personne ne nous vît » entrer. Les personnes de la maison me reçurent avec des démons- » trations de joie, et me sollicitèrent très instamment à y coucher. » Je n'en voulus rien faire. Je pris congé d'eux sur les neuf heures » du soir. A peine eus-je fait cinquante ou soixante pas, que la » maison fut investie par un gros détachement qui fouilla avec la » dernière exactitude[1]. »

Et ce n'était pas durant quelques jours seulement qu'il avait à prendre ces précautions extraordinaires : il devait se tenir sur un qui-vive continuel. Trois ans après avoir écrit les lignes dont je viens de vous donner la lecture, il écrivait encore :

« Je sais de manière à n'en pouvoir douter qu'il y a un nombre » considérable d'espions à mes trousses. Ils se tiennent tous les » soirs aux endroits où ils s'imaginent que je dois passer, et y » restent jusque bien avant dans la nuit[2]. »

Et le 19 mai 1752 : « Je viens d'apprendre de deux ou trois en-

1. N° 1, t. XIV, p. 208-212, lettre du 7 octobre 1742. Nous avons abrégé le récit.

2. N° 1, t. XVI, p. 324.

» droits différens, qu'on met en usage les moyens les plus diabo-
» liques pour se défaire de moi. On employe des soldats travestis, et
» d'autres gens de sac et de corde, qui armés de pistolets, doivent
» tâcher de me trouver ou en ville ou aux assemblées ; et s'ils ne
» peuvent pas me saisir vivant, ils sont chargés de me mander à
» l'autre monde par la voie de l'assassinat. Jugez par là si j'ai
» besoin de redoubler de précautions. Je ne doute point qu'à l'oc-
» casion de l'apostasie de l'indigne Fléchier, on ne s'acharne à notre
» perte avec une nouvelle fureur[1]. »

Pour l'accomplissement de sa périlleuse mission, le pasteur était ordinairement soutenu, encouragé par les membres de son Église. Avec quelle joyeuse émotion ne parle-t-il pas à son ami des manifestations de piété et de zèle au sein de son troupeau.

« Je voudrois de tout mon cœur, dit-il, que vous fussiez le
» dimanche matin au chemin de Montpellier, près de la ville de
» Nîmes, lorsque nous faisons quelque assemblée pour cette der-
» nière église, à la place nommé vulgairement la *Fon de Langlade*,
» où vous avez prêché si souvent. Vous verriez autant que votre vue
» pourroit s'étendre, le long du chemin, une multitude étonnante
» de nos pauvres frères, la joie peinte sur le visage, marchant avec
» allégresse pour se rendre à la maison du Seigneur. Vous verriez
» des vieillards, courbés sous le faix des années et qui peuvent à
» peine se soutenir, à qui le zèle donne du courage et des forces,
» et qui marchent d'un pas presque aussi assuré que s'ils étoient
» à la fleur de l'âge. Vous verriez des calèches et des charrettes
» pleines d'impotens, d'estropiés ou d'infirmes, qui, ne pouvant se
» délivrer des maux de leur corps, vont chercher les remèdes
» nécessaires à ceux de leur âme. J'ai été témoin de ce spectacle,
» et je vous avoue que je n'ai pu le voir sans en répandre des
» larmes de joie[2]. »

L'affection des paroissiens pour leur pasteur était si grande, qu'ils auraient osé l'arracher des mains des soldats, s'il avait eu le malheur d'être pris. Jamais, sans doute, il ne prêcha la résistance à cet égard ; toujours, au contraire, il recommanda la soumission la plus absolue. Mais remarquez la secrète satisfaction avec laquelle il

1. N° 1, t. XXV, p. 435.
2. *Ibid.*, t. XV, p. 45, lettre du 16 décembre 1743.

raconte une scène qui venait de se passer. On était au plus fort de la persécution de 1745. « Le lendemain de la Pentecôte, dit-il, on en-
» voya un détachement à Générac. Nous ne savons pourquoi les
» protestants s'imaginèrent que ce détachement étoit mandé pour
» me prendre; quelqu'un le confirma. Tout de suite trois ou quatre
» mille personnes de la seule ville de Nîmes se mettent en campagne.
» Cent à trois cents hommes sortent de Milhaud pour voler à mon
» secours. Et tout cela se fait dans un instant. L'un prend une
» fourche de fer, l'autre une faux manchée à rebours, l'autre un
» pistolet, l'autre un fusil, chacun ce qu'il trouve de plus propre
» soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les uns marchent
» dans cet état avec une vitesse inconcevable jusqu'à l'endroit où on
» leur dit que le détachement m'a investi; les autres se tiennent
» aux carrefours des chemins qui aboutissent au même endroit, et
» tous sont bien décidés à sacrifier leur vie pour conserver celle de
» leur pasteur. Les femmes même voulurent être de la partie. Plu-
» sieurs allèrent avec la troupe des hommes, des pierres dans leur
» tablier, pour en accabler les soldats; et celles qui ne pouvoient
» pas y aller exortoient leurs maris à venir à mon secours et à ne
» pas perdre de temps [1]. »

Mais ces élans de générosité, de courage, ne se soutenaient pas toujours quand la persécution devenait sérieuse, c'est-à-dire alors que le pasteur, traqué de toute part, aurait eu le plus besoin d'être protégé et de trouver quelque asile. Dans ces terribles moments, les portes, sinon les cœurs, se fermaient trop souvent pour lui. « On
» nous mène bien rudement, dit-il le 23 décembre 1750, et je suis
» d'autant plus inquiet que je ne trouve plus de maisons pour pla-
» cer mes enfants [2]. » Et quelques jours plus tard (29 décembre) :
« Je suis toujours fort en peine pour trouver des retraites, soit
» pour moi, soit pour mes enfants, et nous sommes presque à la rue :
» tous nos gens sont épouvantés [3]. »

Dans ces terribles conjonctures, que fera le ministre proscrit? Se laissera-t-il aller au découragement ? Mettra-t-il la frontière entre lui et ses persécuteurs? Des places lui sont offertes en Hollande, en Allemagne, en Irlande, les acceptera-t-il? Son cœur, selon son

1. T. XVI, p. 547, lettre du 23 juin 1745.
2. T. XXIII, p. 819.
3. T. XXIV, p. 19.

expression, était « gros de gémissements et de soupirs [1] ». Et voici dans quels termes il peint la lutte angoissée dont son âme est le théâtre. C'était pendant la persécution de 1752, la plus épouvantable du siècle, alors qu'un pouvoir abusé voulait forcer les protestants à faire rebaptiser leurs enfants et rebénir leurs mariages par les prêtres. Toutes les églises autour de Nîmes avaient déjà succombé sous la violence des dragons.

« Quoique je fusse presque résolu à vuider le royaume, dit-il, » mon cœur n'étoit pas satisfait et j'éprouvois des combats qui » mettoient mon âme à la torture. De toutes parts je voyois des rai- » sons pressantes qui augmentoient mon embarras ; je me trouvois » dans un labyrinthe d'où je ne pouvois sortir. D'un côté, la gran- » deur du péril, la crainte de tenter Dieu, le peu d'apparence que » je pusse soutenir mon troupeau, pendant que tous les autres qu'on » avoit attaqués avoient succombé ; le désir de former à la piété mes » chers enfans, que je regardois et que je regarde encore comme » les premiers membres de mon troupeau ; la crainte de ne pouvoir » pas fournir à leur entretien, l'espérance qu'un nombre considé- » rable de fidèles suivroient mon exemple, et se mettroient ainsi à » l'abri de la tentation : telles sont en substance les raisons qui me » faisoient penser à la retraite. — D'un autre côté, je comprenois » bien que mon départ enhardiroit nos ennemis et les rendroit plus » furieux et contre le troupeau et contre les pasteurs ; que le » troupeau en deviendroit plus faible, et les pasteurs plus timides ; » que l'on ne manqueroit pas de renouveler les insultes de Maim- » bourg, etc., etc. Ce conflit de raisons m'avoit mis dans une telle » perplexité, que je ne savois plus que devenir, et je commençois à » perdre l'appétit et le sommeil. Combien de fois n'ai-je pas de- » mandé au Seigneur qu'il lui plût de me montrer le parti que je » devois prendre ! — Il m'exauça enfin et m'inspira la résolution » de rester au milieu de mon troupeau [2].

Il resta, en effet. Et ce qui rehausse à nos yeux cet héroïsme, c'est qu'il était époux et père. S'il avait été seul, il n'aurait pas eu un moment d'hésitation. Dans le chemin qu'il avait librement choisi, il savait qu'à toute heure il trouverait certainement l'angoisse, et peut-être le gibet. Mais comment supporter la pensée que ces êtres

1. T. XXV, p. 137.
2. T. XXV, p. 593, 10 juillet 1752.

si chers pouvaient être entraînés avec lui et par lui dans les malheurs et l'infamie? Les cœurs les plus forts ne sont-ils pas aussi les plus tendres? Son unique préoccupation à cet égard fut donc d'assurer des protecteurs à sa famille; et il compte pour cela sur ses amis de Lausanne : « Je prends, dit-il, toutes les précautions pour » ne pas tomber entre les mains de mes ennemis. Si, après cela, » Dieu veut m'appeler à souffrir pour son nom, j'y suis tout résolu. » En ce cas-là, je suis très convaincu que la mort me seroit meil» leure que la vie. Heureux celui qui empoigne de bonne heure » la couronne de justice que le Dieu de vérité a promise à ses fidèles » serviteurs! Dieu est le père de mes enfans aussi bien que le mien ; » il en auroit soin sans doute. Je compte aussi sur votre tendre » amitié et sur la protection de nos illustres amis. Mon épouse et » mes enfants trouveroient sans contredit en vous et en eux les con» solations et les secours dont ils auroient besoin [1]. »

Cette rassurante perspective affermissait son cœur toutes les fois qu'il se croyait à la veille d'être immolé. « Supposé que le Seigneur » voulût m'appeler au martyre, écrit-il le 20 mars 1752, je vous » recommande ma chère femme et mes chers enfans; je suis » beaucoup plus inquiet pour eux que pour moi [2]. »

Pour n'avoir plus d'inquiétude à ce sujet, il envoya ses deux plus jeunes fils à Lausanne, où déjà l'aîné se trouvait depuis quelque temps. Il est obligé d'annoncer leur départ à mots couverts, dans la crainte que sa lettre ne soit interceptée; mais il le fait d'une façon charmante. Antoine Court avait appelé l'aîné, qui avait neuf ans, et qui sera l'illustre Rabaut Saint-Étienne, « un jeune pommier à fruits précoces ». Et Rabaut lui écrit, le 12 avril : « Pour » rendre complet et mettre à l'abri de toute recherche l'ouvrage » intitulé : *Le jeune Pommier à fruits précoces*, je vous envoye le » second et le troisième tomes. Vous savez que c'est un ouvrage » dont je fais beaucoup de cas; et, comme je sais qu'il ne vous est » pas indifférent, j'espère que vous aurez la bonté d'en avoir soin » et de le placer dans une bibliothèque qui ne soit pas éloignée de » la vôtre. La personne que j'ai chargée des deux derniers volumes » les fera relier et dorer sur tranche [3]. » — Une fois ses enfants

1. T. XVI, p. 324, 31 mars 1745.
2. T. XXV, p. 217.
3. T. XXV, p. 295.

arrivés en Suisse et « à l'abri de toute recherche », sa sérénité fut complète. Si Dieu trouvait bon de ne pas lui épargner l'épreuve, il serait seul à souffrir.

Sa femme ne voulut jamais le quitter; elle l'excita même à la résistance. Plus d'une fois, sans doute, elle dut quitter sa maison, sa famille, et fuir, elle aussi, au désert, en particulier en 1754. Mais elle fut aussi ferme dans sa foi que dans sa tendresse. Elle s'appelait Madeleine Gaidan, et nous aimons à répéter ce nom, qui est encore si dignement porté dans notre Église. Elle a été à la peine comme lui; qu'elle soit aussi à l'honneur dans ce jour. Elle lui donna quarante-huit ans de bonheur. Et, au moment d'aller à Dieu, le 9 novembre 1787, elle put apprendre qu'un édit de tolérance, précurseur de l'édit de liberté, venait d'être signé, et que ses longues angoisses n'avaient pas été stériles.

Avec quelle ardeur, quelle persistance, Paul Rabaut se dévoua pour préparer, pour hâter cette heure de justice, on le voit quand on lit ces nombreux manuscrits d'Antoine Court et de Paul Rabaut, qui sont une des richesses les plus appréciées de la bibliothèque publique de Genève et de celle du Protestantisme français à Paris. On ferait des volumes avec les mémoires, apologies, requêtes, placets, lettres pastorales, qu'il a composés et qui, à toute occasion, allaient rappeler au pouvoir ces millions de proscrits traqués comme des malfaiteurs et des séditieux, mais n'ayant au cœur que l'amour de la patrie, la soumission à ses lois, et une affection inaltérable, aujourd'hui à peine compréhensible, pour un Louis XV et sa dynastie.

Le plus célèbre de ses opuscules est celui qu'il publia, en 1761, après l'arrestation de Calas, et qui porte ce titre significatif : *La Calomnie confondue*. Un bruit sinistre, parti de la fanatique Toulouse, circulait dans le royaume : on prétendait que la religion protestante imposait à ses adeptes l'obligation de tuer leurs enfants apostats. Cette absurde accusation trouvait cependant quelque créance. Il fallait la mettre à néant. Rabaut prend la plume. A chaque ligne son indignation éclate. Mais, hélas ! ce cri de la conscience et du cœur ne peut sauver le malheureux Calas, qui expia sur la roue son crime imaginaire.

Deux ans plus tard, en 1764, quand Voltaire s'occupait avec un zèle si louable de la réhabilitation du martyr, il redouta peut-être quelque nouvelle publication indignée du pasteur de Nîmes; car il

écrivit au protestant Ribote, de Montauban : « Si vous pouvez faire » dire de ma part au ministre Rabot qu'il est un fou et qu'il faut » qu'il se taise jusqu'à ce que le procès de Calas soit entièrement » gagné, vous rendrez un très grand service[1]. »

Le seigneur de Ferney en prenait à son aise. Adulé de tous et trônant comme un dieu dans son nimbe de gloire, il ne voyait que de loin les misères des réformés français, et il pouvait choisir son heure pour réclamer quelque adoucissement à leur sort. Mais Rabaut qui voyait ces misères de près et qui en souffrait en sa personne, avait le droit d'être impatient, et sa prétendue folie n'était qu'une sainte fidélité.

Il n'a pas été grand écrivain, bien que son style se fasse remarquer par sa correction, sa méthode, sa clarté, sa vigueur. Il n'a peut-être pas été non plus grand orateur, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce terme. Nous ne pouvons guère en juger aujourd'hui par nous-mêmes, car il n'a livré à la publicité que des écrits de circonstance et sous la pression de la nécessité. Jamais non plus il n'a voulu donner à son ami Antoine Court la satisfaction de lui envoyer ce que celui-ci demandait pourtant avec instances : la copie de quelques-uns de ses sermons prêchés au désert [2]. Mais des témoignages contemporains nous disent, soit en prose[3], soit en vers[4], combien ses prédications étaient trouvées éloquentes !

Lui-même, d'ailleurs, en parle quelquefois dans ses lettres; et, malgré sa réserve, nous pouvons constater le grand effet qu'elles produisaient. Voici ce qu'il dit de celle du dimanche 27 décembre 1744. La veille, on avait arrêté deux protestants de Nîmes, l'avocat Rey, et Vierne, marchand de soie. « Le vent de la persécution » commençant à souffler, dit-il, je pensai qu'il falloit exorter mes » auditeurs à la fermeté. Nous allions commencer une nouvelle » année; pour réunir ces deux circonstances, je choisis pour texte » Hébr. XIII, v. 13-14 [5]. Je prêchai mon discours le dimanche

1. *Bulletin*, t. XXXI, p. 170.

2. Les deux seuls sermons que l'on connaisse de P. Rabaut ont été publiés dans notre siècle : *la Livrée de l'Église chrétienne*, 1829, et *la Soif spirituelle*, en anglais, dans le livre *The Pastor of the Desert*.

3. N° 1, t. XXI, p. 5, lettre de Fr. Gervais, du 5 janvier 1748.

4. *Bulletin*, t. XXV, p. 478, Ode en l'honneur de Paul Rabaut.

5. *Sortons donc pour aller à lui, hors du camp, en portant son opprobre.*

» suivant, 3 de janvier. Pénétré moi-même de ce que je disois, » je touchai vivement mes auditeurs; jamais je ne vis dans une » assemblée religieuse ni tant de consternation, ni une si grande » abondance de larmes [1]. »

Un autre jour le 25 avril 1745, qui était l'octave de Pâques, il avait convoqué l'assemblée au Doul, près de la métairie de Servas, à une lieue de la ville. « Avant de congédier les fidèles, dit-il, je » leur adressai une exortation vive et pressante. J'avois administré » la sainte cène... Je leur dis donc de prendre bien garde aux enga- » gements dans lesquels ils venaient d'entrer, de ne pas se laisser » décourager par les afflictions, et que, pendant que Dieu m'appelle- » roit à la conduite de cette église, je tâcherois de les porter à la » fermeté et par mes discours et par mon exemple; que j'étois prêt » à me sacrifier pour eux, s'il le falloit, mais qu'ils ne rendissent pas » mes soins inutiles, qu'ils me secondassent; et une infinité » d'autres choses qui arrachèrent de leurs yeux une grande abon- » dance de larmes. J'eus ce jour-là la douce satisfaction de bapti- » ser trois enfants qu'on avoit apportés de Mérindol en Provence, » qui est à une douzaine de lieues de Nîmes. Je fis remarquer à » mon troupeau le zèle de ces protestants, et j'ajoutai que ces fidèles » se lèveroient un jour en jugement contre ceux d'entre eux qui » rejetoient le ministère des pasteurs qu'ils avoient pour ainsi dire » à leur porte [2]. »

Ces discours, qui arrachaient tant de larmes, des larmes de repentance et de résolution héroïque, n'étaient-ils donc pas éloquent?

Aussi bien, à part la piété du prédicateur, sa vie exemplaire, sa connaissance des Écritures, son ardeur de conviction, une chose devait frapper et émouvoir profondément, à savoir le simple fait qu'il était là, s'exposant à tous les périls; et l'éloquence de la situation suppléait largement à ce qui pouvait manquer à son éloquence mondaine.

Écoutez cette austère parole :

« Pour aimer Jésus-Christ comme il le demande, il faut le suivre

Car nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir.

1. N° 1, t. XVI, p. 170, lettre du 8 février 1745.
2. N° 1, t. XVI, p. 416, lettre du 3 mai 1745.

» jusqu'au Calvaire, il faut aller avec lui en prison et à la mort; il » faut l'aimer plus que vos biens, que votre liberté, que votre vie » même. Et pourquoi ne sacrifierions-nous pas nos biens, puisqu'il » s'est fait pauvre pour nous enrichir? Pourquoi ne sacrifierions-nous » pas notre liberté, puisqu'il a souffert le supplice des esclaves? » Pourquoi ne donnerions-nous pas notre vie pour lui, puisqu'il a » donné la sienne pour nous? Pourquoi ne l'aimerions-nous pas de » toutes les puissances de nos âmes, puisqu'il nous a aimés le pre- » mier et d'un amour que le nôtre n'égalera jamais [1] ? »

Ces paroles, prononcées aujourd'hui dans l'une de nos chaires, pourraient être considérées comme un simple exercice oratoire, car elles n'amèneraient aucune conséquence fâcheuse ni pour le prédicateur, ni pour l'auditoire. Mais placez-les, ces paroles, à leur date vraie et dans leur cadre historique, c'est-à-dire en pleine persécution et dans quelque garrigue sauvage; dites-vous que la balle ou le sabre d'un dragon peut venir inopinément mettre à l'épreuve cette exhortation au sacrifice, et vous verrez l'orateur grandir de toute la hauteur du danger auquel il s'exposait volontairement.

Ces exhortations au courage chrétien recevaient parfois de circonstances exceptionnelles quelque chose d'exceptionnellement poignant. Tel fut le cas, le mardi 8 février 1752. Partout la désolation, la terreur. Des fidèles de Générac, Beauvoisin et Vauvert avaient été pris, un mois auparavant, à une assemblée religieuse, et gémissaient dans une dure prison. François Bénézet, le futur martyr, venait d'être arrêté au Vigan, le 30 janvier précédent, et le gibet se dressait déjà pour lui. La rebaptisation des enfants se poursuivait avec un odieux acharnement. « Tout le monde est dans les » larmes, lisons-nous dans une lettre de Rabaut; tous craignent, » soit pour eux-mêmes, soit pour leurs pères, soit pour leurs épouses, » soit pour leurs enfants; tous ceux qui sont dans quelque cas » prennent la fuite, parce qu'ils ont tous sujet de craindre que c'est » à eux qu'on en veut. On ne voit de tous côtés qu'affliction, que » gémissements, que pleurs, que cris lamentables qui fendent l'air, » et qui feraient fondre en larmes les cœurs les plus durs et les plus » féroces [2]. »

1. Sermon sur le *Cantique des cantiques*, ch. II, v. 4, prêché au Désert, le jeudi 23 avril 1750.

2. T. XXIV, 2e partie, p. 760, lettre du 25 avril 1751.

Rabaut va préciser. « Je n'ai pas encore fini, dit-il, de vous apprendre de fâcheuses nouvelles. Plusieurs protestants du lieu de » Brignon ont été décrétés pour fait de baptême, et tous ceux du » Cailar, mariés au Désert, au nombre de cinquante personnes, » hommes ou femmes, se sont absentés de chez eux à cause que l'officier dudit lieu fit publier samedy dernier (5 février 1752), qu'ils » eussent à aller à la messe, pour, après le terme ordinaire expiré, » faire rebénir leurs mariages. Nous nous trouvâmes hier, MM. Clément, Vernezobre et moi au bois de Bernis avec ces pauvres » fidèles. Nous les exhortâmes à la fermeté, à la persévérance; nous » priâmes Dieu avec eux et pour eux[1]. » A cette troupe affolée, les pasteurs, mis eux-mêmes hors la loi, ne pouvaient donner que des larmes et des prières; mais combien ces prières et ces larmes devaient être éloquentes !

La grande émigration de cette année 1752 ouvrit un instant les yeux des gouvernants. Ils comprirent combien ces milliers de fugitifs appauvrissaient la France, et ils pensèrent à recommander la modération. Un secrétaire d'Etat, neveu du ministre de la guerre, le marquis Paulmy d'Argenson, fut même envoyé dans le Midi, pour visiter les fortifications et faire la revue des troupes, mais aussi pour s'informer de la situation des protestants et aviser sans doute au moyen d'arrêter ce flot d'émigrants qui allaient enrichir les nations étrangères. Rabaut l'apprend, et il n'hésite pas à lui remettre lui-même un placet en douze articles, qui est un mémoire détaillé et parfaitement précis des horreurs qu'on fait subir à ses coreligionnaires. Cette entrevue est célèbre, mais assez inexactement racontée. Voici le récit qu'en donne le pasteur lui-même, dans une lettre à Antoine Court du 27 septembre 1752.

« Afligé au dernier point de ne trouver personne qui voulût faire » cette commission, je résolus de l'exécuter moi-même, après avoir » invoqué le Seigneur et m'être recommandé à sa protection. Pour » cet effet, je pris avec moi deux hommes de confiance, et j'alai attendre M. de Paulmy trois quarts de lieue en delà d'Uchau, le » 19e du courant (un mardi). Après l'avoir longtems attendu, il arrive enfin à 7 heures du soir. Quand il fut assés près pour m'en » faire entendre, et pour en être vu, je criai que j'avois quelque

1. T. XXV, 1re partie, p. 103, lettre du 9 février 1752.

» chose à lui remettre. Il eut la bonté d'ordonner au cocher d'arrê-
» ter ; et m'étant aproché de la portière du carrosse, je lui remis le
» mémoire en mains propres. Aussitôt il fit sauter le cachet, et, sans
» me donner le tems de lui dire un mot, il me demanda : « Qu'est
» ceci ? » — « Monseigneur, lui dis-je, c'est un mémoire relatif à un
» autre, dressé dans le mois de juin, que vous devés avoir reçu. Ceux
» que ce mémoire regarde osent se flatter qu'ils éprouveront les effets
» de cette bonté et de cette générosité qui caractérisent votre Excel-
» lence. » A peine ai-je prononcé ces paroles, que, faisant une incli-
» nation de tête, il me demanda : « Comment vous appelez-vous? »
» — A quoi je répondis : « Mgr, je suis Paul, à vous rendre mes
» devoirs. » — « N'êtes-vous pas, ajouta-t-il, Paul Rabaut? » — « Je
» suis le même, Mgr, répliquai-je, à vous rendre mes respects. » —
» J'ai entendu parler de vous, me dit-il. » — Alors il voulut essayer
» de lire quelque chose du mémoire ; mais voyant que la lune n'é-
» clairait pas assés pour cela, il le plia, et en le mettant dans sa
» poche, il me fit une très profonde inclination pour prendre congé.
» J'y répondis, et lui souhaitai un heureux voyage. Cela fait, je
» remontai à cheval, et m'en retournai en louant Dieu et le priant
» de bénir les soins que nous nous donnions pour procurer du repos
» à son Israël. M. de Paulmy, qui ala souper à l'évéché, ne manqua
» point de raconter l'aventure à plusieurs de ceux qui étoient à
» table, entr'autres à M. le duc d'Uzès, qui s'empressa de la rendre
» publique. Les fidelles en sont joyeux, pendant que les ennemis
» grincent les dents, et s'imaginent de voir déjà des temples de-
» bout [1]. »

Ce marquis de Paulmy se montra, du reste, très humain et sympathique aux protestants. Avec un peu plus d'initiative et de hardiesse, il aurait fait ce que fit quatorze ans plus tard le prince de Beauvau qui, de sa propre autorité, délivra les prisonnières de la Tour de Constance. Paulmy vit ces malheureuses, et Rabaut raconte cette visite dans les termes suivants : « Elles ont tout lieu d'être
» satisfaites de ce seigneur. Il témoigna être fort touché de leur
» état, leur promit de parler pour elles au roy, leur donna deux
» louis, et leur demanda par trois fois de prier Dieu pour lui. Deux

1. N° 1, t. XXVI, p. 566. Cette lettre de Rabaut devrait être dans le t. XXV : c'est par erreur que Court a mis au dos : « 27 7bre 1753. » La lettre est datée très lisiblement : 1752, et elle est bien de cette époque.

» jeunes filles ayant couru aprés lui quand il sortit, et s'étant jetées » à ses pieds en lui demandant avec larmes la délivrance de leurs » mères, il en fut si attendri, qu'il ne put retenir ses larmes; et en » leur donnant 6 livres, il leur promit qu'il se souviendroit de leurs » mères. Ayant demandé aux prisonnières si elles avoient été arre- » tées toutes pour faits d'assemblées, l'une d'entre elles répondit : « Oui, Mgr, et nous ne croyons pas que le roy trouve mauvais qu'on » s'assemble pour prier Dieu. » — « Non, mon enfant, lui répliqua- » t-il. » Il leva plusieurs fois les yeux et les mains au ciel en signe » de compassion. Que ne peut-on pas attendre d'un homme de ce » caractère[1] ? »

La persécution toutefois sévit encore quelque temps. L'année 1754 fut aussi douloureuse, aussi terrible que l'année 1752. On voulait en finir avec ces pasteurs qui, malgré toutes les menaces et l'exécution de quelques-uns d'entre eux, s'obstinaient à remplir leurs devoirs au milieu de leurs troupeaux décimés et désolés. Pour les forcer à vider le royaume, on imagina de traquer leurs parents, leurs enfants et leurs femmes, et de jeter en prison ceux de ces malheureux qu'on réussirait à prendre. On ne devait les relâcher (et on le disait bien haut), que si les pasteurs avaient passé la frontière. Plusieurs cédèrent, et des meilleurs; quelques autres s'expatrièrent pour un temps. Dieu nous garde de condamner ces vieux lutteurs qui étaient restés trente ou quarante ans à leur poste de péril, et qui furent vaincus un instant par les infirmités ou par l'âge. Mais aurons-nous jamais assez de reconnaissante admiration pour ceux qui résistèrent à une pareille tentation ; n'ont-ils pas été des héros de la conscience et de la foi?

Il y eut encore quelques douloureux épisodes. Ainsi, le 1er janvier 1756, une assemblée fut surprise non loin de la Grotte des Fées; deux protestants de Nîmes, deux amis de Paul Rabaut, furent condamnés aux galères : Jean Fabre qui avait obtenu par ses supplications la faveur de prendre la place de son père, et qui est si connu, depuis le drame de Fenouillot de Falbaire, sous le nom de l'*Honnête criminel;* et Honoré Turge, dont un descendant direct se trouve à cette heure au milieu de nous, héritier de la foi et de la piété de son glorieux ancêtre. L'échafaud ou le gibet se dressa de

1. N° 1, t. XXVI, p. 567.

nouveau en 1762, pour Jean Calas, le pasteur François Rochette et trois gentilshommes verriers. Mais ce fut le dernier éclat d'une persécution trois fois séculaire qui avait couvert la France de sang et de deuil. La conscience publique, s'affirmant toujours plus par la bouche ou par la plume de magistrats intègres et de célèbres philosophes, fit entendre sa grande voix, et, par ses appels retentissants, imposa la tolérance. La fermeté de nos pères, l'héroïsme de nos forçats et de nos martyrs, reçut enfin sa récompense. A partir de 1763, le consistoire put rouvrir le registre de ses séances ; et si, pendant un quart de siècle encore, le culte se célébra au Désert, ce fut à nos portes, et les assemblées religieuses jouirent d'une « clandestinité légale », qui devint bientôt la liberté.

Paul Rabaut vit se lever ces temps meilleurs. Il les avait attendus de la justice de Dieu avec une confiance inébranlable, confiance avivée par l'étude des oracles des prophètes, dont il faisait, nous dit-il lui-même, ses « délices ». Et quand ses vœux furent exaucés, quand aussi il se vit dignement remplacé, dans la direction de l'église de Nîmes, par un autre lui-même, par son fils aîné Rabaut Saint-Étienne, il prit sa retraite, « sa vétérance », comme disent nos registres. Et, à cette occasion, il reçut du consistoire un magnifique témoignage qui honore à la fois le corps ecclésiastique qui l'a voté et le pasteur qui en fut l'objet. Je ne puis le rappeler ici. Mais vous avez pu le voir gravé sur la pierre, près de la tombe où repose la dépouille mortelle de Paul Rabaut ; et ne connût-on de sa vie que ce simple témoignage, il suffirait à sa gloire.

Je dois cependant ajouter un trait qui achèvera de peindre l'apôtre du Désert. Aux plus tristes jours de la Terreur, quand les pasteurs et les prêtres confondus dans une même proscription, furent sommés de « sacrifier leur état et de rentrer dans la classe commune des citoyens », il refusa d'obéir et resta ferme, malgré « son grand âge et ses infirmités », tandis que ses deux collègues, plus jeunes, cédaient à l'orage. Il avait revendiqué le titre de pasteur, alors que ce simple titre exposait au gibet ; il le revendiqua encore en face de l'échafaud révolutionnaire. Jeté en prison dans ce Fort de Nîmes où tant de protestants, ses anciens paroissiens, avaient été jadis enfermés au temps des Bernage, des Lenain, des Saint-Priest, des Mirepoix, il fut sauvé par le 9 thermidor. Mais sa fin fut hâtée par tant d'émotions, redoublées encore par la mort tra-

gique de son fils Saint-Étienne et de la plupart des Girondins. Il s'éteignit paisiblement le jeudi 25 septembre 1794, à 4 heures du soir, à l'âge de soixante-seize ans et huit mois.

Des mains amies creusèrent sa tombe dans le sous-sol de la cave de la maison qu'il avait longtemps habitée, et qui est, depuis 1826, a maison des Orphelines du Gard. Aucune pierre ne fut placée alors, qui indiquât précisément l'endroit où ses restes mortels avaient été déposés. Cet oubli involontaire, qui s'explique par les malheurs du temps, vient d'être réparé. Des fouilles ont été pratiquées, le 12 décembre 1882, pour s'assurer du point même où la tombe avait été creusée, il y a quatre-vingt-neuf ans. Et ces fouilles ont été dirigées avec un soin pieux, je pourrais dire filial, car le jeune maçon chargé de ce travail est l'arrière petit-neveu de Paul Rabaut. Un modeste tombeau s'élève maintenant à cette place ; et sur la pierre qui le recouvre, on a gravé une partie d'un passage de l'*Apocalypse*, de ce livre sacré dont les prophéties faisaient ses « délices » et sa force, et dont il savoure à cette heure et pour toujours, dans le sein du Père céleste, le glorieux accomplissement : *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur! — Oui, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent* (Apoc. xiv, 13).

Charles Dardier.

VARIÉTÉS

LA TOURE DE CONSTANÇO	LA TOUR DE CONSTANCE
I	
La vièyo vilo d'Aïguamorto,	La vieille ville d'Aiguemortes,
La vilo dou rei Sain-Louis,	La ville du roi saint Louis,
Panlo et maïgro, dariès si porto,	Pâle et maigre derrière ses portes,
Ou bor de la mar s'espandis.	Au bord de la mer, s'étend.
Uno Toure, commo un viel gardo	Une tour, comme un vieux garde,
Véyo én déforo di rampar;	Veille en dehors des remparts;

Aouto et soumbro, yun, yun, ré- [gardo,	Haute et sombre, au loin, bien au [loin, elle regarde,
Régardo la plano et la mar...	Elle regarde la plaine et la mer...

II

L'aoubre se clino, l'aouro coure,	L'arbre s'incline, le vent court,
La poussieiro volo ou camin...	La poussière vole au chemin...
Tout es siaou din la vièyo toure;	Tout est silencieux dans la vieille [tour;
Mai, pér tem passa 'ro pa'nsin :	Mais aux temps passés, il n'en [était pas ainsi :
Li péscaire qué s'entardavoun,	Les pêcheurs qui s'attardaient,
Din la gneu, souven entendien,	Dans la nuit, souvent, entendaient
Tantos, de fénno que cantavoun;	Tantôt, des femmes qui chantaient,
Tantos de vois que jémissien...	Tantôt, des voix qui gémissaient..

III

Dè qu'èro acò? — De prisougnei- [ro.	Qu'était cela? — Des prison- [nières.
— Dé qu'avien fa? — Viaoula la [Lei.	— Qu'avaient-elles fait? — Violé [la Loi.
Plaça Dïou en ligno prémieiro,	Placé Dieu en première ligne,
La counsienco ou dessus dou Rei.	Et la conscience au dessus du Roi.
Fièri iguanaoudo, is assemblado	Fières huguenotes, aux assemblées
Dou Déser, suvido di sïou,	Du Désert, suivies des leurs,
Lou sïaoume én pocho, èroun ana- [do.	Le psautier en poche, elles étaient [allées
A travès cham pér prégua Dïou.	A travers champs, pour prier Dieu.

IV

Mai li dragoun dou Rei véyavoun.	Mais les dragons du Roi veillaient.
Sus la foulo én prièro, zou!	Sur la foule en prière, — en avant!
Zou! Lou sabre nus s'accoussa- [voun...	En avant! Le sabre nu, ils se pré- [cipitaient :
Et d'ome de cur et d'ounou	Et d'hommes de cœur et d'honneur
Lèou li galèro èroun puplado;	Bientôt les galères étaient peu- [plées;

Et si fénno, i man di dragoun,	Et leurs femmes, aux mains des [dragons,
En Aïguamorto èroun ménado	A Aiguemortes étaient emmenées
Et la Toure èro sa prisoun.	Et la Tour était leur prison.

V

Soufrissien, li paouri doulento,	Elles souffraient, les pauvres do- [lentes,
La fam, la sé, lou fré, lou caou.	La faim, la soif, le froid, le chaud.
Avien li languitudo sento	Elles avaient les saintes langueurs
Dis assemblado et de l'oustaou.	Des assemblées et du foyer.
Mai,'vien la Fé, counfor et baoume	Mais, elles avaient la foi, force et [baume
Di cur murtri que restoun fier.	Des cœurs meurtris et restés fiers.
Ensemble cantavoun li siaoume	Ensemble èlles chantaient les [psaumes
Din la prisoun commo ou Déser.	Dans la prison comme au Désert.

VI

Li jour, li més, lis an passavoun,	Les jours, les mois, les années se [passaient,
Et noun jamaï li sourtissien.	Et on ne les sortait jamais de là.
D'uni, i soufrenço résistavoun,	Les unes aux souffrances résis- [taient,
D'aoutri, péchaire! mourissien.	Les autres, hélas! succombaient.
Mai sa Fé, l'ourien pa véndudo;	Mais leur Foi, elles ne l'auraient [pas vendue;
Mai soun Dïou, l'ourien pa trahi;	Mais leur Dieu, elles ne l'auraient [pas trahi;
Noun! Iguanaoudo èroun nascudo,	Non! Huguenotes elles étaient [nées,
Iguanaoudo vouyen mouri!	Huguenotes elles voulaient mou- [rir!

VII

Davan ti peiro souréyado,	Devant tes pierres brûlées par le [soleil,
Qu'un aoutre passe éndiféren,	Qu'un autre passe, indifférent;

O Toure! a mis yeul siès sacrado.	O Tour! à mes yeux tu es sacrée.
Siei tout ésmougu 'n té vésen,	Je suis tout ému en te voyant,
Toure de la Fè simplo et forto,	Tour de la Foi simple et forte,
Simbel de glorio et de pieta,	Symbole de gloire et de piété,
Toure di paouri fénno morto	Tour des pauvres femmes mortes
Pér soun Dïou et sa liberta!	Pour leur Dieu et leur liberté!

A. Bigot.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

Nîmes, le 25 septembre 1883.

Monsieur le pasteur,

La fête de la Réformation adoptée par la plupart de nos Églises, coïncide, cette année, avec le quatrième anniversaire séculaire de la naissance de Luther, célébré avec un grand éclat en Allemagne.

Les protestants français sauront s'associer à la pieuse commémoration du 10 novembre 1883, sans se départir de la réserve que leur commandent les malheurs de la patrie.

Ils ne peuvent oublier l'intime solidarité qui unit les deux grands réformateurs, malgré le déplorable malentendu de la querelle sacramentaire [1].

Ils répètent avec Calvin cette belle parole, véritable devise de l'aliance chrétienne : « Je voudrais qu'il y eût un tel accord entre toutes les Églises du Christ que les anges applaudissent du haut du ciel : *Vellem inter omnes Christi Ecclesias tantum esse consensionis ut nobis angeli e cœlo concinerent.* »

Un moment on put espérer une entente entre les deux grandes fractions de la Réforme divisées sur la question des sacrements : « Saluez respectueusement Sturm et Calvin dont j'ai lu les écrits avec un vif plaisir; » écrivait Luther en novembre 1539. Cinq ans après, au plus fort de la querelle sacramentaire, Calvin s'exprimait ainsi : « Songez à

1. *Derniers Récits du* XVIe *siècle.* Art. Mélanchthon.

la grandeur de Luther, aux éminentes qualités qui le distinguent. Rappelez-vous avec quel héroïsme, quelle vigueur, quelle constance, il a combattu le pontife romain et propagé la saine doctrine. Quand même il dirait de moi que je suis un démon, je m'inclinerais devant lui et je ne cesserais de le proclamer un des plus illustres serviteurs de Dieu. » (Calvinus Bullingero, 25 nov. 1544.)

Dans son voyage à Francfort en 1556, Calvin rechercha, sans l'obtenir, une entrevue avec les ministres luthériens. Il alla se placer à la porte de l'édifice dans lequel ils étaient réunis, pour leur tendre affectueusement la main et les bénir au passage.

Que ces souvenirs soient présents à nos esprits dans la solennité du mois de novembre prochain. Si pour les Allemands Luther est le héros de Worms, le traducteur de la Bible, et le réformateur triomphant des puissances du siècle, Calvin est pour nous le glorieux exilé qui s'éloignant de la France, lui jeta comme adieu l'éloquent appel de l'*Institution chrétienne*, et fit de Genève la métropole protestante de l'Occident.

A l'un, le mérite du premier élan, les saintes audaces de la foi, et cette éloquence impétueuse qui, selon l'expression de Bossuet, ravissait les peuples. A l'autre, le génie organisateur, et la puissance créatrice qui transforme une obscure cité et se déploie dans les deux mondes.

Les noms de Luther et de Calvin fraternellement unis montreront que nous ne séparons pas dans nos respects émus les deux grands ouvriers du XVIe siècle.

Le *Bulletin* de ce jour doit évoquer particulièrement les souvenirs tout français de notre assemblée annuelle, tenue pour la première fois à Nîmes et dont nous vous offrons le compte rendu. Nous reproduisons avec gratitude la liste des Églises donatrices de l'an dernier, en y joignant un vœu : que leur nombre croissant réponde de plus en plus aux nécessités de notre œuvre historique.

Agréez, Monsieur le pasteur, nos hommages empressés. J. B.

COLLECTES DE 1882

Aiguesvives	10	»	Bolbec	43	40
Albias	4	»	Boulogne-sur-Seine	25	»
Anduze	34	»	Brest	50	»
Aubais (les)	24	35	Caen	70	»
Bâle	50	»	Castres	82	»
Barbezieux	16	»	Castres	50	»
Bayonne	28	05	Caussade	8	15
Beaumont-lez-Valence	5	»	Héricourt	12	»
Bergerac	150	»	Jallieu	26	80
Bernis	5	»	Labastide-sur-l'Hers	15	»

Lamonzie-Saint-Martin...	37	»
Loriol..................	4	60
Luncray.................	63	»
Lunéville...............	20	»
Lusignan................	5	»
Lyon....................	100	»
Mans (le)...............	10	»
Marsauceux..............	13	50
Mauguio.................	16	»
Meaux...................	100	»
Mehun-sur-Yèvre.........	12	50
Meyrueis................	8	»
Milhaud.................	18	»
Cette...................	40	»
Chalançon...............	28	»
Châteaudouble...........	12	50
Clairac.................	50	»
Clermont-Ferrand........	20	»
Codognan................	15	60
Dieppe..................	15	»
Dijon...................	25	»
Epinal..................	15	»
Fernex..................	22	»
Fontainebleau...........	24	45
Fresnoy-le-Grand........	5	»
Ganges..................	5	65
Ganges..................	15	»
Gemozac.................	5	»
Grand'Combe (la)........	20	»
Havre (le)..............	235	85
Pau.....................	7	50
Périgueux...............	7	»
Perpignan...............	11	»
Pignan..................	21	»
Pouzin (le).............	10	»
Privas..................	25	»
Reims...................	100	»
Relizane................	4	50
Rouen...................	147	65
Rouillé.................	10	10
Rouvière (la)...........	20	»
St-Antonin..............	15	»
St-Etienne..............	50	»
St-Germain-en-Laye......	21	10
St-Jean du Breuil.......	5	»
Millau..................	21	80
Molières................	20	»
Montauban...............	78	»
Montbéliard.............	15	»
Montredon...............	17	35
Montpellier.............	56	80
Mouchamps...............	20	»
Nancy...................	80	»
Nantes..................	75	»
Nègrepelisse............	30	»
Nice....................	62	55
Niort...................	15	»
Nonancourt..............	13	80
Parignargues............	11	70

PARIS :

Église de l'Etoile.......	310	»
Asile Lambrects..........	17	»
Oratoire.................	355	60
Église Taitbout..........	97	75
St-Jean du Gard..........	20	»
St-Omer..................	8	50
St-Sauveur de Montagut...	12	»
St-Voy...................	27	»
Salies de Béarn..........	10	50
Salvanié (la)............	12	»
Saverdun.................	15	»
Tonneins.................	40	»
Toulouse.................	33	60
Tours....................	43	»
Unieux...................	30	»
Vabres...................	64	»
Valence..................	30	»
Valenciennes.............	7	50
Valleraugue..............	15	»
Vauvert..................	30	»
Vergèze..................	6	»
Vire.....................	9	»

COLLECTES DE 1881

Reçues en 1882

Caen....................	115	»
Gallargues..............	10	»
Gluiras.................	28	»
Montpellier.............	50	»
Nancy...................	60	»
Vernoux.................	28	»

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année,	1852		
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	20 fr.
5e	—	1856	le volume.
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9	—	1860	30 fr.
10e	—	1861	le volume.

11e année,	1862		
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	
21e	—	1872	20 fr.
22e	—	1873	le volume.
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	
28e	—	1879	
29e	—	1880	
30e	—	1881	
31e	—	1882	: 10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

32e ANNÉE. — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1883



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Les derniers jours de l'Église d'Orange, par M. le pasteur Eug. Arnaud.. 485

Marie Durand prisonnière à la Tour de Constance, par M. le pasteur Daniel Benoît........................ 498

DOCUMENTS

Le protestantisme en Béarn (1755-1756) Communication de M. Soulice.. 509

MÉLANGES

L'École française de Montbéliard depuis l'époque de Réformation, par M. le pasteur Ch. Roy.............. 514

BIBLIOGRAPHIE

Le protestantisme dans le département de l'Ain, etc... 522

Un bourgeois de Paris lettré au XVIIe siècle.......... 525

CORRESPONDANCE

Un souvenir Camisard.................................... 527

CHRONIQUE

Fête de la Réformation................................... 530

NÉCROLOGIE... 531

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DERNIERS JOURS DE L'ÉGLISE D'ORANGE
1703-1731[1]

La tranquillité heureuse dont jouissaient les protestants d'Orange, depuis le retour de ses pasteurs, emprisonnés au château de Pierre-Scize, de 1685 à 1697, fut malheureusement troublée par la guerre de la succession d'Espagne. Dès que l'Angleterre et la Hollande se furent déclarées contre les prétentions de Louis XIV qui voulait placer son petit-fils Philippe, duc d'Anjou, sur le trône espagnol, de Lubières, gouverneur de la principauté, demanda et obtint de son souverain, Guillaume III, la permission de quitter Orange, où il n'était pas en sûreté avec une garnison de cinquante hommes. Il se retira à Genève avec un certain nombre d'Orangeais de distinction qui se dirigèrent sur Canstadt dans le Wurtemberg,

1. Chapitre détaché de l'ouvrage de M. le pasteur. Eug. Arnaud sur les Protestants de Provence, couronné dans le dernier concours (*Bull* , p. 454, 754). Lire également sur ce sujet l'intéressante communication de M. le pasteur Gaitte (*Bull.*, t. XIX-XX, p. 337 et suivantes).

et paraissent avoir formé le convoi de cent personnes, traversant Lausanne le 30 juillet 1701, à destination de Canstadt, par Schaffouse, dont parle l'historien Mœrikofer. La mort de Guillaume III, survenue le 19 mars 1702, acheva de remplir d'alarmes les protestants d'Orange.

Guillaume III, devenu depuis 1688 roi d'Angleterre, au détriment des Stuarts, était le dernier rejeton mâle de la famille de Nassau. Étant mort sans enfant, la souveraineté d'Orange revenait de droit à Frédéric Ier, ancien électeur de Brandebourg et roi de Prusse depuis l'an 1700, en tant que fils unique de l'électrice Louise-Henriette de Nassau, sœur de Guillaume II. Frédéric-Henri de Nassau, père de ce dernier, avait en effet institué pour héritier son fils Guillaume II et ses descendants et, à leur défaut, sa sœur Louise-Henriette et ses descendants. Mais Guillaume III, contre la teneur de ce testament, ayant légué ses biens à un de ses parents éloignés de la branche de Nassau-Dietz, François de Bourbon, prince de Conti, de la branche cadette de la maison de Condé et héritier des prétentions de la maison de Longueville, dont il était issu par sa mère, revendiqua aussi l'héritage de Guillaume III. Muni de l'autorisation de Louis XIV (arrêt du conseil du 28 mars 1702), il envoya le sieur de La Valette se saisir de la principauté d'Orange deux jours après qu'on eut reçu la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, et y établit le sieur de Morangiès comme gouverneur. Il promit directement par des lettres signées de sa propre main, et indirectement par ses agents, qu'il ne changerait rien à l'ordre de choses établi; qu'il laisserait aux protestants toute la liberté dont ils jouissaient et qu'il payerait les ministres de ses propres deniers.

Le roi Louis XIV avait conseillé et approuvé cette politique qui contrastait avec les persécutions sanglantes dont souffraient les protestants de ses États, pour ne pas porter de préjudice aux droits que le prince de Conti comptait faire valoir sur le comté protestant de Neuchâtel et de Valengin

à la mort de Marie d'Orléans-Longueville, veuve du duc Henri de Nemours. Le conseil communal d'Orange accepta sans opposition la souveraineté du prince de Conti, qu'il savait animé des meilleures intentions, et sa décision fut ratifiée par l'assemblée générale de la principauté. Les ministres et les anciens du Consistoire, touchés de leur côté des assurances du prince, lui témoignèrent par écrit leur reconnaissance. La lettre qu'ils reçurent en réponse les confirma dans leurs espérances. « J'ai appris avec joie, leur mandait le prince, la manière dont vous vous êtes comportés envers les porteurs de ma procuration pour prise possession de la Principauté. Je suis aussi sensible qu'on le peut être aux assurances que votre corps me donne par sa lettre de son zèle pour ce que mes gens d'affaires vous ont dit de ma part. Je veux bien vous assurer moi-même par la présente de l'envie que j'ai de trouver les occasions de vous faire plaisir et de vous témoigner que je suis véritablement, messieurs les ministres et anciens du Consistoire de l'Église protestante de la ville d'Orange, votre affectionné ami. »

Cependant la cour et le clergé de France ne voyaient pas sans dépit fleurir à Orange une liberté proscrite dans tout le royaume et ils cherchèrent à détruire l'effet des promesses du prince de Conti. On feignit de trouver dans la liaison des protestants du Midi avec ceux d'Orange et dans le soulèvement des Cévennes un motif plausible pour amener ce résultat. Baville y travailla avec beaucoup d'ardeur. Il écrivit à la cour lettres sur lettres contre les ministres et les protestants d'Orange, et ses accusations furent appuyées par celles de plusieurs intendants de provinces voisines et par des évêques, notamment par celui d'Orange, l'ardent d'Obeilh, qui se rendit à l'assemblée générale du clergé de France pour se faire l'écho de ces accusations et fit écrire par elle au pape pour l'engager à demander au roi l'extirpation de l'hérésie dans la principauté.

Pour mettre à l'aise Louis XIV et à couvert le prince de

Conti, le conseil du roi imagina de proposer à ce dernier, qui y consentit après quelques hésitations, de céder Orange à son maître en échange d'autres terres du domaine royal. Des commissaires exécuteurs furent nommés pour opérer l'échange, par lettres patentes du 25 novembre 1702, dans lesquelles Louis XIV déclarait en substance, qu'ayant considéré les désordres que l'exercice de la religion réformée qu'on professait dans la principauté d'Orange avait causés dans les provinces voisines et en particulier dans le Languedoc, il avait résolu d'y abolir l'hérésie et de donner, de l'avis de son Conseil et du consentement de son eousin, le prince de Conti, en échange à ce dernier « des terres du domaine de Sa Majesté de qualité et de dignité convenables ». L'arrêt de possession fut signé à Versailles le 10 février 1703 et enregistré par le parlement de Provence le 24 mars suivant, tandis que le comte de Grignan recevait de son côté l'ordre de se rendre à Orange pour y faire reconnaître l'autorité du roi et y exécuter ses ordres [1].

La nouvelle de l'arrêt de possession arriva à Orange le 23 mars 1703 et jeta la consternation parmi les protestants qui, regardant ce jour comme le dernier de leur indépendance politique et religieuse, coururent en foule au temple en fondant en larmes. « Le ministre qui était en fonctions ce jour-là, dit Convenant, après avoir fait chanter le psaume LI à genoux, pendant lequel, au lieu du chant des Psaumes, on n'entendait que sanglots et gémissements, ayant commencé son discours en ces termes : « Nous venons enfin, cher et bien-aimé troupeau, prendre congé de vous et vous dire peut-être un éternel adieu » ; toute l'assemblée, comme si ce n'eût été qu'une seule voix, se prit à faire des cris de lamentation qui fendirent les airs, que l'on ouït de plus d'un quart de lieue de la ville et qui effrayèrent si fort les catholiques que plusieurs fermèrent les portes de leurs maisons dans la

1. Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la réforme en Suisse*, p. 329, De Larrey, *Mémoires tirés de l'hist. de France; Mémoires concernant la dernière révolution d'Orange de* 1703 (Ms. Court, n° 17, vol. F).

crainte que le peuple désespéré n'eût pris quelque funeste résolution. Le ministre eut beau exhorter les pauvres affligés à modérer leur douleur et à lui prêter attention, il fut toujours interrompu par les cris de toute l'assemblée; quelques femmes perdirent le jugement par la force de la douleur, et, sur la fin de cette triste assemblée, la plupart des assistants ne voulurent point sortir de l'église, criant hautement qu'ils voulaient mourir dans ce sanctuaire et ne pas survivre à la douleur de le voir fermé ou démoli. »

Le comte de Grignan, accompagné de ses gardes et d'un régiment d'infanterie de 500 soldats, arriva à Orange quelques jours après (28 mars 1703). Il fit prêter serment de fidélité à tous les magistrats et officiers de la principauté, abolit le culte réformé, ordonna la fermeture des deux temples, y fit poster des sentinelles et en remit les clefs au gouverneur de Morangiès. Puis il manda les ministres, leur défendit d'exercer leur ministère et les consigna dans leurs maisons jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de la cour; et comme les protestants, redoutant la confiscation de leurs biens, commençaient de les aliéner, le comte de Grignan fit publier à son de trompe que personne n'eût rien à acheter d'eux sous peine de grosses amendes et de punition corporelle. Il ordonna en même temps aux sujets protestants du roi établis à Orange d'embrasser de plein gré la religion catholique s'ils ne voulaient y être contraints par la force, et fit conduire dans les prisons de Tarascon ceux d'entre eux qui lui parurent le moins disposés à abjurer.

Les ordres qui arrivèrent de la cour trois semaines après (19 avril 1703), tempérèrent les craintes des Orangeais, car ils apprirent que le prince de Conti, qui désirait toujours se rendre agréables les prostestants du comté de Neuchâtel et de Valengin, avait obtenu de Louis XIV, contre son penchant naturel et malgré l'opposition de ses ministres, du clergé de France et du pape, que les protestants orangeais qui ne voudraient pas se convertir au catholicisme dans un délai de

trois mois, obtiendraient des passe-ports pour se retirer dans les pays étrangers. La plupart des intéressés, notamment les pasteurs, se hâtèrent de profiter de cet avantage, car ils craignaient d'être déportés en masse en Amérique.

Nous ne pouvons raconter en détails les difficultés sans nombre qu'opposèrent à l'exécution des ordres du roi les catholiques qui virent avec dépit la modération dont ils étaient empreints; nous dirons seulement qu'il n'y eut pas d'iniquités et de vexations que les protestants orangeais n'eussent à subir dans la vente de leurs biens, meubles et immeubles, dans les arrangements de leur départ et dans ce départ lui-même. On imposa à la population mâle, âgée de plus de sept ans, sans excepter les malades, les infirmes et les vieillards, l'obligation de passer par la frontière de Nice et de faire ainsi 160 lieues au lieu de 48 qu'elle aurait eu seulement à franchir par la vallée du Rhône. Les femmes, avec leurs enfants au-dessous de sept ans et les filles, à qui l'on permit de suivre la voie la plus courte, ne trouvant pas de voitures pour les transporter, décidèrent de remonter le Rhône en bateau; mais arrivées sur les bords du fleuve, les bateliers ne voulurent pas les recevoir parce qu'elles étaient sans argent. Elles restèrent ainsi deux jours, chargées pour la plupart de petits enfants, et au nombre de 600, sans abri, sans nourriture, exposées aux rayons d'un soleil brûlant et destinées à périr si leur coreligionnaire Denis, marchand banquier à Orange et ancien du Consistoire, se transportant sur les lieux, n'eût aplani par sa généreuse bienfaisance les difficultés qui s'opposaient à leur départ. Les négociants suisses et genevois établis à Lyon subvinrent aussi par des collectes aux plus pressants besoins de ces malheureuses qui, après six semaines de souffrances inouïes, furent débarquées à Seyssel, d'où leur coreligionnaires de Genève les firent transporter sur des chariots à leurs frais dans la ville.

La troupe, qui avait passé par Nice, était déjà arrivée à Genève. En traversant la Savoie, elle fut l'objet d'attentions

délicates de la part des autorités, grâce à la lettre que le roi de Prusse, Frédéric Ier, avait écrite au duc de Savoie en leur faveur. Le gouverneur de Nice invita à sa table tous les gentilshommes de la troupe et le consul de la ville, Beüer, distribua aux nécessiteux une grosse somme d'argent.

Les protestants qui émigrèrent d'Orange étaient au nombre de trois mille ; on comptait parmi eux plus de cinquante familles nobles et de trois cents autres familles distinguées, « qui, dit Convenant, vivaient très commodément dans leur patrie et qui n'ont sauvé que leur âme pour butin ». A ce nombre s'ajoutaient plus de dix-huit cents autres personnes dont la plupart étaient sans profession.

Dès que Louis XIV eut connaissance de la grande émigration de 1703, il expédia des ordres à Pierre Cardin Lebret, son intendant en Provence, pour se saisir des biens que les fugitifs n'avaient pu vendre dans les trois mois de délai que le comte de Grignan leur avait accordés par son ordonnance du 20 avril 1703. Lebret rendit son arrêt de confiscation à Aix le 30 septembre suivant et, par ses ordres, Mandolz, procureur fondé de Boucher, commis, par arrêt du conseil du 20 juillet 1700, pour percevoir les revenus des religionnaires fugitifs, se transporta dans la principauté, où non seulement il prit possession de tous les biens, meubles et immeubles abandonnés par les fugitifs, mais encore poussa l'inhumanité jusqu'à faire restituer aux pères demeurés dans le pays la légitime de leurs enfants et aux maris la dot de leurs femmes. Du reste, pour qu'aucun bien ne lui échappât, l'huissier Jean Larguier, à la demande de Louis Vincent, procureur au siège présidial de Nîmes et receveur général du prince de Conti, dressa, le 25 janvier 1704, un état par ordre alphabétique de tous les Orangeais fugitifs.

Quand la confiscation des biens fut opérée, le roi se hâta, par arrêt de son conseil du 16 octobre 1703, d'en donner la jouissance au prince de Conti, qui entra ainsi en possession de fonds de terre évalués à 4 000 000 de livres et de capitaux

d'une égale valeur. Avec ces 8 000 000 de livres il répara les brèches faites à sa fortune et se consola de la perte du comté de Neuchâtel et de Valengin, qu'il ne put obtenir et qui fut adjugé en 1707 à Frédéric Ier, roi de Prusse.

Placé entre la ruine et le déshonneur, le prince de Conti préféra cette dernière alternative. C'était pourtant un prince vertueux, qui ressemblait, suivant Voltaire, au grand Condé par l'esprit et le courage et qui fut toujours animé du désir de plaire. Les réfugiés d'Orange se flattaient de l'espoir que, confiés aux mains d'un homme généreux qui les avait souvent assurés de son bon vouloir, leurs biens leur seraient rendus tôt ou tard; mais, quand ils virent la suite des événements, ils crurent que le prince de Conti s'était prêté à une véritable comédie en signant son acte d'échange, puisqu'il entrait maintenant en possession de biens auxquels il avait renoncé. Il est plus vraisemblable qu'il céda à une pression de Louis XIV et que, dans ce siècle de basse servitude, il n'eut pas assez d'énergie morale pour résister au désir de refaire sa maison aux dépens de tout un peuple opprimé.

L'évêque d'Obeilh eut aussi part aux biens des fugitifs. Il alla à Paris, et le roi lui fit don du grand temple, de la maison des ministres et de tous les revenus du Consistoire. Il obtint également que le collège serait mis entre les mains des Jésuites; mais comme ceux-ci, nous ne savons pour quelle raison, ne voulurent point s'en charger, on leur substitua en 1718, les Pères de la Doctrine chrétienne, qui demeurèrent à Orange jusqu'à la Révolution. La grande émigration de 1703 porta du reste un rude coup au collège d'Orange, et nous voyons l'évêque de cette ville, obligé, pour y ramener les élèves, d'ordonner aux jeunes gens de son diocèse de le fréquenter.

Il existe à la bibliothèque de Genève une curieuse lettre du 27 août 1703, qui montre que tout le clergé d'Orange n'avait pas épousé le fanatisme farouche de son évêque. Un curé du nom de Marque, fort des relations d'amitié qu'il avait entre-

tenues avec plusieurs protestants d'Orange, notamment avec d'Alençon, président du parlement, de Beaufin, procureur général, et Convenant, marchand droguiste réfugié à Genève, se sent assez libre avec ce dernier pour le charger d'une lettre qu'il écrit au Consistoire de Genève dans le but de l'informer qu'un misérable du nom de Paul-Antoine Vincent, maître bâtier, originaire de Nyons, qui avait habité longtemps Orange et se trouvait pour lors à Genève, a été trois fois protestant et trois fois catholique. Marque ne veut donner aucun conseil au Consistoire de Genève à son sujet, parce qu'il est persuadé que ce vénérable corps se laissera conduire par son zèle et sa sagesse. Il annonce par la même occasion à Convenant qu'il a reçu l'abjuration des sieurs de Saint-Laurens, de Saint-Jean de Vaudrôme, de Saint-Julien, de Sauzin et d'un autre, mais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant et parce que ces derniers l'en ont vivement prié[1].

La plus grande partie des protestants d'Orange ayant abandonné la terre natale, Louis XIV révoqua le 1er mars 1704, les défenses qu'il avait faites à ses sujets, le 23 novembre 1697 et le 13 janvier 1698, de s'établir dans la principauté d'Orange. Il donnait pour raison qu'il avait supprimé tout exercice de la R. P. R. dans ladite principauté depuis qu'elle était possédée par son très cher et très aimé cousin, le prince de Conti, et que la souveraineté en était réunie à celle de son comté de Provence. Par une seconde déclaration de la même date, il permettait même à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, anciens ou nouveaux catholiques, de s'établir et de commercer dans la principauté d'Orange.

1. Gaitte, *Émigration*, p. 25-51, 59, 73-75, 79-101; Erman et Réclam, t. VIII, p. 107-121; Mœrikofer, *Hist. des réfugiés*, etc., p. 326-328; Bastet, p. 149, 152, 153, et *Essai historique; Relation abrégée*, etc; Court, pièces relatives à l'hist. des prot. de la princip. d'Orange (Ms.); Archives municipales d'Orange, GG, 51, 52; Ms. Court, n° 17, vol. B; Ms. franç. de la biblioth. publ. de Genève, n° 197aa, portef. 13.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la grande émigration des protestants d'Orange, « qu'on offrit, dit une relation du temps, des passe-ports aux plus notables [d'entre eux] pour se retirer dans leur patrie et dans leurs maisons, pour y jouir de celles-ci et de celle-là sans aucune condition, et, pour mieux les engager à y retourner, on leur promettait qu'à leur arrivée ils seraient mis en possession de tous leurs biens, et ces promesses furent tenues.

» L'exemple des premiers qui y retournèrent engagea les autres à les suivre, pressés par la nécessité où ils se trouvaient, ayant consumé le peu d'argent qu'ils avaient sorti. Ce qui semblait devoir être une assurance pour eux, c'était que M. l'évêque d'Orange déclarait à tous ceux qui revenaient qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion, puisque Sa Majesté très chrétienne lui avait fait l'honneur de lui dire à lui-même, que son intention était qu'on n'inquiétât jamais personne sur la religion. Ils ont joui l'espace de six ans de cette tranquillité à eux déclarée par ledit sieur évêque, et lorsque, dans un temps où il semblait qu'ils dussent être le plus en sécurité par les approches de la paix, ils furent extrêmement surpris de voir que ledit évêque les fit convoquer à l'évêché le 15 juin 1711, où, étant assemblés, il leur lut une lettre de M. l'Intendant de Provence, dont la substance était que M. de Torcy, ministre du roi très chrétien, lui avait fait l'honneur de lui adresser les intentions de Sa Majesté au sujet des réligionnaires de la principauté d'Orange; que Ladite Majesté ne voulait point permettre qu'aucun réligionnaire restât dans ladite principauté, qu'il n'eût fait abjuration de ses hérésies, et que ceux qui ne voudraient point abjurer eussent à sortir incessamment du royaume.

» Après cette lettre ledit sieur évêque leur demanda une réponse qui fut qu'ils ne pouvaient abjurer une religion dans laquelle ils avaient été élevés et qu'ils n'étaient pas en état de sortir du royaume sans être exposés par les chemins à mourir

de faim ; qu'ils avaient consumé dans leur exil tout ce qu'ils avaient de plus liquide de leurs biens, et qu'ils n'étaient revenus que sous la bonne foi des passe-ports signés par Sa Majesté très chrétienne. Ledit évêque parut peu satisfait de cette réponse. Il leur dit qu'il était chargé de faire savoir à M. l'Intendant le parti qu'il avaient pris et qu'il les priait de vouloir mettre sur le papier ce qu'on venait de leur dire.

» On ne saurait représenter ici le trouble et le chagrin que causa la signification de cet ordre. Chacun raisonnait suivant son goût, et il n'y eut personne qui ne crût que c'était un ordre que l'Intendant avait donné de son propre mouvement, aux grandes sollicitations du sieur évêque. Les catholiques romains même étaient de cet avis. Ce qui fortifiait dans cette pensée, c'était l'espace de temps qu'on leur laissa sans rien dire, qui fut jusqu'au 5 octobre, jour de l'arrivée à Orange de M. Anfossi, secrétaire de M. le comte de Grignan, qui d'abord envoya chercher MM. les quatre consuls de ladite ville pour leur dire que, sans retardement, ils fissent avertir qu'on eut à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il devait lui-même se trouver pour expédier des passe-ports à ceux qui ne voudraient pas faire abjuration, faute de quoi il déclarait qu'il y serait pourvu.

» Le 6 octobre 1711, une partie des avertis furent à ladite maison de ville pour recevoir leurs dits passe-ports qu'on leur expédia pour partir : les uns pour le 15 dudit mois, les autres le 20, et les plus favorisés eurent jusqu'au 22, sans vouloir accorder un plus grand délai. On eut même la cruauté d'obliger madame Vermuyden, hollandaise, femme de noble Charles Reynaud, sieur de Saint-Marcel, d'abandonner son mari mourant, nonobstant les pressantes sollicitations des plus notables du pays, qui mirent tout en œuvre pour obtenir en faveur de ladite dame un délai de huit jours : ce qui fut refusé par le sieur Anfossi. Ladite dame, persistant dans ses pressantes sollicitations, lui dit : « Monsieur, huit jours pourraient me donner lieu à rendre les derniers devoirs à mon

mari, accordez-les moi, je vous en supplie »; ce qui lui fut refusé, et ladite dame, les larmes aux yeux, se retira après avoir pris ses passe-ports, et partit avec ses deux enfants, laissant son mari dans le susdit état.

» On obligea même ceux qui avaient pris des passe-ports et qui n'étaient pas sortis au jour fixe, de partir incessamment. Les gardes de M. le comte de Grignan allaient visiter les maisons pour les forcer de partir à l'instant. »

Cette conduite étrange et contradictoire de Louis XIV s'explique par les intérêts de sa politique. Engagé dans la longue guerre de la succession d'Espagne (1701-1713), qui lui mit sur les bras l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre, il cessa pour un temps de persécuter les protestants de ses États, parce que toutes ses forces lui étaient nécessaires pour combattre l'étranger ; mais dès que les premiers pourparlers entamés, en septembre 1711, lui rendirent toute sa liberté d'action, il donna de nouveau essor à son zèle intolérant et cruel.

Tous les Orangeais ne demandèrent pas des passe-ports. Un certain nombre d'entre eux, découragés, dénués de ressources ou espérant contre toute espérance, demeurèrent dans le pays, mais sans se presser d'abjurer et de suivre les pratiques du culte catholique. L'évêque d'Obeilh, mécontent de leurs dispositions, publia en avril 1712, un mandement pour les contraindre de pratiquer la nouvelle religion qu'ils étaient censés avoir embrassée puisqu'ils n'avaient pas émigré, et Louis XIV, qui n'était non plus d'humeur à tolérer qu'ils demeurassent à Orange en conservant leur ancienne religion, chargea le comte de Grignan d'écrire de sa part aux consuls (14 décembre 1712) que tous ceux qui n'avaient point abjuré devaient se préparer à partir sans délai. Le 27 février de l'année suivante le comte écrivait encore aux consuls : « Je vous réitère ici que, par les ordres qu'il a plu à Sa Majesté de m'envoyer, il paraît qu'elle verrait avec beaucoup [plus] de plaisir la conversion que le départ de nos réligionnaires, mais qu'elle ne veut plus absolument qu'il reste dans

son royaume des sujets qui ne seront pas catholiques. » L'intendant de Provence Lebret alla plus loin encore et donna l'ordre pur et simple à ses agents de faire main basse sur tous les Orangeais qui n'avaient pas abjuré. C'est ainsi que mademoiselle Génoyer, personne fort âgée qui n'avait pu suivre l'émigration et était demeurée fermement attachée à sa croyance, fut emprisonnée dans le fort de Marseille. Nonobstant ces menaces et ces violences, nous ne trouvons que trente-six abjurations pour l'année 1713 (28 février et 5 avril).

Peu après ces événements, le traité d'Utrecht (1713), qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, assigna définitivement à la France la principauté d'Orange. Celle-ci fut attachée administrativement au gouvernement du Dauphiné, qui avait perdu par le même traité plusieurs vallées du versant oriental des Alpes cédées à la Savoie en échange de la vallée de Barcelonnette.

Quelques années plus tard (1719), le grand temple d'Orange fut transformé en église catholique sous le vocable des Pères de Saint-Jean par l'évêque d'Obeilh. Un prêtre de la Doctrine chrétienne, Jean Fornier, chargé du sermon de dédicace, s'écria dans l'excès de son zèle : « L'auriez-vous espéré de voir un jour, et de le voir sitôt, l'hérésie sortir de ce temple et l'Église y entrer enfin avec pompe, comme elle fait aujourd'hui, après en avoir réparé les ruines et l'avoir rétabli dans les splendeurs où vous le voyez ? Ah ! quelle joie nous donne, Messieurs, cette ferme espérance que l'hérésie en est bannie pour jamais, mais que l'Église y demeurera éternellement, car les hérésies périssent, mais l'Église est immortelle comme Dieu même[1]. »

Il est quelque chose d'également immortel, c'est la justice de Dieu, qui permit après tant d'épreuves que le culte pros-

1. *Relation abrégée*, etc., ms. Court, nº 17. vol. M, F et C; Arch. municipales d'Orange, GG, 48; Bastet, Discours sur la vérité de la religion catholique, prononcé dans le temple d'Orange le jour qu'il a été changé en église, etc. (Orange, 1732, in-18), par le R. P. Jean Fornier.

crit fût officiellement rétabli à Orange, quatre-vingt-trois ans plus tard, en présence de tous les magistrats de la ville !

E. Arnaud.

MARIE DURAND

PRISONNIÈRE A LA TOUR DE CONSTANCE

1732-1740[1].

Il est difficile de se représenter la douleur de Marie Durand lorsqu'elle apprit la mort de son frère, le pasteur Pierre Durand. Avec quel douloureux intérêt elle dut chercher à connaître tous les détails de son martyre et confier à sa mémoire les strophes touchantes qu'il inspira! Elle pleura ce frère bien-aimé dont elle admirait la foi vivante et l'intrépide courage. Elle n'avait que dix-sept ans et déjà que d'épreuves avaient fondu sur elle! Son père et son fiancé en prison, son frère exécuté comme un criminel, sa belle-sœur atteinte dans ses plus chères affections, traînant sur la terre d'exil une misérable existence, son neveu et sa nièce désormais orphelins, elle-même enfermée dans cette sombre tour comme une fleur qui ne demanderait qu'à s'épanouir au soleil et qu'on priverait d'air et de lumière : quelle mélancolique destinée! Mais elle se rappela les paroles d'encouragement de son père, l'exemple du glorieux martyr, les promesses de l'Écriture. Elle pleura, mais sans se plaindre et en adorant. Aussi Dieu ne l'abandonna point et durant une captivité de trente-huit ans sa foi et sa patience ne feront que grandir.

On voudrait soulever le voile qui couvre les premières années du séjour de Marie Durand à la tour de Constance.

1. Ce morceau forme le chapitre huitième du Mémoire couronné par la Société, et apprécié, p. 454, 459.

Malheureusement les documents font défaut. Nous savons toutefois que la jeune prisonnière prit bien vite un ascendant marqué sur ses compagnes. Les épreuves exceptionnelles, la considération qui s'attachait à la sœur d'un martyr, tout cela joint à sa jeunesse, la recommandait à leur sympathie et elle leur rendait en bons offices, en soins empressés, l'affection et l'on peut ajouter le respect qu'elles avaient pour elle. Elle était la secrétaire et comme l'âme de la triste colonie. Sur elle, la plus lettrée, reposait la charge de la correspondance, et que de lettres à écrire soit aux parents inquiets qu'il fallait rassurer, soit aux amis trop tièdes dont il fallait exciter l'ardeur! Celles dont l'âge ou les infirmités réclamaient des soins assidus trouvaient en elle une garde-malade dévouée. Elle leur lisait l'Écriture ou parfois leur chantait de sa voix pure, quelque psaume pour endormir leur douleur.

L'un des rares événements qui rompaient la monotonie de leur existence, c'était l'arrivée d'une nouvelle prisonnière. On faisait cercle autour d'elle; on l'interrogeait avec sympathie sur les circonstances de son arrestation, sur sa famille, sur l'état des églises. Celles de son pays lui demandaient des nouvelles d'un époux ou d'un frère. On avait à cœur de la consoler et de combattre la douloureuse impression que ne manquaient pas de produire sur elle ces sombres lieux et des liens d'affection se formaient entre les anciennes détenues et les nouvelles. C'est ainsi que Marie Durand apprit à connaître et à aimer Isabeau Menet.

M. Alexandre Lombard a raconté avec émotion la courte et dramatique existence de cette noble victime du despotisme royal. Née à Beauchastel, petit village du Vivarais situé au confluent de l'Eyrieux et du Rhône, elle avait épousé un gentilhomme du voisinage, François de Fiales, dont les descendants habitent encore la commune de Saint-Georges. Le 29 mars 1735, elle accompagna son mari et sa jeune sœur, Jeanne Menet, à peine âgée de quinze ans, dans une assemblée du Désert qui se tenait chez un certain Tessier, dans la paroisse

de Bruzac[1]. L'assemblée fut surprise et tous les trois furent arrêtés. On les conduisit à la citadelle du Pont-Saint-Esprit d'où Jeanne parvint à s'échapper. Quant à Isabeau et à son mari, après une détention préventive de deux ans, ils furent condamnés, le 1er mars 1737, par Bernage, la première à être rasée et enfermée dans la tour de Constance, le second aux galères perpétuelles[2].

Isabeau Menet n'entra pas seule dans la tour. Elle amenait avec elle son fils Michel-Ange, âgé d'environ trois mois, qu'elle avait mis au monde dans les prisons du Saint-Esprit. Mélancolique destinée d'un enfant qui, né dans un cachot, devait grandir et se développer dans un autre! Les infortunes de cette femme aimante et dévouée touchèrent vivement le cœur de Marie. La sœur du martyr avait alors vingt-deux ans; c'était apparemment l'âge de la jeune mère. Elles se lièrent de la plus étroite amitié. Peu de temps après son arrivée, Isabeau écrivait à sa sœur réfugiée en Suisse : « J'ai ici une bonne amie nonobstant vous qui est Mademoiselle Durand. Elle vous ressemble beaucoup, que c'est cause que d'abord, en entrant ici, je lui dis qu'elle ressemblait ma sœur et du depuis nous nous sommes toujours appelées sœur l'une l'autre. Elle vous embrasse de tout son cœur[3]. »

Dans son épreuve, Marie Durand dut bénir le Seigneur de lui avoir donné une pareille compagne. On ne peut lire sans un vif intérêt les trois lettres qui restent d'Isabeau. Moins instruite que Marie, — son orthographe du moins est plus défectueuse, — elle l'égale en délicatesse de sentiments, en piété intime et vivante, en résignation à toute épreuve. Quelles paroles touchantes elle écrivait le 23 décembre 1739 à sa sœur : « Je ne cesse de faire des vœux au ciel pour votre conservation à tous... pour qu'il soit ému de compassion envers

1. Armand de la Chapelle, *De la nécessité du culte public*, t. II, p. 299.

2. L'arrondissement où s'était tenue l'assemblée fut condamnée à une amende de six cents livres et la grange de Teissier à être rasée.

3. A. Lombard, *Isabeau Menet*, p. 80.

moi et tout son peuple; nous en avons extrêmement besoin, car nous l'avons irrité à courroux. C'est la cause que son Église est agitée de toute part. Dieu veuille par sa grâce, lui donner la tranquilité de son esprit, la réjouir dans ses tristesses et la consoler dans ses afflictions, afin qu'elle cesse de pleurer et de lamenter, car nos péchés nous attirent tous ces maux qui nous accablent. Prions le Seigneur, tous de bon cœur, qu'il lui plaise d'abréger nos peines et nos souffrances... mais nous devons imiter Jésus-Christ notre divin chef, qui a souffert le premier, lui juste pour nous injustes, afin de nous faire triompher de la félicité du paradis. Dieu nous fasse la grâce de le suivre en quelque part qu'il nous appelle, puisque c'est pour sa gloire et pour notre salut. Car, quant à moi, je m'estime heureuse que le Seigneur m'ait appelée à souffrir opprobre pour son nom, puisque telle est sa volonté. Dieu me fasse la grâce d'aller jusqu'au bout de la lice, car je sais que Jésus nous y attend avec ses bras ouverts[1]. »

Les épreuves devaient s'accumuler sur la tête d'Isabeau. Le 24 avril 1742, son mari mourut au bagne de Marseille, emportant « l'estime et le regret » du commandant des galères Lusignan. Peu de temps après, l'éducation de son fils, qui venait d'atteindre sa sixième année, l'obligea de se séparer de lui. La nuit se fait dès lors sur son existence. On sait seulement qu'en 1755 « sa croyance était toujours la même ». Peu à peu son intelligence se trouble et, le 3 mars 1750, l'intendant Lenain la rendra folle à son père.

Une autre prisonnière de cette époque fut Louise Peiron, de Lamastre. Elle avait abrité sous son toit un dévoué pasteur du Désert, Mathieu Morel, l'élève de Durand qui fut odieusement massacré. Elle alla, pour ce prétendu crime, grossir en 1739 le nombre des prisonnières[2].

Elles étaient, à cette date, vingt-deux. On leur permettait

1. A. Lombart, *Isabeau Menel*, p. 81.

2. Voir sur la mort de Morel D. Benoit, *Desubas, une victime de l'intolérance au XVIIIe siècle*, 2e édition, p. 35.

de rester deux heures le matin et deux heures le soir dans la basse cour du fort pour respirer un air plus sain que celui de l'intérieur, mais le reste de la journée devait se passer dans la tour.

Cependant les prisonnières n'étaient pas oubliées. Leur triste sort avait depuis longtemps préoccupé les Églises. Voici ce que nous lisons dans les Mémoires de Pierre Corteiz, à la date du 22 octobre 1727 : « Je fus appelé dans un colloque que M. Combes, alors proposant, avait convoqué dans les Églises de Lozère et des Hautes-Cévennes. J'interrogeai, comme à l'ordinaire, Messieurs les anciens de chaque église... Cela fait, on vint à parler de nos frères qui sont sur les galères de Marseille et de nos sœurs qui sont dans les prisons d'Aigues-Mortes, et fut délibéré d'envoyer à nos frères de Marseille douze livres et à nos sœurs onze livres. La question fut agitée si l'on ne pouvait pas faire un plus grand effort. Messieurs les anciens représentèrent que les amendes qu'on fait payer avec sévérité aux pères et mères de réformés, lorsque leurs enfants manquent d'aller à la messe et à l'instruction des prêtres, les réduisent à la dernière misère. Il résulte de cet événement qu'il ne manque pas à la plupart des réformés la bonne volonté, mais les moyens de secourir leurs frères dans la misère[1]. »

Onze livres, c'était peu; mais, avec le temps, la charité des Églises devait grandir. L'année suivante Suzanne Dassas et Marie Durand remerciaient un bienfaiteur d'Aimargues pour une somme plus forte : « Monsieur, lui disaient-elles, Mademoiselle de Couste qui est venue avec Mademoiselle Bouville nous ont fait la grâce de nous remetre dix-huit livres argent de votre part que nous avons partagé entre toutes. Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous remercier très humblement de de votre bonne et agréable charité venue à propos. Nous prions le Seigneur qu'il lui plaise vous en rendre la récompense dans ce monde et à jamais dans son saint paradis[2]. »

1. *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteiz*, édités par J. G. Baum, p. 66.
2. Lettre du 22 août 1738 avec cette signature : « La Vassas, La Durand,

En 1739, Benjamin du Plan, gentilhomme d'Alais, leur député général, était à Londres plaidant avec éloquence la cause des prisonniers et des galériens. Voici quelques lignes d'un plan qu'il rédigea pour eux : « C'est en faveur des généreux confesseurs qui gémissent dans les fers, parmi toutes sortes de malfaiteurs et dans des prisons affreuses, qu'on a entrepris une collecte parmi quelques personnes charitables qui prennent part à la froissure de Joseph et qui se souviennent des prisonniers de l'Évangile comme s'ils étaient prisonniers avec eux... Le nombre des galériens est présentement de dix-huit; celui des prisonniers au fort de Brescou situé dans la mer est de dix; celui des prisonnières dans la tour de Constance est de vingt-deux, sans compter dix-sept femmes qui ont été arrêtées depuis peu, près de Nîmes, en revenant d'une assemblée religieuse, et qu'on a condamnées à une prison perpétuelles dans cette tour. »

Du Plan fait ensuite de la prison d'Aigues-Mortes une description bien propre à émouvoir les cœurs. « Il faut noter que la tour de Constance, qui est à Aigues-Mortes, ville du Bas-Languedoc, est une prison ou l'on envoie ceux qu'on veut faire périr petit à petit, sans éclat. La ville d'Aigues-Mortes était autrefois un port de mer, mais depuis que la mer s'est retirée elle se trouve presque déserte, sans fabriques et sans négoce. Tous les environs sont remplis de marécages qui causent la stérilité du terrain et la disette, jusqu'à l'eau qu'il faut acheter, parce qu'on va la chercher jusqu'à deux lieues de la ville. L'air aussi y est si malsain que les maladies y sont fréquentes et que la plupart des habitants portent le deuil. Si la ville est pauvre et malsaine, la prison l'est encore davantage, à cause d'une plus grande misère et du peu d'air qu'on y respire, à travers quelques petites ouvertures de murailles qui sont extrêmement épaisses, ce qui empêche que ces pauvres prisonnières jouissent jamais des rayons du soleil et fait qu'elles

signées pour toutes. » Communication de M. Ch. Dardier à l'*Alliance libérale*, reproduite dans l'*Église libre* du 23 mars 1883.

sont comme ensevelies dans un vaste tombeau où les ténèbres et le froid règnent presque pendant toute l'année. Aussi sont-elles presque toujours malades et, ne recevant que très peu de secours, il en meurt quantité... Malgré toutes ces misères, il y a quelques-unes de ces captives qui subsistent dans cet horrible séjour depuis dix, quinze, vingt ans, soit par la force de leur tempérament, soit que Dieu les ait voulu conserver pour être des exemples vivants aux autres de piété, de vertu et de constance. Parmi les galériens, les prisonniers et les prisonnières, il s'en trouve de tout âge, depuis vingt jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, comme le père de M. Durand, ce fidèle ministre qui souffrait le martyre, il y a environ neuf ans[1].

» Toutes ces choses, qu'on peut vérifier par plusieurs lettres et des attestations de personnes dignes de foi, émouvront sans doute le cœur des personnes pieuses et charitables et les porteront à contribuer quelque chose des biens dont Dieu les a bénis pour le soulagement de leurs frères et sœurs en Christ, et ces fidèles confesseurs, secourus et soulagés dans leurs souffrances, pénétrés d'une juste et vive reconnaissance feront des vœux ardents à Dieu en faveur de leurs généreux bienfaiteurs[2]. »

Ce chaleureux appel fut entendu; et c'est grâce, sans doute, aux sollicitations de du Plan que les prisonnières virent arriver, au commencement de l'année suivante, divers objets dont le reçu existe dans les papiers d'Antoine Court à Genève[3]. M. Charles Sagnier, si au courant de tout ce qui se rapporte à la tour de Constance, a fait tirer de ce curieux document une photolithographie fort bien réussie, qu'il a bien voulu nous communiquer. Voici le texte de cette pièce intéressante :

« Mémoire de ce quy a ésté envoyé à la tour de Constance le 19 février 1740 :

1. Etienne Durand, né comme on l'a vu plus haut, le 27 août 1657, n'avait en réalité que quatre-vingt-deux ans.

2. Bonnefon, *Benjamin du Plan*, p. 238 et suiv.

3 T. II du n° 27, p. 179.

155 c. Refoulé[1] en 31 pièces de 5 cannes chacune.
400 l. Lard salé en 32 pièces.
220 l. Ris du Lévant.
100 l. Savon blanc.
320 l. Huyle d'olive faisant 16 cannes.
16 l. Poivre en 32 paquéts.
2 l. Épisserie en 32 paquéts.
2 l. Coton fillé en 32 paquéts.
2 l. Fil à coudre.
31 Paire patins.
6 can. 5 pans refoulé pour les enfans.

« Nous déclarons et confessons avoir reçu tout ce quy est énoncé au rolle ci-dessus, que nous déténües dans ladite tour de Constance, avons partagé de comun accord entre nous, trante une prisonnière, et nous sommes signées pour servir de décharge aux personnes quy nous les on livré. Fait à la d[ie] tour à Aiguemortes ce 23[e] février mil sept-cent-quarante. »

Suivent les signatures des prisonnières. Après celle de Marie Durand on lit ces noms écrits de sa main : « Pour celles qui ne savent pas signer, Gabiade de Pasquier, Gaussainte de Crose, Mauranne, Vidale de Durand, la veuve de Rouvier, Savanière, Sardaitte (?), Marselle, Coulonne, Contesse, Suson Vernette, Ennette Gautelle, Bourette, Frisole, Marie Paironne, mademoiselle Rigoulet, Fialaisse, Vassase. »

Du Plan avait écrit à deux prisonnières, originaires d'Alais comme lui, et dont il connaissait sans doute les familles. L'une, Jacquette Vigne, âgée de cinquante-neuf ans, était dans la tour depuis le 22 septembre 1726. La seconde, Anne Soleyrol, était fille d'un boulanger. Bernage l'avait d'abord enfermée au couvent de Mende, puis, trois ans après, transférée à Aigues-Mortes. Elle y était entrée en 1738, âgée seulement de vingt-trois ans. Les deux prisonnières firent, le 17 mars 1740, à leur correspondant, la réponse suivante à la rédaction de laquelle Marie Durand ne fut sans doute pas étrangère.

1. Le refoulé était un drap qui avait passé deux fois sous le foulon.

« Monsieur, nous avons eu l'honneur de recevoir la charitable vôtre et avons été vivement touchées des pieuses exhortations que vous avez eu la bonté de nous mander, que nous regardons comme une grâce descendue du ciel. Nous voyons bien que Dieu ne nous abandonne point, puisqu'il nous suscite des personnes aussi vénérables que vous pour nous être pour appui, nonobstant la furie de nos ennemis qui nous regardent comme la balayure et la raclure de la terre... Nous espérons, Monsieur, que par vos soins charitables nous pourrons trouver quelque soulagement à nos maux, avec l'assistance de Dieu, tant par les ferventes prières que vous lui adresserez en notre faveur ou par votre zèle. Plusieurs personnes, pieuses comme vous, suivront votre exemple.

» ... Les Messieurs d'Alais ont eu la bonté de nous écrire que vous nous aviez envoyé quelques secours; mais nous ne l'avons pas reçu. Nous sommes trente-une prisonnières, la plupart veuves ou orphelines, et vous n'ignorez pas, Monsieur, nos nécessités. En nous recommandant à vos pieuses prières, nous vous prions de nous recommander à celles de l'église. D'un autre côté, nous supplions l'Être suprême de vous combler de ses plus précieuses grâces et bénédictions spirituelles et temporelles.

» Ce sont les souhaits de celles qui ont l'honneur de se dire, Monsieur, avec un profond respect et une parfaite considération, vos très humbles et très obéissantes servantes. »

Toutes les Églises ne remplissaient pas avec le même soin leurs devoirs envers les prisonnières. Celles du Vivarais — bien pauvres, il faut le reconnaître, — ne leur avaient jamais fait parvenir le moindre fruit de leur libéralité. Marie Durand s'en plaignit dans la lettre suivante adressée à une pieuse huguenote de Vallon, mademoiselle Justine Peschaire : « Mamoiselle, lui disait-elle, quoique je n'aye pas l'honneur de vous conoitre que par votre digne réputation, je prends la liberté de vous écrire pour vous asseurer de mes très humbles respects et pour vous souhaiter une santé parfaite, favorisée

de toute sorte de bénédictions et d'une longue prospérité. Le présent donneur m'a dit que vous l'aviez chargé de vous dire si nous avions besoin de quelque chose. Nous vous sommes bien obligées de votre attention; mais permetté moi de vous informer qu'étant éloignées de nos maisons comme nous le sommes, nous ne pouvons qu'avoir un extrême besoin du secours de nos frères. Nous sommes neuf du Vivarais, détenues captives dans ce triste endroit; cependant depuis dix ans que je suis ici, on ne nous a jamais rien envoyé *dudit Vivarais.* Les autres endroits n'en ûsent pas de la sorte, car ils pourvoyent aux nécessités de celles de leurs païs, de même que pour nous, autant qu'ils peuvent le faire. Permetté, disje moi, de dire que je ne m'étonne pas si Dieu fait sentir ses verges d'une manière si terrible aux fidelles de notre misérable province[1], car ils ne suivent pas les ordres de ce divin maître : il recommande d'avoir soin des prisonniers et ils n'en font aucun cas. La charité est le véritable principe de notre religion et ils n'en exercent pas la profession. En un mot, il semble que nous sommes au dernier temps, car cette divine vertu sé bien refroidie. Les véritables chrétiens ne seront pas condamnés pour avoir abandonné la pureté de l'Évangile, puisqu'en efet ils en font une constante profession; mais ils le seront pour n'avoir pas visité Jésus-Christ dans la prison, en la personnes de ses membres. Je les exhorte par la compassion de Dieu, de rallumer leur zèle de charité envers les pauvres souffreteux. Qu'ils apprennent que le Seigneur Jésus promet de récompancer jusques à une vaire d'eau froide donné à ses enfants, à plus forte raison récompancera-t-il ceux qui substanteront ses élus qui combattent sous les étendars de la croix. Leurs aumones monteront en mémoire devant Dieu comme firent celles de Corneille. Enfin, s'ils sèment libéralement, ils moissonneront libéralement, comme

1. Allusion, sans doute, à l'arrestation et au meurtre des deux pasteurs du Désert, Morel et Lassagne, survenus l'année précédente, et aux poursuites judiciaires qui les accompagnèrent. Voir D. Benoit, ouvr. cité, p. 35 et suiv.

s'exprime l'apôtre. Mon devoir m'engage à vous faire penser au vôtre, d'autant mieux que les prisonnières du Languedoc nous reprochent qu'il ne vient jamais rien de nos cartiers. Ils ont juste raison. Ils nous font part de ce qu'on leur donne; ainsi nous sommes abandonnés de ceux qui devroit nous procurer le plus de soulagement, et, par conséquant, regardées comme étrangères.

» Si vous voulez bien, Mademoiselle, avoir la bonté de nous faire parvenir quelque chose, nous vous aurons de grandes obligations. Vous le ferez tenir à mademoiselle de Rouvier, belle-mère de feu mon frère, prisonnière ici avec moi, et à moi conjointement. Elle vous assure de ses respects, de même que la femme du sieur Daniel Durand, la femme de Jean Degoutit.

» Vous pourrez communiquer notre lettre aux fidelles qui voudront contribuer à cette bonne œuvre. Je vous prie de les assurer de mes profonds respects. J'espère que vous nous ferez éprouver votre amour en faisant éclater votre charité envers notre triste situation. Je finis en priant l'Être suprême qu'il lui plaise vous combler de toutes ses grâces en terre et, un jour, de sa gloire au ciel[1]. »

Ce touchant appel fut-il entendu? nous aimons à le croire; mais il se reproduira, plus d'une fois encore, sous la plume de notre prisonnière. La charité des Églises avait des intermittences. Il fallait réveiller leurs sympathies en faveur des détenues pour la foi, et à la souffrance de leur réclusion s'ajoutait parfois le douloureux sentiment qu'elles étaient oubliées de ceux qui, selon leurs propres termes, auraient dû leur tendre la main d'association. « C'est ce qui, disaient les prisonnières d'Alais dans la lettre citée plus haut, augmente de beaucoup notre captivité. »

DANIEL BENOIT.

1. A la tour de Constance, le 21 may 1740. Communication de M. Ollier de Marichard de Vallon.

DOCUMENTS

LE PROTESTANTISME EN BÉARN

1755-1756

Pau, 28 septembre 1883.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser les documents suivants qui se rapportent à la communication de M. le pasteur Bohin, insérée dans le dernier numéro du Bulletin (p. 412-414). La teneur de ces pièces permet d'affirmer que c'est bien en 1755 qu'apparaît en Béarn le premier pasteur du Désert. La Révocation n'avait pas éteint complètement le Protestantisme dans la province; les registres du parlement nous ont conservé la trace de nombreuses poursuites individuelles à la fin du XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe. Nous espérons avoir un jour l'occasion d'en publier la série complète. Mais à partir de 1751, il semble qu'il y ait eu un temps d'arrêt. Il est permis de penser que les tentatives isolées avaient été découragées par les condamnations prononcées. Il est naturel également de croire que le parti protestant, voyant par ces manifestations que le terrain semblait bien préparé en Béarn, choisit ce moment pour l'envoi de pasteurs. Leur arrivée porta ses fruits et, comme conséquence, les poursuites ne tardèrent pas à renaître; dès lors elles furent collectives et l'arrêt du 9 mars 1756, qui inaugura cette seconde série, me semble curieux à un double titre : il contient le signalement assez détaillé du pasteur poursuivi et l'indication de bon nombre de noms qui appartiennent encore aujourd'hui pour la plupart à des familles protestantes. Vous trouverez sans doute ces documents assez intéressants pour leur faire l'honneur d'une insertion au Bulletin.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer encore une fois le vœu de voir se créer sous l'impulsion et la direction de la Société un recueil spécialement destiné à la publication des documents inédits de l'histoire du Protestantisme. Combien de pièces enfouies dans les cartons

des chercheurs verraient ainsi promptement la lumière, au grand profit des historiens.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

L. Soulice,
Bibliothécaire-archiviste de la ville.

Ledit jour, 29 octobre 1755, dans la même séance (du parlement) il a été fait lecture d'une lettre écrite à M. le président de Charitte, le 19 de ce mois, par M. de Saint-Florentin, en réponse à celle qui lui avoit été écrite dans le commencement des féries sur les assemblées des religionnaires dans les environs d'Orthez et les mesures que le parlement se proposait de prendre pour la punition des coupables et, enfin sur le payement des frais des procédures qui seroient faites dans cette occasion, après quoy, il a été délibéré que ladite lettre sera transcrite sur le présent registre pour y avoir recours si besoin est.

Suit la teneur de la lettre :

Versailles, le 19 octobre 1755.

J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire sur les assemblées que les religionnaires ont tenues depuis peu dans les environs d'Orthez. L'intention de Sa Majesté est que ceux qui se sont rendus coupables de ces contraventions soient poursuivis selon la rigueur des ordonnances et elle m'a paru satisfaite des mesures que votre compagnie se propose de prendre pour les punir. Cependant comme les affaires de cette nature peuvent quelquefois se trouver mêlées de circonstances qui exigeraient que Sa Majesté donnât des ordres particuliers, elle a aussi approuvé que son procureur général ait attendu qu'il fut instruit de ses intentions avant de commencer aucunes poursuites. Je luy écris pour luy en faire part. A l'égard des frais que ces poursuites pourront occasionner, ils doivent être pris sur le domaine, de même que ceux des autres procédures criminelles, conformément aux différentes déclarations rendues à ce sujet et qui ont dû être enregistrées au parlement de Pau.

Je suis, etc.

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4557, f° 150).

Du 5 novembre 1755.

Sur ce qui a été représenté à la cour par le procureur général du roy qu'il est informé qu'il s'est déjà tenu aux environs de la ville d'Orthez et lieux circonvoisins quelques assemblées de religionnaires, qui, indépendamment qu'elles ont formé par le nombre des particuliers qui y ont assisté des attroupements illicites, soit qu'elle les envisage en eux-mêmes, soit dans le motif qui y a donné lieu, sont encore à la veille de se renouveler par quelques autres que ces mêmes religionnaires projettent de tenir, à quoy l'intérêt public, celui de l'église inséparable de celui de l'état concourant également avec lui à voir (y étant pourvu) étouffer dans leur naissance les progrès et les suites de ces entreprises si contraires aux lois de la Monarchie, requéroit ordonner que par un commissaire de la cour à ces fins commis et député et à l'assistance d'un des substituts de lui procureur général, il sera informé dans la ville d'Orthez, lieux circonvoisins et tous autres du ressort de la cour où besoin sera, tant du contenu en la présente réquisition que contre ceux qui ont favorisé, protégé, tenu ou assisté à ces sortes d'assemblées, circonstances et dépendances, à ces fins que les procédures que les jurats des différents lieux où elles ont été tenues ont dressées ou dû dresser, seront par eux remises à la signification de l'arrêt qui interviendra entre les mains du commissaire pour, ce fait et l'information à moi communiquée, requérir ce qu'il appartiendra. Sur quoi la cour...

Suit l'arrêt conforme :

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4894, f° 88).

Du 9 mars 1756.

Vu par la cour l'information faite à la requête du procureur général du roi par M. de Fanget fils, conseiller et commissaire au sujet des assemblées des religionnaires tenues dans les sénéchaussées d'Orthez et Sauveterre, l'ordonnance de soit montré au procureur général du roi, les conclusions par lui baillées, ouï le rapport du sieur de Casenave conseiller, dit a été que la cour ordonne qu'un personnage, prétendu ministre, désigné pour être bel homme, bien carré, de taille de cinq pieds, trois, quatre ou cinq pouces, nez crochu, jambes menues, visage plein, joli de sa figure, portant

perruque blonde, vêtu d'un habit bleu, veste et culotte rouge, et d'âge de quarante cinq à cinquante ans[1], Labourdette Danitou, aîné, tanneur d'Orthez et Lagoardere aîné, aussi tanneur d'Orthez, Josué Casaus dit Padene cadet, Daniel Loustalot dit Larrabé et le Chin du camp de Salies, Artiguevieille dit Maisonnave de Puyo, Segalas père, de Salles-Mongiscard, le premier cadet de Larroque et François Camousseig, meunier de Cassaber, Lapeivigne d'Athos, Jeanne Couturou dite Destrade de Peyrede, Denjoan de Viellenave, la cadette de Casalis d'Araujuzon, et Fortein du même lieu, Planté chirurgien et Penaut père et fils de Baigts, Laugar armurier de la Bastide-Villefranche, Testavin Serres, jurat de Sainte Suzanne, et les deux inconnus armés de fusils indiqués par les 52e et 67e témoins de l'information seront pris au corps, menés et traduits aux prisons de la conciergerie de la cour; ordonne pareillement que Bareigts père, les deux frères de Poey Pagnotte, Marso, Parage, premier et second cadet de Bellocq, marchands habitants à Orthez, Jean Pierre Lacoste dit Ganille, Basin Pourtau, Camescasse son commis, la mère de Bigey et sa fille, Lamasou, Ganille, Mannes cadet, Naude cadet, Bareigts, Paule père, Labat Créou, Claquepa, Joannou de Saudens, Patiras, Laboune de Lamicq, Pierre Désabé tanneur, Arnautet du Barbé, Leprince, Johanau, Lainé du Chit, Lacase, Arrigrand Saint Christau, Samson Larrouy cadet, les trois cadets de Lacoste Titoy, Barrane Candie, tanneur, une fille de Touillou boulanger, Leherré, marchand de sel, Cassou père, tous d'Orthez; Lacasette, Lacoste Herreberas et sa femme, Paul teinturier et sa femme, Germane et son gendre, Simounette père et sa fille cadette, tous de Départ; Camps de Puyo, la femme de Segalas, le frère dudit Segalas, le fils aîné dudit Segalas, Segalas fils cadet, les trois filles de Segalas, le valet de Segalas, le cadet de Lajatouse, Capdehourat père, Pouillan, tous de Salles-Mongiscard; Laplace et Laplassotte de Carresse, Testavin fils, Capdevieille aîné et son frère cadet, Jean Boué, Casalot père, Isabeau de Freyeire, les trois sœurs de Peyré, Lassalle Monbalou père, Monbalou cadet, surnommé Mengou, meunier, Hayet dit Puyo, Piarrine fils cadet de Serres Testavin, Testavin aîné et le second cadet, et la femme de l'aîné, tous de Sainte Suzanne ou Magret; Paul Carresse dit Prébat père, le fils premier

1. Voir la note finale.

cadet de Paul Carresse, dit Prébat, et le cadet de Paul Carresse, dit Prébat, Samsou son valet, Millé père aubergiste et son frère, Poey Domenge père, Brana et ses deux premières filles et Camps, tous de Baigts; Taxoire et sa femme, Tisné père, Casemajor Houssé, Beigthau fils, Donès dit Carrere, tous de La Bastide Villefranche; Salomon Roglan, Tachies du hameau, Laclotte du hameau, Bernet fils aîné, Lafitte armurier, Ambourgé dit Gabaig et sa femme, Salomon Bassere, Jacques Prat et sa femme, Jean Tartas, Cabanne et son frère cadet dit Tirelire, Jean Betat, Isaac Hayet Laberdure, Gabriel et Jean Lantiat dit Lesperance, Jean Lacaussade Travailley, la fille de Betbeder, Camfranc et son frère aîné, la petite Bernet couturière, la femme du cadet de Sarrampoy dit Galihaut, Josué Bernet facturier, Jean Dauty, Poupon frère cadet, Jean Lasserre menuisier, Samsou et le fils aîné Desperbasque mille affaires, tous de Salies; Lahargouette dit le cadet de Larroque, Serisé, sa femme, son valet, la fille du meunier, et les deux cadets de Bordes et Baile, tous de Cassaber; et le nommé Bareilles de Bellocq, viendront personnellement dans le délai de l'ordonnance pour répondre aux demandes du procureur général du roi et les premiers jurats d'Orthez et de Carresse, de La Bastide Villefranche et de Puyo, seront assignés pour être ouïs, sans préjudice, le cas échéant, d'aggraver les décrets au rapport des interrogatoires et d'être fait droit ainsi qu'il appartiendra contre les autres dénommés dans l'information; au surplus ordonne que par le même commissaire l'information sera continuée par cahier séparé.

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4895, f° 62).

N. B. Il peut être curieux de rapprocher de ce signalement celui que nous trouvons dans un pamphlet du temps intitulé : *Pastorale ou intermède contre les Huguenots. Pièce nouvelle en un acte du sieur Lenfant à Limoges s. d. petit in-8° de* 31 *p.* et appartenant aux Archives du Consistoire d'Orthez. C'est un dialogue en vers, moitié béarnais, moitié français entre un paysan, sa femme, son fils, un ami et deux protestants (Journé et Montini) lesquels, après une longue controverse, finissent par être arrêtés par les cavaliers de la maréchaussée. Le signalement des deux ministres est ainsi donné :

L'un de hauteur moyenne, l'autre bien exaltée,
Celui-ci au teint brun et la face grêlée;

Et l'autre le teint rouge, le poil un peu crêpé,
Un nez bien aquilin et un peu avancé,
L'un a un beau jarret, l'autre médiocrement,
L'un a l'œil languissant, l'autre l'a fort perçant.

L'enquête faite en juillet 1757 sur les assemblées toujours plus nombreuses des protestants nous dépeint le ministre « un homme avec une redingote, le visage gravé de la petite vérole, cheveux châtains, de taille avantageuse, de quarante à quarante-cinq ans. » Ce signalement, que l'on peut rapprocher de celui donné par Coquerel (*Histoire des églises du Désert*, t. II, p. 569) se rapporte à Deffere ou Montagny que le *Protestant Béarnais* nous montre remplissant régulièrement les devoirs de son ministère depuis le mois de septembre 1755. L'enquête de 1757 nous dit qu'un second ministre était arrivé depuis quelque temps. Il s'agit de Journet auquel on peut appliquer le second portrait dépeint dans les vers ci-dessus.

MÉLANGES

L'ÉCOLE FRANCAISE DE MONTBÉLIARD

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION [1]

Deux ans auparavant, Farel avait rédigé, de concert avec Calvin, le « Formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté » fait en matière de dialogue, où le ministre interroge et l'enfant répond (réimprimé à Genève en 1853). C'est là sans doute un des premiers ouvrages élémentaires introduits dans notre pays en vue de l'instruction de l'enfance, comme il le fut dans les autres pays de langue française.

Que deviennent Michel Mulot et ses compagnons d'œuvre dans le

1. Voir le *Bulletin* de septembre dernier, p. 415.

poste qu'ils furent appelés à occuper à Montbéliard? L'histoire se tait sur ce point, autant du moins que nous avons pu la consulter. Ce que nous savons, c'est que Mulot eut pour premier ou pour un de ses premiers successeurs *Guillaume Varillon,* originaire de France, dès 1565, année où il quitta ses fonctions de ministre à Roches-lès-Blamont, qu'il y remplissait depuis 1562, pour les échanger contre celles de maître d'école à Montbéliard.

L'école primaire de cette ville était dite *École française* pour la distinguer de l'École latine et plus tard de l'École allemande, dont la création fut postérieure de plusieurs années. Il est à présumer que le premier local qu'elle occupa fut le bâtiment construit tout exprès, situé place St-Martin, tout près de l'hôtel de ville, dont il était séparé par le four banal (démoli en 1776 pour l'agrandissement du nouvel édifice communal élevé en cette dernière année pour remplacer l'ancien qui ne convenait plus). Les deux étages de la maison scolaire devaient servir non à loger les deux ministres de St-Martin, comme le rapporte la tradition, mais bien les instituteurs mis à la tête de l'école.

Ce bâtiment resta dès lors consacré à l'instruction des enfants de la ville, dont les générations n'ont cessé de s'y succéder jusqu'à notre temps. On sait que l'école latine, créée par le duc Christophe vers 1544, fut installée rue Derrière-dessus dans la maison dont nous parlons plus haut et qui fut réunie à l'époque de la Réformation au domaine des églises, comme la plus grande partie des biens du clergé. Cette maison, minée par les années, fut reconstruite par le comte George en 1554 et définitivement abandonnée en 1733 pour être remplacée par le gymnase, situé dans un autre quartier de la ville.

On employa à sa construction les matériaux de l'église de Ste-Suzanne (village avoisinant la ville), dite de la Ville-croix, où était placée une croix miraculeuse qui attirait une foule de dévots pélerins, et avec eux d'abondantes aumônes. De pareilles croix existaient aussi sous le régime catholique, entr'autres à Sochaux et à Chenetris, et toutes disparurent à la Réformation.

Quant au bâtiment de l'École française, devenu à la longue insuffisant pour contenir le nombre toujours croissant des élèves, et qui n'avait été peut-être jusque là que provisoire, il fut remplacé au XVIIe siècle par un autre plus vaste et mieux approprié à l'usage

auquel il servait. « Au dernier de ce mois (juillet 1664), dit Hugues Bois-de-Chène dans sa chronique, l'on a abattu le bâtiment de l'eschole française sur St-Martin ». Les fondations du nouvel édifice furent, d'après le même chroniqueur, commencées le 6 avril 1665; mais les travaux s'étant faits avec une extrême lenteur, il ne fut achevé qu'en 1674, c'est-à-dire neuf ans après sa démolition. Nous ne savons où se tinrent pendant cet espace de temps les classes de l'école française, mais la question importe peu.

Cette école était devenue une propriété ecclésiastique, la recette des troncs de l'église St-Martin ayant fait, concurremment avec la recette ecclésiastique du comté (distincte de celles d'Héricourt et Châtelot et de Blamont et Clémont), les frais principaux, si ce n'est tous les frais de reconstruction. Le fait ressort en particulier de la teneur du carnet de forme oblongue et sans titre destiné à inscrire la recette des troncs de l'église St-Martin de 1650 à 1749. Il y est dit, en effet expressément, qu'elle a contribué de ses fonds à la construction du « bastiment de la maison de l'eschole française de St-Martin ». De plus, ce bâtiment est encore compté en 1721 parmi les fonds ecclésiastiques sous cette dénomination : « les bâtiments et jardins des écoles françaises seize (situées) sur la place St-Martin».

La possession n'en était point d'ailleurs contestée à l'église de Montbéliard, lorsque ce bâtiment, de même que celui du gymnase, dit la Souaberie[1], entretenue jusqu'en 1793 au moyen des revenus de la recette ecclésiastique du comté, fut saisi comme bien national par le gouvernement français quand celui-ci se fut emparé de notre pays, et amodié au profit de l'État le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). Lorsque furent vendus, chez nous, les biens ecclésiastique savec ceux du domaine séculier, la ville de Montbéliard parvint à empêcher l'aliénation des deux immeubles ci-dessus en déclarant — ce qui était vrai, — aux agents du gouvernement qu'ils avaient déjà servi tous deux et devaient servir encore à l'avenir à l'instruction de la jeunesse. On sait que des arrêtés du gouvernement français portaient que tout bâtiment consacré à l'instruction publique sur tout le territoire du pays et quelle que fût sa provenance, serait exempté de la vente et resterait la propriété de la commune.

1. D'abord une ferme du prince exploitée par des anabaptistes venus de la Souabe et donnée par celui-ci à la ville pour les besoins de l'instruction secondaire (le 16 août 1731.)

Le consistoire de Montbéliard, reconstitué en 1805, ne tarda pas à soulever la question de propriété; il revendiqua nettement dès 1807 les deux bâtiments, en se fondant sur un arrêté gouvernemental du 7 thermidor an XII (26 juillet 1804), qui restituait aux églises tous leurs bien restés invendus et leurs capitaux non remboursés. Le conseil municipal, avisé de cette revendication, protesta contre elle sous le prétexte qu'il s'occupait de la fondation d'un collège communal, et le préfet du Haut-Rhin lui donna gain de cause. Pour mettre fin aux réclamations du consistoire et éviter de nouveaux démêlés, on nomma son président, M. L.-F. Masson, principal du collège établi quelque temps après sur de nouvelles bases et dont l'ouverture, plusieurs fois ajournée, eut enfin lieu en 1811 [1].

La population de Montbéliard et celle de ses environs n'étaient pas restées indifférentes aux efforts tentés par le gouvernement du pays pour retirer les jeunes générations de la profonde ignorance dans laquelle elles avaient jusque-là végété par l'incurie de ceux-là même qui avaient plus particulièrement la mission de lui dispenser le précieux trésor de l'instruction. Elles avaient bien vite compris et apprécié le bienfait à la jouissance duquel leurs enfants étaient désormais appelés et l'avantage considérable qui devait en résulter pour la prospérité et pour le bien général.

La semence jetée par Farel et par ses dévoués collaborateurs n'était pas tombée sur un sol ingrat et rebelle à toute culture. Déjà, en effet, en 1544, le 17 avril, jour de l'entrée solennelle dans la ville de Marie, fille de George le Pieux, margrave de Brandebourg-Anspach et épouse du duc Christophe, alors gouverneur de la principauté [2] au nom de son père le duc Ulric de Wurtemberg, les bourgeois, allant à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue, en armes et avec enseignes déployées, étaient précédés par les élèves des écoles au nombre de 276, et, ajoute l'auteur des éphémérides du comté (page 130), chacun de ces derniers fut, à cette occasion, gratifié d'un gâteau d'un liard.

Le 22 septembre 1555, lors de la même entrée à Montbéliard de

1. Nous omettons les détails de ce conflit comme ne rentrant pas dans notre cadre.

2. Christophe fut le lieutenant d'Ulric à Montbéliard de 1542 à 1550 et comte de Montbéliard de 1550 à 1553 (duc de Wurtemberg de 1550 à 1568). Il fut un ami zélé autant qu'éclairé de l'instruction populaire.

l'épouse du duc George I[er], on fit également aux élèves une distribution de pains blancs ou vouiques, mais il n'est pas indiqué à quel nombre ils se montaient.

Le chiffre de 276 plus haut cité nous montre que ce nombre allait en progressant assez rapidement, puisqu'en février 1538 l'école de Mulot n'en comptait encore que 80. Il est vrai qu'elle n'était alors qu'à son début; mais déjà, dans sa lettre écrite à cette date à Farel et à Calvin, Pierre Toussain pouvait dire : « In dies advolant novi pueri non solum ex urbe sed etiam ex hâc viciniâ et aliunde. » Du reste, si, — ce que nous ne savons pas sûrement, — l'école latine était déjà créée en 1544, il est plus que probable que les élèves de cette école faisaient aussi partie du cortège[1].

Nous aurions maintenant à suivre la marche, le développement et les destinées de l'école française depuis les premiers temps de son existence et pendant toute sa durée plusieurs fois séculaire. Mais, d'une part, nous manquons des documents qui nous seraient nécessaires à cet effet et qui n'existent sans doute pas en bien grand nombre[2], et, de l'autre, nous ne saurions prétendre à faire ici une étude détaillée et approfondie de la matière. Au reste, la vie d'une modeste école d'enfants ne peut offrir à l'histoire que peu d'incidents à noter, peu de particularités à recueillir, et ses vicissitudes ne sont pas de celles qui présentent pour la postérité un intérêt majeur ou capital. Les paisibles études aiment à vivre dans le recueillement et le silence.

Constatons seulement ici que cette école, pendant sa longue existence, n'a cessé de compter d'assez nombreux élèves, qu'elle a toujours été l'objet d'une attention sérieuse de la part des gouver-

1. Le 1[er] septembre 1547 le duc Christophe, par un revers qu'il donna au magistrat de Montbéliard, promet à la ville le remboursement des frais qu'elle a faits et pourra faire encore pour la réparation de la maison appartenant à l'abbaye de Belchamps, située rue Derrière, dans le cas où la seigneurie changerait sa destination actuelle « qui a pour but le bien public et instruction des enfants de la ville et du comté ». C'est là que fut installée l'école latine jusqu'en 1733.

2. Parmi les plus importants il faut ranger les rapports des surintendants, aujourd'hui déposés aux grandes Archives de Paris, rapports dont l'étude serait des plus curieuses pour tout ce qui concerne la vie spirituelle, morale et religieuse de nos populations. Chaque année le surintendant devait visiter toutes les paroisses de son ressort et en faire au Conseil de régence de Montbéliard un rapport écrit, et il en est qui étaient passablement longs et détaillés.

nants et qu'elle a su bien mériter de la ville, aux familles de laquelle elle devait surtout servir, sans que pour cela elle restât fermée à celles du dehors. La peste de 1635 fit dans son sein des ravages considérables ; 75 de ses élèves succombèrent au terrible fléau, dont fut victime plus de la moitié de la population du pays.

« L'instruction primaire, dit M. l'architecte Luc Wetzel (*Deux Conférences inédites sur l'histoire de Montbéliard*, 1865), était (autrefois) plus généralement peut-être et surtout plus répandue qu'aujourd'hui dans la population tout entière (de la ville) ; mais l'instruction s'arrêtait toujours là, sauf pour les hommes qui embrassaient des carrières libérales. Il est évident que cette égalité d'instruction, qui produisait l'uniformité des mœurs et des habitudes, est la cause qui a conservé si longtemps dans la bourgeoisie de Montbéliard l'égalité civile et assuré le jeu facile de nos institutions politiques. » Cette observation nous paraît très juste, et nous ajouterons que, toute bornée encore que pouvait être cette instruction, vu l'époque où l'on vivait et les méthodes d'enseignement dont on faisait usage, elle n'en formait pas moins des hommes à la hauteur de leurs droits et de leurs devoirs et que nous voyons souvent figurer non sans quelque honneur à la tête de leurs concitoyens dans les charges auxquelles les appelait l'élection populaire.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, où l'école française comptait environ 60 élèves (59 en 1770), le bâtiment où elle se tenait avait ses salles d'études pour les garçons et pour les filles au rez-de-chaussée et les logements pour les maîtres et les maîtresses aux deux étages. Le traitement des uns et des autres était fait par la recette ecclésiastique du comté, qui faisait aussi des régents celui de l'école latine, tandis qu'elle avait cessé, comme nous aurons à le dire dans un autre travail, de payer les maîtres des écoles rurales depuis les événements de la guerre de Trente ans. Au XVIIIe siècle, les émoluments des maîtres étaient de la moitié environ du gage pastoral tant en grain qu'en argent. Ce dernier se montait à cent livres tournois (1763-1793), plus 144 quartes de blé ou de seigle et autant d'avoine (la quarte représentant environ 27 litres 2 décilitres).

A la même époque et déjà auparavant (1724), l'école française avait deux maîtres à sa tête, l'un portant le titre de premier maître ou premier précepteur, l'autre celui de second maître ou second précepteur, tandis qu'elle n'avait été dirigée jusque là que par un

maître unique et laïque de 1753 à 1793; les maîtres durent être choisis parmi les théologiens non encore pourvus d'une cure, autrement dits les candidats au saint ministère. Cette mesure, en même temps qu'elle offrait une ressource assurée aux jeunes candidats, obligés souvent d'attendre d'assez longues années avant d'être appelés à des fonctions pastorales, vu leur nombre toujours assez élevé, était une garantie de plus pour la solidité des études et un apprentissage fort utile à de futurs pasteurs.

Dès la même année 1753, les maîtres de l'école française durent, conjointement avec ceux de l'école latine, tous aussi théologiens, aider le diacre ou deuxième pasteur de l'église St-Martin pour la prédication qui se faisait dans cette église à six heures du matin pendant neuf mois de l'année.

Lors de l'annexion du comté de Montbéliard à la France à la suite de la prise de possession de son chef-lieu en 1793 par le représentant Bernard de Saintes et pendant les premiers troubles qui suivirent cet événement, l'école française dut rester fermée, comme il en fut de l'école latine ou gymnase, où, contrairement à la première, les leçons restèrent suspendues pendant près de dix-huit années[1].

Le même fait s'était déjà plus d'une fois produit dans cette dernière école pendant le cours de notre histoire, et le siècle actuel l'a vu se renouveler par deux fois : la première, pendant l'invasion de 1814, où les salles de classe durent, dès le 21 janvier, donner asile, avec le château, aux soldats alliés atteints d'une fièvre d'hôpital extrêmement dangereuse et qui fit également des victimes parmi la population civile, et la deuxième pendant la guerre franco-allemande de 1870 à 1871, où il y fut établi une ambulance qui subsista l'espace de deux mois (depuis le 18 janvier 1871).

Le bâtiment de l'école française, saisi par le gouvernement révolutionnaire comme bien national avec d'autres immeubles appartenant également au domaine ecclésiastique fut loué en partie, par ce gouvernement, le 4 octobre 1794, à Samuel-Frédéric Châtel, qui l'habitait déjà, sous l'ancien régime, comme un des précepteurs de l'école et qui continua à y donner des leçons privées[2]. Sur la fin de

1. Le gymnase fut momentanément remplacé de 1798 à 1805 par une école secondaire ou Institut fondé par des citoyens notables de la ville et qui se tenait dans le bâtiment des Halles. Son histoire appartient à celle de l'école latine.

2. Rayé par arrêté du Conseil de régence approuvé par le duc de Wurtemberg

1796, il fut nommé par la municipalité en qualité d'instituteur public, en vertu d'une loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui établissait des écoles publiques sur toute la superficie du territoire français, tout en ne réservant à l'instituteur que le logement gratuit et un traitement éventuel payé par les élèves. De précédents arrêtés de l'autorité avaient mis, nous l'avons vu, à la disposition de la commune de Montbéliard, pour être affectés à l'instruction publique, les bâtiments de l'école latine et de l'école française.

Quelque temps après, à ce qu'il paraît, Châtel aurait obtenu de la municipalité une légère indemnité en argent pour instruire avec les autres les enfants dont les parents n'étaient point en état de payer une rétribution scolaire. A sa mort, arrivée en 1805, la municipalité, désormais héritière des droits de l'Église dans la direction supérieure des écoles primaires, le remplaca par le sieur *Léonard-Frédéric Verenet*, en accordant à ce dernier les mêmes avantages dont avait joui son prédécesseur. M. Verenet resta en fonctions jusqu'au commencement de 1817, année où fut réorganisée l'instruction primaire dans la ville. C'est alors que *Jacques Burguy*[1] fut nommé instituteur communal pour les garçons et que son école fut transportée dans le bâtiment des Halles où elle n'a pas cessé dès lors de se tenir. Il eut pour successeur en 1854, *Jacques-Christophe Béquillard*, admis tout récemment (1882) à la retraite et décoré. La laïcisation des écoles en France a introduit dans celle de Montbéliard des innovations dont nous ne voulons pas parler ici.

L'école Burguy était dite à l'origine *la Lancastre*, du nom de l'Anglais, Jean Lancaster, à qui l'on doit la méthode de l'enseignement mutuel et la fondation des écoles dites lancastriennes. Une première place d'instituteur-adjoint y a été créée vers 1830 et une deuxième en 1877. Au commencement il y avait, pour tenir lieu du maître-adjoint, un moniteur général chargé de veiller à l'ordre dans l'école et à la bonne tenue des élèves.

Ch. Roy, pasteur.

de la liste des candidats en théologie pour quelques irrégularités avant son mariage, il obtint par une faveur spéciale en 1773 la place de 2e précepteur, puis celle de 1er précepteur après quelques années d'exercice.

1. J. Burguy fut d'abord instituteur privé. Il tenait sa classe dans la maison paternelle, rue Derrière-Dessus, recevant des élèves des deux sexes avec rétribution de un franc par mois. Des maîtres privés faisaient concurrence aux sieurs Châtel et Verenet, dont l'école n'était que peu fréquentée.

BIBLIOGRAPHIE

Notice historique sur le protestantisme dans le département de l'Ain et lieux circonvoisins, par Edmond Chevrier. 1 vol. in-8. Paris, 1883.

M. Edmond Chevrier, de Bourg, a publié, en 1868, un opuscule intitulé *le Protestantisme dans le Mâconnais et la Bresse*, dont il a été rendu compte par la plume de M. Puyroche dans le *Bulletin*, (t. XIX-XX p. 282). Encouragé par l'accueil fait à ce volume depuis longtemps épuisé, l'auteur en a donné une nouvelle édition entièrement refondue et contenant des faits nouveaux pour l'histoire de la contrée qu'il connaît si bien. Les lignes suivantes révèlent l'esprit sérieusement libéral qui a présidé à cette étude : « On aurait tort, dit-il, d'attribuer cette publication à une pensée d'hostilité contre le catholicisme. *Quelles que soient nos préférences pour un autre culte*, nous conservons respect et affection pour l'Église où nous sommes nés. »

Les sympathies avouées de M. Chevrier pour la Réforme ne sont pas sans quelques préjugés. Il a peu de goût pour Calvin, et ne laisse pas échapper une occasion d'accuser le rigorisme du réformateur français, méconnaissant en lui le profond interprète de ces doctrines de la grâce, qui n'abolissent tout mérite en l'homme et ne contestent sa liberté native que pour la retremper à sa source divine, et la rendre capable de toute bonne œuvre, tandis qu'à l'opposite une école célèbre n'exalte la liberté que pour l'asservir et paralyser son action. Il y a là un contraste que je prends la liberté de signaler à M. Chevrier et à tout esprit sérieux qui ne se paie pas de vains mots. Quels ont été les héros de la liberté dans le grand combat du XVIe siècle? Les hommes formés à l'austère école de Calvin. L'amiral Coligny lui-même, dont les ancêtres eurent la Bresse pour berceau, et qui demeure une de ses gloires, est le disciple le plus direct de Calvin, dont il ne diffère que par une vertu, la tolé-

rance, sublime inspiration de l'Hôpital, plus difficile peut-être à réaliser à Genève, dans les premiers jours de la Réforme, qu'ailleurs.

C'est l'honneur d'un enfant de la Bresse, Sébastien Castalion, d'avoir proclamé de hautes vérités, en scandale aux contemporains, et je n'ai rien à retrancher de l'hommage que j'ai rendu à l'éloquent adversaire de Calvin et de Théodore de Bèze dans la mémorable controverse que suscita le bûcher de Servet. Mais la dogmatique de Castalion n'était pas faite pour enfanter des héros. Elle est pleine d'incertitudes, de contradictions, et donne pour base au respect des croyances d'autrui, non une foi sûre d'elle-même, mais la mobilité des opinions aboutissant au probabilisme académique et au doute secret qui n'ose rien affirmer. M. Chevrier reproduit, en les traduisant pour la première fois, quelques pages d'un opuscule intitulé : *Des cinq empêchements qui détournent les esprits des hommes de la vérité dans les choses divines, avec une pieuse admonition, afin que l'un et l'autre ne se poursuivent pas par la haine et la violence, à cause de la diversité des opinions en religion.* Il y a là sur la doctrine, le culte, de choquants paradoxes associés aux plus éclatantes vérités, bien nouvelles alors, et ce mélange de vrai et de faux explique peut-être le peu de crédit de Castalion à l'époque où il vécut et la singulière faveur qu'il a rencontrée de nos jours.

Toutes les raisons (il y en a plus de dix), invoquées par l'auteur à l'appui de la tolérance, ne sont pas d'égale valeur; mais plusieurs méritent de trouver place à la suite du beau livre : DE HÆRETICIS : Telles sont les suivantes :

« Si nous souffrons que les Turcs, les Juifs, les corrupteurs de la jeunesse, les adultères, les fourbes, les avares vivent au milieu de nous, sans que nous craignions d'être infectés par eux, certainement nous n'avons aucun motif pour tuer et exiler ceux qui confessent avec nous le même Dieu et se glorifient de mourir pour lui. — Nous ne voudrions pas être persécutés par ceux que nous persécutons, s'ils étaient les plus forts; et nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait. — N'endurcissons pas nos cœurs, comme nos pères. Le Seigneur a commencé à nous frapper : les guerres, les pestes, la famine, tout nous fait rage; chacun a son Dieu et son opinion; tous sont sages; personne ne veut écouter un autre que lui-même, et pour remède nous nous vexons

les uns les autres; nous nous accusons, nous nous exilons, nous nous tuons... Est-ce là apaiser un Dieu irrité? N'est-ce pas plutôt allumer un incendie en jetant de l'huile sur le feu ? etc. »

L'opuscule qui contient ces fragments rappelle celui qui a pour titre *Conseils à la France désolée*, et où on lit ces belles paroles : « La cause de tous nos maux est le forcement des consciences, et leur unique remède est la tolérance réciproque; » paroles qui devraient être inscrites, selon le vœu généreux de M. Chevrier, sur un monument élevé à Castalion dans son pays natal.

Les chapitres consacrés à Castalion, à la maison de Coligny, à la cour de Savoie sous Emmanuel-Philibert, n'épuisent pas l'intérêt du volume de M. Chevrier. On y trouve les renseignements les plus détaillés sur le Protestantisme en Bresse, et ses tragiques vicissitudes à Mâcon où le massacre de 1562 fut une Saint-Barthélemy anticipée. Les registres des synodes provinciaux retrouvés à Pont-de Veyle, d'importantes délibérations du consistoire de Bourg ont permis à l'auteur de reconstituer des époques ignorées d'une histoire qui n'est pas sans liens avec celles des églises du pays de Gex, si bien exposée par M. Th. Claparède; mêmes épreuves et mêmes vicissitudes. En Bresse comme ailleurs la Réforme avait produit les hommes les plus distingués, et la Révocation porta un coup mortel à la prospérité du pays. M. Chevrier évoque ces souvenirs sans amertume, avec la sérénité du sage et l'impartialité de l'homme de bien, qui gémit de tous les excès et verrait dans un retour de l'intolérance politique ou religieuse le symptôme le plus funeste pour l'avenir. On ne peut qu'applaudir à des études qui joignent au mérite de l'érudition le patriotisme le plus élevé[1].

J. B.

1. J'ai quelques doutes à exprimer à M. Chevrier : n'a-t-il pas confondu (p. 10) Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, avec Marguerite, sœur de François Ier, et protectrice de Berquin? Cœlius Secundus Curio (p. 54) n'est qu'un seul personnage, et le troisième Servétiste est Martin Borrhée, dont M. Chevrier fait à tort l'adversaire de Castalion. Enfin Calvin n'a jamais approuvé les briseurs d'images (*Bull.*, t. XIV, p. 127). Il n'y a aucune raison sérieuse de croire que la tombe de Castalion ait été violée à Bâle.

UN BOURGEOIS DE PARIS LETTRÉ

AU XVIIe SIÈCLE

Sous ce titre qui doit résumer un travail de plus de 350 pages in-8, M. Auguste Bourgoin, professeur au collège Stanislas, vient de publier chez Hachette, sa thèse de doctorat ès lettres sur *Valentin Conrart et son temps*. Ce n'est plus une biographie accompagnée de lettres inédites comme celle dont il a été question dans le *Bulletin* du mois de mars dernier, mais une étude complète qui doit épuiser le sujet. Après avoir parlé des premières années de Conrart, l'auteur nous le montre dans ses rapports avec l'Académie française, avec sa famille et ses amis, pour l'apprécier ensuite comme secrétaire du roi et secrétaire perpétuel de l'Académie, grammairien, épistolaire, historien, poète, et enfin comme protestant.

Cette simple énumération des chapitres du livre, qui se termine par une anthologie de poésies inédites de Conrart, montre que nous sommes en présence d'un travail étendu, approfondi, qui témoigne de longues et patientes recherches. Nous croyons, en effet, que l'auteur laisse peu de chose à glaner derrière lui et, après avoir lu attentivement tout son volume, nous serions presque tenté de dire qu'il est trop complet. M. Bourgoin n'a pas toujours su se défendre d'imprimer tout ou à peu près tout ce qu'il avait trouvé et recueilli. D'autres lui feront sans doute un mérite de cette surabondance de détails qui rassemblent, il est vrai, tout ce qu'on peut savoir sur Conrart et son temps, mais dont la distribution, un peu artificielle, émiette le récit y introduit d'inévitables redites, et trop souvent des longueurs. Au lieu que la physionomie pourtant bien nette, simple et accentuée du premier secrétaire perpétuel de l'Académie française ressorte naturellement de la multitude de traits qui la composent, le lecteur est obligé de l'en dégager. Hâtons-nous d'ajouter que la personne et le rôle littéraire de Conrart n'ont rien perdu à être soumis à une enquête aussi minutieuse, mais strictement impartiale. Elle constate ou établit par des preuves irréfutables que ce bourgeois parisien et hérétique a tenu une place vraiment exceptionnelle dans le milieu intellectuel d'où sortit le siècle de Louis XIV.

M. Bourgoin semble parfois s'en étonner, surtout lorsqu'il ap-

précie les qualités littéraires de Conrart. Il sent plutôt qu'il n'explique que cette influence extraordinaire était due au *caractère* encore bien plus qu'au talent qui était réel. Conrart était avant tout, ce me semble, une conscience droite, inflexible, mais non impitoyable, en un mot, une conscience chrétienne. Là est le secret de l'autorité incontestée qu'il exerça, des amitiés inaltérables qu'il inspira, du respect qu'il imposa à ses rares adversaires, du dévouement qui fit de lui jusqu'à la fin l'humble serviteur des autres.

C'est même, si l'on veut bien réfléchir, dans cette conscience de huguenot, mais de huguenot pacifique et bon, qu'il faut chercher la source de cette rectitude de jugement, de cette pureté de goût, de ce grand bon sens, de cette simplicité et de cette modestie qui distinguèrent Conrart, même lorsqu'il passa de l'hôtel de Rambouillet au Samedi des Précieuses. Or, à l'époque où il vécut, et où l'intérêt, la vanité et l'ambition régnaient sans partage dans les lettres comme dans la politique, et faisaient fléchir l'austérité huguenote, témoin les abjurations de Pellisson, Montausier, Turenne, etc., on est heureux rencontrer un caractère.

Le dernier chapitre du livre de M. Bourgoin est précisément celui où apparaît le mieux ce qui permit au pauvre goutteux de conserver pendant plus de trente ans de souffrances, sa fermeté, sa sérénité et sa bonté; et ce n'est pas sans émotion qu'on le voit consacrer ses derniers efforts à la « pieuse occupation » de reviser les Psaumes de Marot. M. Bourgoin a découvert à la Bibliothèque Mazarine le texte manuscrit de cette revision, et nous donne, en général, les plus intéressants détails sur Conrart protestant. Nous le remercions particulièrement de nous avoir épargné les regrets stériles ou la pitié de commande à l'endroit de l'hétérodoxie de son héros, et nous ne terminerons pas ces quelques réflexions qu'il nous a suggérées, sans recommander la lecture de son ouvrage aussi sûr que complet à quiconque désire connaître, non seulement Conrart, mais toute la période littéraire, si obscure, qu'on appelle le siècle de Louis XIII.

N. Weiss.

N.-B. La place nous manque pour reproduire ici un prospectus de l'*Histoire du Protestantisme en Provence* de M. le pasteur Eug. Arnaud, 2 volumes in-8, prix : 16 francs; pour les souscripteurs, 12 francs. Écrire directement à l'auteur, à Crest. (*Réd.*)

CORRESPONDANCE

UN SOUVENIR CAMISARD

Le pasteur de Lézan, E.-C. Lairolle, à M. Jules Bonnet, secrétaire du Comité de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

Lézan, 10 octobre 1883.

Monsieur et honoré frère,

Inscrit le trente-et-unième sur la première liste des membres et souscripteurs de la Société dont vous êtes le digne secrétaire, j'aurais vivement désiré assister à la réunion qui a eu lieu à Nîmes, hier, me joindre à ceux qui, demain, visiteront la maison de Roland, devenue la propriété de la Société, et qui, le soir, dans le temple d'Anduze, auront le privilège d'entendre M. Bersier parler, avec son éloquence accoutumée, de notre grand Coligny. Malheureusement, une telle faveur m'est refusée. L'état de ma santé, plus encore que mon âge, quoique je compte cinquante-trois ans de service dans ma chère Église de Lézan qui a eu les prémisses de mon ministère, s'y oppose.

Je dois donc me résigner à vous sentir si près de moi et à ne pouvoir pas vous exprimer, de vive voix, combien je suis heureux de la résolution que vous avez prise de tenir les assises de la Société en province, en particulier dans le département du Gard.

Je vous envoie, cher et honoré frère, en témoignage de ma sympathie pour les travaux de la Société, un autographe, paraît-il, du colonel ou brigadier Courten commandant la ville d'Alais. Par cet écrit, il réquisitionne des mulets et promet cent louis d'or à celui qui lui livrera Ravanel mort ou vivant. Puisse la lecture de ce factum, témoin irrécusable, par le sceau qui s'y trouve apposé dessus, de l'odieuse perfidie des ennemis des Camisards, si elle est faite en public, contribuer à secouer les esprits et à vous attirer d'actives sympathies.

La personne, qui veut bien se charger de cette lettre, vous remettra aussi 20 francs; 10 francs pour la Société, 10 francs pour le monument à élever à la mémoire de l'amiral.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré frère, et faire agréer à vos collègues du Comité, avec l'expression de mes regrets, mes cordiales et chrétiennes salutations.

E. CONDUZORGUES-LAIROLLE.

Ordre pour faire trouver Ravanel.

Il est ordonné aux consuls de Marvejol de faire fournir quinze mulles ou mulletz avec leurs bats et cordes pour mardy deuxième octobre à Boucairan à six heures du soir à peine aux consuls d'avoir garnison chez eux. Ils auront aussy soin d'avertir la communauté à qui pourra faire trouver RAVANEL *mort ou vif et je luy fairay donner cent louis d'or.*

Fait à Allais le 29 *novembre* 1704.

COURTEN.

VOLTAIRE

AGISSANT EN FAVEUR DES PROTESTANTS

en 1754.

Tout le monde sait l'ardeur que Voltaire a mise à la réhabilitation de Calas, l'habileté qu'il a déployée à cet égard pendant des années. Mais on ignorait, je crois, que déjà en 1754 il se montra sympathique aux protestants persécutés, et qu'il eut l'occasion, dans une circonstance particulière, de prendre leur défense, en cherchant à favoriser leur fuite hors du royaume. J'ai trouvé, dans les Papiers Court, quelques lettres qui ne laissent aucun doute à cet égard.

Voltaire était alors à Genève, en train d'acheter une campagne à demi-quart de lieue de la ville. « M. Cramer le libraire l'a achetée comme pour lui », dit Étienne Chiron à Antoine Court; « elle coûte 10 000 écus et 300 louis pour les meubles. Ainsi voilà cet homme célèbre qui va devenir peut-être un peu Génevois » (n° 1, t. XXVIII, p. 69, lettre du 29 janvier 1755).

Les Genevois se seraient peut-être passés de ce voisinage. Mais ce n'est point de cela que j'ai à parler.

Ce même Chiron, quelques jours auparavant, avait écrit à Court :

« Je (ne) vous écris ces deux lignes que pour vous dire que M. de Voltaire a raconté ici (à Genève) à un de mes amis, que, passant à Nantua, il vit arrêter et lier un homme assés bien mis parce qu'il n'avoit point de passeport, et qu'il avoit été trouvé avec une carte de géographie où étoit écrit : *Évités le Fort de la Cluse*. Que M. de Voltaire et Madame sa nièce (Denis) avoient sollicité inutilement son élargissement; qu'on leur avoit répondu que ce pouvoit être un ministre; qu'alors ils avoient dit que l'intention du Roi étoit qu'ils sortissent du Royaume et qu'ils répondroient aux vues du Roi en favorisant leur évasion. Mais le commandant n'avoit point voulu entendre raison... » (t. XXVII), p. 579, lettre reçue le 22 décembre 1754.)

Le 27 décembre de la même année, Chiron complétait ses renseignements sur ce point.

« ... J'ai appris par un de mes amis venu hier de Bourg en Bresse, que la personne qui fut arrêtée à Nantua, il y a quelque tems, étoit un homme de Nîmes venant de Paris, mais dont il avoit oublié le nom; que son malheur étoit de n'avoir point de passeport, mais qu'il n'y avoit point d'apparence que ce fut un ministre. Que l'on n'avoit trouvé sur lui que des livres de mathématiques ou d'autres semblables. Que sa tête paroissoit un peu timbrée. Voilà tout ce que j'en ai pu apprendre.

» Au reste les passages sont bouchés de ce côté-là. On épie, on interroge tous ceux qui passent dans ce district. On ne peut entrer dans aucune ville de la Bresse et même dans la Bourgogne qu'après un long examen. La terreur des Mandrins cause toutes ces perquisitions. Il seroit convenable que nos pauvres frères qui voudroient fuir la persécution évitassent cette route... » (*Ibid.*, p. 605.)

Il m'a semblé que ces extraits de lettres méritaient les honneurs de l'impression, car rien de ce qui touche à Voltaire ne doit nous être indifférent.

CHARLES DARDIER.

N.-B. La *Renaissance* du 23 septembre 1883 a publié deux lettres inédites de Voltaire à M. Necker, du 11 janvier et du 15 février 1764, relatives au forçat Chaumont, dont il sollicitait la grâce auprès de M. de Choiseul. Ces deux lettres où Voltaire se retrouve tout entier avec son esprit charmant et son incurable scepticisme, n'en sont pas moins un titre de plus du solitaire de Ferney à la reconnaissance des protestants français. Voir l'article de la *Renaissance*.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Ce pieux anniversaire dû à l'initiative de notre société, a été célébré le 4 novembre dans les divers temples de l'Église réformée de Paris. Luther en a été le héros. A l'Oratoire, M. le pasteur Recolin avait pris pour sujet de son discours les principes de la Réformation d'après Luther, et au lieu de les exposer d'une manière abstraite, il a su les faire ressortir dans une série de tableaux vivement colorés. A l'Église du St-Esprit, M. le pasteur Dhombres prenant pour texte ces mots de St-Paul : *Souvenez-vous de vos conducteurs spirituels*, a fait un éloquent parallèle entre Luther et Calvin, en montrant l'unité spirituelle qui se dégage de la diversité des caractères. De purs hommages ont été partout rendus à Luther à l'entrée de la semaine qui lui était consacrée par l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, et dans laquelle on a entendu MM. les pasteurs Lods, Appia, Kuhn, Ménégoz, Valbaum, exposer sous ses aspects divers l'œuvre du réformateur allemand. Le concours de MM. les pasteurs Bersier et de Pressensé au service du 11 novembre, attestait l'esprit fraternel qui unit de plus en plus les disciples de Luther et de Calvin, ou plutôt de Celui qui seul a pu dire : *Je suis la vérité!*

Un intérêt particulier s'attachait à la conférence de M. Appia retraçant l'influence de Luther sur les peuples de race latine. Le pieux orateur n'a pu porter dans un exposé fait du haut de la chaire toute la précision et la rigueur que réclame cette thèse. Mais il a merveilleusement montré le rayonnement de la grande âme de Luther en France, en Espagne, en Italie, dans les premiers jours de la Réforme, alors que Wittemberg apparaît comme la grande école de la foi, et que ne se dessine pas encore la grande école du martyre fondée par Calvin à Genève. Louis de Berquin représente, avec Lambert d'Avignon et Claude Baduel, ce moment unique, et la Réforme à son premier essor n'a pas de plus pur témoin que ce gentilhomme de l'Artois dont la mort si sainte arrachera des larmes au timide Érasme.

Un mot encore sur l'Église de l'Étoile qui a choisi, comme on sait, le jour de la Toussaint pour nos grandes commémorations historiques. La vie des réformés français sous Henri IV, tel était le sujet traité par par M. E. Sayous, professeur à la Faculté de Montauban. Après l'épreuve de la persécution, celle de la prospérité. Les protestants français sauraient-

ils aussi bien vivre qu'ils avaient su combattre et mourir? Une esquisse rapide de la Société protestante sous un régime réparateur, a fourni la réponse à cette question. Olivier de Serres, Sully, Duplessis-Mornay, Odet de Lanoue, Casaubon, Chamier, Pierre Dumoulin, ont montré, dans ses diverses applications, le génie de la Réforme en des jours meilleurs. Il était difficile d'être complet en traitant à vol d'oiseau un tel sujet, M. Sayous a su dire beaucoup en peu de mots, et faire revivre de nobles figures dans le cadre du foyer, du forum et de l'Église. A côté de Charlotte Arbaleste, la digne compagne de Mornay, une mention était due à Anne de Rohan qui sut honorer la patrie française par ses talents et ses vertus. Quelle brillante floraison sur le seuil du XVIIe siècle! Quelle riche moisson promise à l'avenir : *si fata tulissent!* Rappelons en finissant que la collecte de l'Étoile, comme celle de l'Oratoire et des Batignolles, était consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français. J. B.

P.-S. Nous avons sous les yeux la brillante étude de M. Bersier : *Coligny avant les guerres de religion*, où l'éminent orateur a mis toutes les qualités de l'historien au service d'une grande mémoire à laquelle son nom semble désormais associé. Le prochain numéro du *Bulletin* contiendra un article sur ce volume qui n'a pas besoin de nos éloges pour faire son chemin dans le monde.

NÉCROLOGIE

MM. AMÉDÉE ROGET — ALBERT RILLIET

Les sciences historiques ont fait récemment deux grandes pertes à Genève où elles ont toujours été cultivées avec succès. C'est d'abord M. Amédée Roget, le grave et savant historien du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, dont l'ouvrage, puisé aux sources, demeure malheureusement inachevé[1]. « C'est, dit un bon juge, un livre plein de faits, fort de choses d'une exactitude scrupuleuse, écrit sans passion, d'une plume facile, avec une parfaite sagesse et une véritable autorité de jugement, un livre de bonne foi eût dit Montaigne. » En revenant prochainement sur cet ouvrage dont je laissais s'accumuler les livraisons pour y consacrer un article d'ensemble, je ne ferai que

1. On attend la 2e livraison du tome VII de cet ouvrage, qui ne tiendra pas tout ce que promettait le titre, puisqu'il s'arrête à 1570.

confirmer le jugement de M. Marc Monnier (*Débats* du 4 octobre 1883). Pourquoi faut-il que l'auteur, à peine âgé de cinquante-quatre ans, ait été sitôt enlevé à l'œuvre qu'il poursuivait si résolument?

M. Albert Rilliet, décédé, le 30 octobre, dans sa soixante-quatorzième année, laissera un long souvenir à ceux qui l'ont connu dans les anciens salons de Genève, et qui ont pu apprécier l'urbanité qu'il portait dans les plus graves débats. Critique rigoureux, historien exact, écrivain habile, il était de ceux qui donnent leur mesure dans une préface, une brochure, comme dans un plus long ouvrage, parce qu'ils mettent à tout le sceau de la perfection. Son mémoire sur le procès de Servet, écrit il y a quarante ans, conserve sa haute valeur et semble, au point de vue juridique, le dernier mot sur ce douloureux sujet. J'ai apprécié dans le *Bulletin* ses divers travaux avec une liberté d'esprit dont il m'avait donné l'exemple. Un dissentiment sur le voyage de Calvin en Italie (t. XIII, p. 183) ne pouvait diminuer l'affectueux respect que je lui témoignai toujours. On me pardonnera de citer de lui une lettre qui demeure un titre d'honneur pour le rédacteur du *Bulletin* :

« Monsieur, je viens de lire dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XXXI, p. 91) l'article que vous avez bien voulu consacrer à ma dernière publication. Il y a plaisir à se voir présenté et compris avec cette intelligence du sujet et cette bienveillance d'appréciation. J'aurais voulu que votre jugement eût à s'exercer sur une œuvre plus importante; mais je n'en suis que plus reconnaissant de l'attention que vous avez accordée à mon opuscule... Il n'est pas probable que je sois de nouveau dans le cas de vous adresser quelque travail, car je vois diminuer de jour en jour pour moi la capacité de l'occupation : *Majoresque cadunt altis de montibus umbræ!*

« Je n'en conserverai pas moins un bon souvenir de votre aimable intérêt, et je vous prie de croire à mes sentiments bien affectionnés,

« Genève, 24 février 1882.

« A. Rilliet, professeur. »

Les mélancoliques pressentiments exprimés dans cette lettre, ont été justifiés trop tôt pour les nombreux admirateurs de M. Rilliet, pour ceux qui attendaient de lui une étude magistrale sur la jeunesse de Calvin. Un sentiment plus doux se mêlait en moi à l'admiration. Je ne savais pas le séparer de ce groupe d'amis si regrettés, J.-L. Micheli, Ch. Eynard, Théoph. Heyer, qu'il a rejoints dans la lumière. Puisse la Société d'histoire et d'archéologie, qui vient de perdre deux de ses membres les plus distingués, les sentir comme présents en des successeurs dignes d'eux, et, dire sans trop d'illusion : *Uno avulso non deficit alter!*

J. B.

Le Gérant : Fischbacher.

Motteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année,	1852	20 fr. le volume.	
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	
5e	—	1856	
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr. le volume.
10e	—	1861	

11e année,		1862	20 fr. le volume.
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	
21e	—	1872	
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	
28e	—	1879	
29e	—	1880	
30e	—	1881	
31e	—	1882	10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883